



HAL
open science

Rue ancienne, rue nouvelle, quelles évolutions ? L'exemple de la rue Scribe-Rubens et de la rue Crébillon à Nantes

Vincent Le Mau de Talancé

► To cite this version:

Vincent Le Mau de Talancé. Rue ancienne, rue nouvelle, quelles évolutions ? L'exemple de la rue Scribe-Rubens et de la rue Crébillon à Nantes. Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-01996043

HAL Id: dumas-01996043

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01996043v1>

Submitted on 28 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

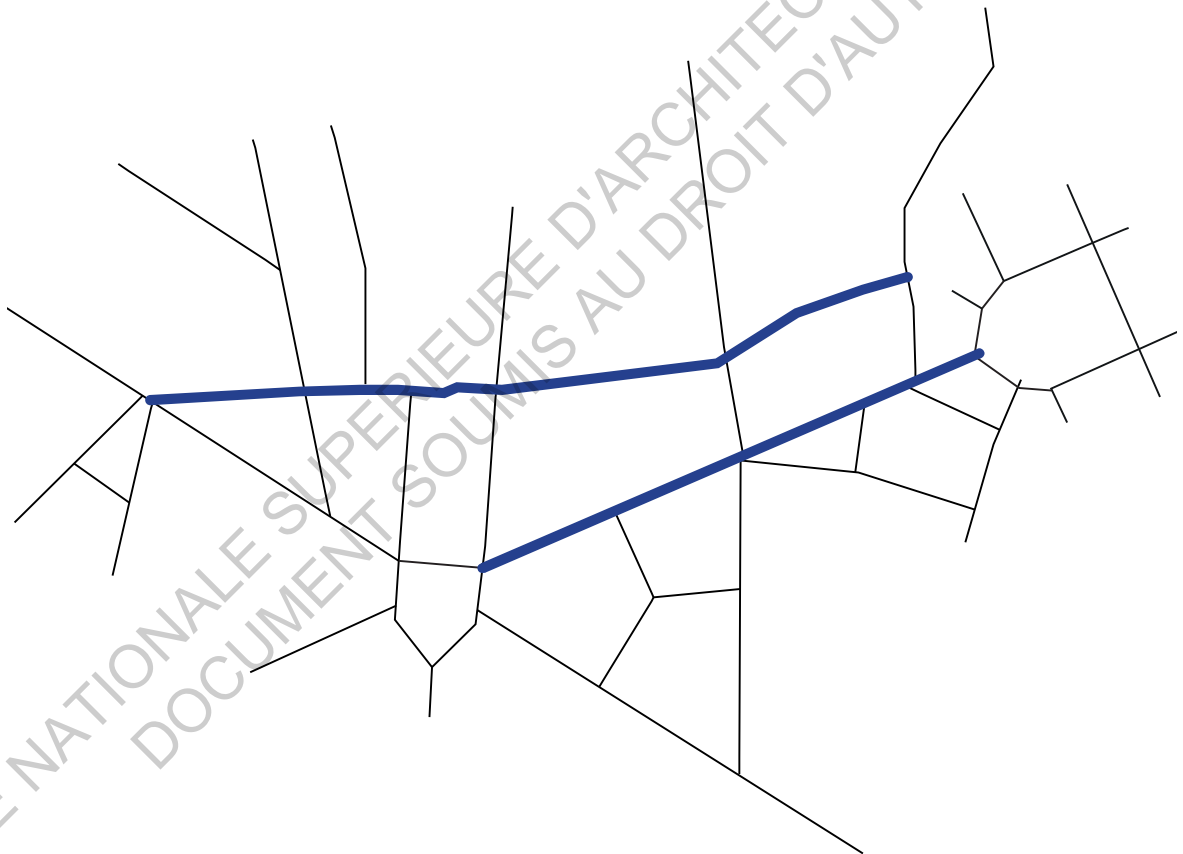
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

RUE ANCIENNE, RUE NOUVELLE : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

L'EXEMPLE DE LA RUE SCRIBE-RUBENS ET DE LA RUE
CRÉBILLON À NANTES



Vincent Le Mau de Talancé

École Nationale Supérieure de Nantes

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

RUE ANCIENNE, RUE NOUVELLE : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

L'EXEMPLE DE LA RUE SCRIBE-RUBENS ET DE
LA RUE CRÉBILLON À NANTES

Vincent Le Mau de Talancé

Mémoire de Master - Juin 2018
Sous la direction de M. Gilles Bienvenu

Séminaire : « Ville- architecture- architecte : faire l'histoire »

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Merci à Gilles Bienvenu pour son encadrement
et ses conseils,

Merci à ma famille pour son soutien, et en
particulier à ma sœur Marine pour toute l'aide et les
remarques qu'elle m'a apportées,

Merci à Charlotte, Sonia, Marie, Juliette et Diane
pour avoir pris le temps de me relire,

Merci à toutes les personnes qui ont contribué
à ce mémoire

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

SOMMAIRE

Remerciements	IV
Introduction	1
Première partie : Etat des lieux	11
1.1 L'échelle urbaine	14
1.2 La voirie	17
1.3 L'organisation du bâti	24
1.4 Les activités	28
Deuxième partie : Le projet de Graslin (1776-1790)	41
2.1 Jean-Joseph-Louis Graslin	60
2.2 Nantes, un terreau fertile pour le projet de Graslin	64
2.3 La réalisation du projet	70
2.4 La rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens	74
Troisième partie : L'évolution des rues	91
3.1 L'évolution de Nantes et le rôle de la mairie	107
3.2 L'évolution du réseau viaire	117
3.3 La rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens	127
Conclusion	149
Annexe 1 : Les activités aux rez-de-chaussée des deux rues	161
Annexe 2 : Les activités dans les étages des deux rues	163
Annexe 3 : Retranscription de dossier de voirie	164
Annexe 4 : Ecriture sensible sur les rues Crébillon et Scribe-Rubens	169
Table des illustrations	177
Bibliographie	181

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

INTRODUCTION

Pour tout nouveau venu à Nantes qui cherche à se renseigner sur la ville, l'expression « Crébillonner » est incontournable, notamment s'il veut en découvrir les boutiques. Elle se retrouve aussi bien sur le site de tourisme officiel de Nantes Métropole¹, que dans les guides ou articles de journaux. Ce verbe est construit à partir de la dénomination d'une rue de Nantes, la rue Crébillon, située dans le centre-ville et qui s'étend de la place Royale à la place Graslin. D'après Joël Barreau dans l'article sur la rue Crébillon du *Dictionnaire de Nantes*², le terme désignait à son origine vers le milieu du XIX^e siècle l'action de se promener dans la rue éponyme. Il était donc associé à une activité de loisir et de détente à travers la déambulation, les rencontres et les conversations. Aujourd'hui cependant, son sens s'est réduit à faire du lèche-vitrine dans la rue Crébillon. Bien rares sont ceux qui l'utilisent encore : l'emploi est restreint à l'écrit et a perdu tout usage oral. Il n'est désormais qu'une expression à laquelle seuls les guides touristiques ont recours, dans le but d'attirer l'attention et d'éveiller la curiosité.

Il témoigne néanmoins d'un imaginaire associé à la rue Crébillon, imaginaire assez puissant pour motiver la création d'un verbe qualifiant l'activité qui s'y produit. Et si son usage disparaît, il n'en demeure pas moins un moyen d'évoquer immédiatement dans l'esprit du lecteur qui connaît un tant soit peu Nantes l'image de la rue Crébillon. Dès lors plusieurs questions se posent : quelles sont les caractéristiques propres à cette rue qui la singularisent autant aux yeux des Nantais ? Qu'en est-il des rues aux alentours, en quoi la rue Crébillon s'en distingue ? Aujourd'hui, l'ensemble du quartier du centre s'étendant autour des artères Crébillon et du Calvaire est dédié au commerce

1. Par exemple, dans l'article « Faire du shopping à Nantes », (s.d.), nantes.tourisme, <http://www.nantes-tourisme.com/fr/shopping-nantes>, consulté le 5 février 2018.

2. BARREAU Joël, « Crébillon (rue) » dans AMOUROUX Dominique, CROIX Alain, GUIDET Thierry et GUYVARCH Didier (dir.), *Dictionnaire de Nantes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

avec une concentration importante de magasins. Une première approche ne semble pas distinguer la rue Crébillon de ses voisines en matière d'activités actuelles à l'exception d'une tradition de boutiques de luxe. Peut-être faut-il aller chercher des éléments de réponse dans le rôle que joue la rue au niveau urbain.

Il est possible d'émettre une hypothèse en examinant comment la rue s'intègre dans le tissu de la ville. En effet, une rapide analyse montre qu'elle relie deux places importantes de Nantes, tant par leur emplacement que par leur architecture. La rue Crébillon constitue alors un parcours privilégié dans le déplacement des habitants que les voies proches ne proposent pas. Ses qualités sur le plan urbain sont d'autant plus flagrantes quand on la compare aux rues Scribe et Rubens qui sont la continuité l'une de l'autre¹. Pourtant, si ces deux dernières font elles aussi partie du quartier Graslin de Nantes et sont parallèles à la rue Crébillon, elles ne sont pas aussi importantes dans la composition de la ville : elles s'étendent depuis la place Paul Emile Ladmirault, beaucoup plus modeste que les places sus-citées, et ne débouchent pas directement sur la place Royale mais se heurtent au front bâti de la rue Contrescarpe.

Au-delà de la situation urbaine, les différences entre les deux voies sont également remarquables à travers les ambiances et l'architecture (*FIGURES 0.A ET 0.B*). L'une est complètement rectiligne tandis que l'autre serpente entre les bâtiments. Un passant ne vit pas des expériences identiques selon celle qu'il emprunte, et peut-être même n'est-il pas à la recherche de la même chose. Ainsi, la rue Scribe-Rubens n'est pas aussi franche, ou du moins abrupte, que la rue Crébillon. On n'en embrasse pas l'intégralité d'un seul regard ou depuis une seule position. Des recoins se cachent et échappent au premier coup d'œil. Plus mystérieuse et secrète, il faut apprendre à la connaître en l'arpentant. Elle n'est pas fixe, elle ne cesse de changer avec la temporalité et s'anime quand la nuit tombe. Elle est à la fois plus modeste et plus hétéroclite.

A première vue et de façon intuitive, les deux rues ne se ressemblent donc pas. Il convient dès lors d'analyser quelles en sont exactement les différences et similitudes et d'identifier comment elles ont évolué dans le temps. En remontant au XVIII^{ème} siècle et en étudiant les plans de Nantes de cette époque, on remarque qu'elles n'ont pas la même origine. En effet, sur le plan Cacaault² (1756-1757,1759), l'ensemble Scribe-Rubens apparaît déjà à l'extérieur des murailles avant l'extension de la ville vers l'ouest, sous le nom de

1. L'ensemble rue Scribe et rue Rubens sera communément appelé « rue Scribe-Rubens » dans l'ensemble du mémoire.

2. CACAULT François, *Plan de la ville de Nantes et de ses fauxbourgs levée par ordre de MM. les Maire Echevins et procureur du roi syndic de laditte ville, 1757-1759*, Archives Municipales de Nantes, II157/6.



FIGURE 0.A — La rue Crébillon



FIGURE 0.B — La rue Scribe-Rubens

Bignon-Lestard. C'est donc une voie ancienne et topographique qui s'adaptait à la présence d'un mont. La rue Crébillon, quant à elle, est une rue nouvelle tracée à la fin du XVIII^{ème} siècle, en 1779, lors de la réalisation du projet du promoteur Jean-Joseph-Louis Graslin conçu par Mathurin Crucy, architecte-vooyer de Nantes. Elle est associée dès sa conception aux futures places Royale et Graslin. Joël Barreau note ainsi que Graslin envisageait la rue comme « une des plus belles rues qui existent dans aucune des ville de province »¹. Dès leur intégration au tissu urbain de Nantes, les deux rues diffèrent par leur origine. On peut supposer que de cette variation proviennent les oppositions qui sont toujours présentes aujourd'hui.

L'objectif du mémoire consiste à tester cette hypothèse : les différences actuelles des deux rues découlent de leur conception initiale avec une rue nouvelle *ex nihilo* contre une rue ancienne topographique, les transformations ultérieures n'ayant pas suffi à combler ce fossé originel.

Pour répondre à cette question, il faut dans un premier temps définir ce qui est entendu ici à travers le terme « rue ». D'après le *Dictionnaire historique de la langue française*, le terme rue désigne, depuis son origine française vers 1050, une « voie bordée au moins en partie de maisons dans une agglomération »². Il correspond donc à une vision linéaire de la rue qui se définit comme espace libre entre les bâtiments qui la délimitent des deux côtés, au contraire du chemin, et par sa fonction de desserte. C'est ainsi que l'on va considérer la rue dans ce mémoire, dans son sens morphologique plus qu'anthropologique, c'est-à-dire à travers la formalisation de son espace dans le tracé plutôt que comme lieu de situations urbaines et sociales. L'étude se concentre donc sur l'évolution des îlots, parcelles et bâti de la rue et non pas sur les ambiances et expériences sensibles que peuvent vivre les passants et les habitants. Cependant, cette étude ne se limite pas à la rue construite car un espace distendu entre des bâtiments n'est pas une rue. Il faut prendre en compte son rôle dans les flux urbains : comme le note Jean-Loup Gourdon, une rue est « une voie circulée dont les abords sont construits »³.

A chaque rue peuvent être associés trois caractères suggérés précédemment. Caractère désigne les « traits distinctifs d'une chose »⁴. Ici, ils sont utilisés pour comparer trois types d'attributs présents dans toute rue.

1. BARREAU, art.cit., 2013.

2. Article « Rue », dans REY Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française (M-Z)*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1993, p. 1847.

3. GOURDON Jean-Loup, *La rue : essai sur l'économie de la forme urbaine*, Paris, L'aube, 2001, p.39.

4. D'après la définition donnée par le CNRTL.

Le premier caractère concerne leurs origines : rue nouvelle contre rue ancienne. « Rue nouvelle » désigne un axe urbain tracé soit sur un site vierge soit à travers un tissu urbain existant mais dans aucun cas ne suivant de tracé préétabli, au contraire de la rue ancienne. Le deuxième caractère concerne l'alignement : rue topographique contre rue rectiligne. D'après le Larousse¹, la topographie est à la fois la « disposition, relief d'un lieu » et « la technique de représentation sur un plan des formes du terrain avec les détails des éléments naturels et artificiels qu'il porte ». Dans ce mémoire, c'est le premier sens qui est utilisé et, associé avec la rue, il désigne une voie dont le tracé s'adapte à la configuration du lieu où elle se trouve. La rue rectiligne s'en distingue par son alignement s'approchant d'une droite parfaite. Enfin, le troisième caractère du rôle viaire : rue primaire contre rue secondaire. Il définit le rôle de la rue dans le tissu urbain de la ville : est-elle un grand axe permettant les flux majeurs ou plutôt une voie en retrait desservant une échelle moindre ?

En ce référant à ces trois attributs, la rue Crébillon correspond donc à une rue nouvelle, rectiligne et primaire tandis que l'ensemble Scribe-Rubens est une rue ancienne, topographique et secondaire.

Il est possible de présumer de relations entre les différents caractères. Par exemple, on peut souligner les conditions d'établissement sous-jacentes à chacune des définitions : une rue topographique et ancienne suggère une élaboration empirique et spontanée sans chercher à en diriger l'urbanisation tandis que la rue nouvelle implique, en particulier à la fin du XVIIIème siècle comme c'est le cas ici, un cadre réglementé permettant son tracé. Sa conception peut être impulsée et contrôlée soit par une personnalité privée, soit à l'initiative des pouvoirs publics. L'objectif du mémoire sera donc de déterminer comment les caractères interagissent entre eux et s'ils s'influencent mutuellement.

Ce mémoire porte sur les deux axes nantais cités ci-dessus : la rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens. La première s'étend depuis la place Royale à la place Graslin en croisant successivement d'est en ouest les rues de Guérande et Contrescarpe, Régnier, Boileau, du Puits d'Argent, Santeuil et Grétry. La deuxième a quant à elle pour tenant la rue Contrescarpe et comme aboutissant la place Paul Emile Ladmirault en rencontrant les rues Boileau, Molière, Jean de la Fontaine, Corneille, Lekain, Franklin et Racine ainsi que le passage des Ecoles. Les îlots adjacents seront compris dans l'étude et l'intervalle de temps concerné s'étend de la construction du quartier Graslin à la fin du XVIIIème siècle (1779), date à laquelle les deux rues font partie de la ville de Nantes, jusqu'au 1er janvier 2018. Le cadre géographique du mémoire est visible sur la *FIGURE 0.C Périmètre étudié : rue Crébillon, rue Scribe-Rubens et leurs environs.*

1. Article « Topographie », (s.d.), dans *Dictionnaire Larousse*, [en ligne]. (page consulté le 5 février 2018). <<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/topographie/78455>>

Dans l'optique d'un traitement historique des rues, il faut connaître l'évolution de leurs noms au cours du temps. Traditionnellement, l'appellation se faisait en référence soit au constructeur soit à la fonction (caractéristique, un lieu particulier, activité locale). C'est l'usage populaire et instinctif qui fait office de loi. On retrouve alors des termes comme « rue des cordonniers », « rue des orfèvres » et « rue pavée ». A partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, notamment autour du théâtre de l'Odéon à Paris, s'utilisent des noms propres commémoratifs de personnalités célèbres. Cette tendance s'implante également à Nantes avec des auteurs français comme Corneille et Molière autour du nouveau théâtre. Pour mettre fin aux changements chaotique de noms des voies et surtout les répertorier et les fixer, le maire de Nantes, Louis Rousseau de Saint-Aignan, initie une « Nomenclature des rues et places publiques de la ville de Nantes » en 1818¹. Les noms sont désormais consignés dans un registre.

Ainsi, d'après le livre *Notices sur les rues de Nantes* d'Edouard Pied, la rue Crébillon s'est appelée d'abord rue de Goyon (parfois épelée Gouyon) et rue de Varennes avant de prendre son appellation actuelle en 1818, en l'honneur de Prosper Jolyot de Crébillon (1674-1762), auteur dramatique français². La rue Scribe-Rubens s'appelait aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles rue du Bignon-Lestard. La partie étudiée de la voie ancienne, entre rue Racine et rue Contrescarpe, fut renommée d'abord rue Rubens, en l'honneur du peintre flamand Pierre Paul Rubens (1577-1640). Ensuite, la portion haute, comprise entre les rues Racine et Boileau, est devenue rue Scribe le 16 août 1867 en référence à Augustin-Eugène Scribe (1791-1861), dramaturge français. Le théâtre Graslin a donc influencé l'ensemble des rues avoisinantes qui ont pris des noms d'hommes de lettres français célèbres.

Afin de mener à bien le travail et de répondre à l'hypothèse, le mémoire s'articule en trois parties.

La première est dédiée à l'état des lieux actuel. En effet, les impressions ne suffisent pas à déceler toutes les différences ou similitudes entre les deux rues. Il faut donc mettre au point une méthode et des outils afin de qualifier méticuleusement les caractéristiques de chacune pour pouvoir les comparer.

La seconde partie porte sur la réalisation du projet de Jean-Joseph-Louis Graslin dans le but de mieux comprendre les enjeux initiaux et les formes qu'ont prises les rues lors du tracé de l'extension de Nantes. Au terme de ces deux

1. Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, Archives de Nantes (dir.), *Un nom, une rue, c'est toute une histoire*, septembre 2017, Archives Municipales de Nantes, [en ligne]. (page consulté le 24 février 2018). <http://www.archives.nantes.fr/PAGES/EXPO/UnNomUneRue_2017>

2. PIED Edouard, *Notices sur les rues de Nantes* [1906], Nantes, La Découverte, 1995.

parties, la situation initiale et la situation actuelle seront connues, autrement dit le point de départ et d'arrivée.

La troisième partie consistera ainsi à retracer l'évolution et les transformations successives qu'ont connues les deux rues afin de comprendre pourquoi celles-ci ont eu lieu et si elles ont gommé ou au contraire accentué leurs différences. En effet, il ne paraît pas neutre qu'à la suite des bombardements de la Seconde Guerre Mondiale, l'ancien immeuble Graslin sur la place éponyme, à l'angle des rues Crébillon et Molière, soit reconstruit à l'identique alors qu'un îlot entier de la rue Scribe est démoli dans les années 80 pour construire le centre internationale Cosmopolis et le parking Graslin. Qu'implique ce choix non anodin pour les deux rues ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



LÉGENDE

- Passages
- ① Passage de la Châtelaine
- ② Passage Cœur de Nantes
- ③ Passage du Commerce
- ④ Passage des Ecoles
- ⑤ Passage Graslin
- ⑥ Passage Pommeraye

FIGURE O.C — Périmètre étudié : rue Crébillon, rue Scribe-Rubens et leurs environs

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PREMIÈRE PARTIE :

ÉTAT DES LIEUX

Avant d'étudier l'histoire détaillée des deux rues, un état des lieux de la situation actuelle, c'est-à-dire à la date du 1er janvier 2018, permet d'analyser précisément quelles sont les différences entre la rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens. En effet, au-delà des intuitions de premier abord, quels sont les éléments exacts qui permettent de les quantifier et de les caractériser ? Dans cette partie, nous cherchons donc à mettre en place des outils et une démarche rigoureuse afin de visualiser les différences et les similitudes des rues. Cela permet de formuler des hypothèses et des points d'intérêt que les parties suivantes pourront confirmer ou réfuter. L'objectif est de comprendre si des liens s'établissent entre les différents caractères des deux rues (origine, linéarité, rôle urbain). Cet état des lieux repose principalement sur une enquête de terrain pour observer et réunir des informations ainsi que sur le plan cadastral généré à la date du 1er janvier 2018 sur le site gouvernemental cadastre.gouv.fr. A partir de ces données sont construits des tableaux et des cartes afin de représenter graphiquement les résultats et faciliter leur interprétation. Dans chaque cas il faut prendre soin de remettre en question la source des données et la façon dont elles sont acquises. La pertinence des résultats et donc des conclusions dépend grandement de leur justesse.

Tout d'abord, il convient d'étudier la localisation des deux rues dans la ville. Administrativement, elles font toutes deux parties du quartier Centre-ville de Nantes et de l'IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) Graslin-Commerce¹. Ce dernier s'étend du cours des 50 Otages à l'est à la rue

1. Direction de la Géomatique de Nantes Métropole, *Nantes : Quartiers et découpage IRIS*, [en ligne]. (plan consulté le 5 février 2018). <<http://www.nantes.fr>>

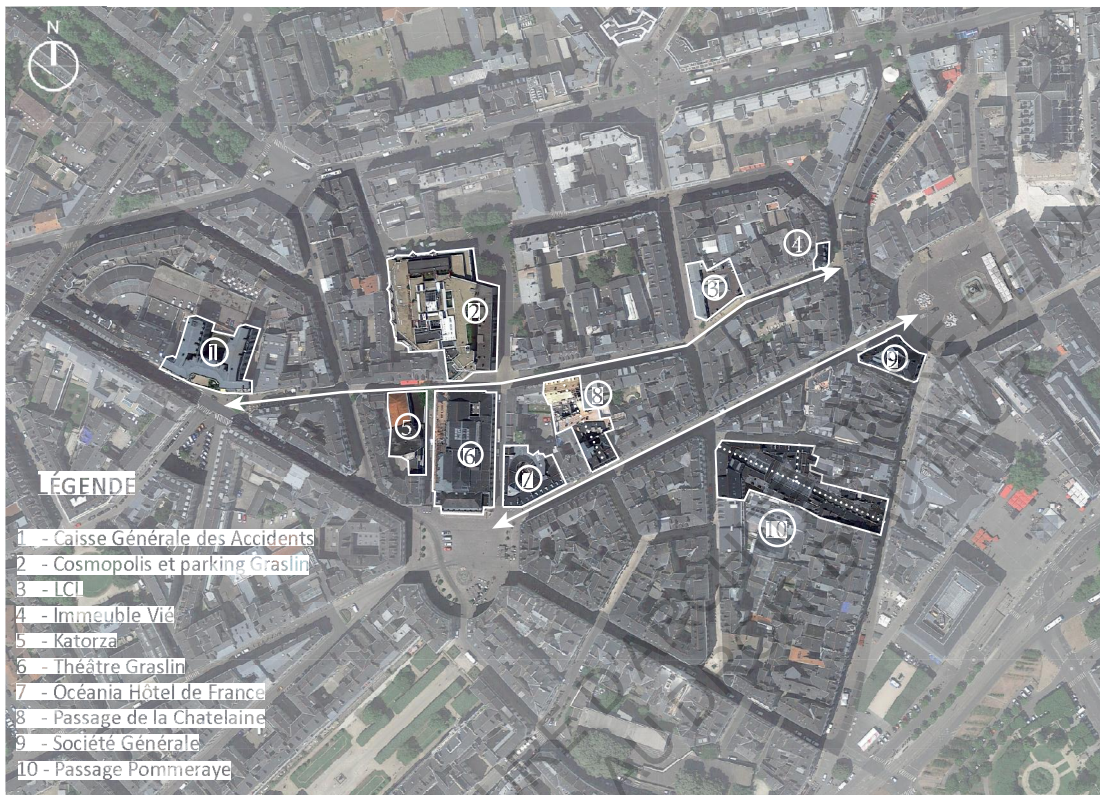


FIGURE 1.A — Les bâtiments remarquables des deux rues

de la Rosière d'Artois à l'ouest, du cours Franklin Roosevelt au sud à la rue du Calvaire au nord. Les deux rues sont également comprises dans le champ d'action du *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur*¹ de Nantes, comprenant le centre-ville depuis les cours Saint-André et Saint-Pierre jusqu'à la place René Bouhier pour une surface de 126 ha.

Une étude de l'environnement bâti des rues permet de les replacer dans leur contexte. Des édifices jugés remarquables y sont en effet implantés. Trois supports différents permettent de faire la liste de ces bâtiments : la liste des monuments inscrits et classés au titre des monuments historiques, ceux identifiés par la ville de Nantes à travers le chemin de la ligne verte² - témoignage de l'image que Nantes veut donner de la ville - et enfin l'observation et l'étude des rues. Ils sont répertoriés sur la *FIGURE 1.A*.

1. *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur* est couramment abrégé PSMV.

2. « Le Parcours en suivant (ou pas) la ligne verte », (s.d.), *Le Voyage à Nantes*, [en ligne]. (page consultée le 27 avril 2018). <<https://www.levoyageanantes.fr/parcours-plan/>>

1 ETAT DES LIEUX

On note tout d'abord un regroupement de monuments culturels avec le théâtre Graslin inauguré en 1788 et reconstruit de 1811 à 1813 après sa destruction dans un incendie en 1796; le cinéma Katorza datant de 1920; et l'espace international Cosmopolis ouvert en 1998 pour accueillir des expositions et des conférences. Se retrouvent également deux galeries commerciales : le passage Pommeraye (1840-1843) de la rue de la Fosse à la rue Crébillon et le Passage de la Châtelaine de la rue Crébillon à la rue Scribe, en construction depuis 2015 après l'incendie de 2012 qui avait détruit la première galerie de 1961. Elles participent à la desserte des deux artères entre elles et avec le reste de la ville.

L'ensemble Scribe-Rubens est marqué par le mouvement Art déco du début du XXème siècle. En effet, l'angle de la rue Contrescarpe accueille un immeuble construit par Henri Vié père en 1910 et l'angle de la rue Racine le bâtiment de la Caisse Général des Accidents d'Henri Vié fils dans les années 1930. De plus, au croisement avec la rue Boileau, la banque LCL occupe le siège du Crédit Lyonnais reconstruit en 1924 par son architecte en chef André-Félix Narjoux après son incendie en 1922.

La rue Crébillon n'accueille pas de programme dont la façade traduise la fonction : les immeubles sont plus homogènes. Des sociétés se sont tout de même installées dans des bâtiments qu'elles ont rénovés, sans doute pour profiter du prestige associé à la rue. A ses extrémités se trouvent la Société Générale qui occupe l'immeuble donnant sur la place Royale qu'elle fit restaurer et modifier en 1929, et l'Oceania Hôtel de France installé dans l'ancien hôtel particulier de Graslin.

Quant à l'espace public, l'art urbain trouve place dans la rue Scribe avec la fresque murale du Katorza, rénovée en 2017, et l'installation en 1981 de la sculpture en bronze « La Danse » de Charles Correia.

Tous ces monuments jalonnent l'espace urbain du quartier en général et des deux rues en particulier d'autant de points de repère pour les riverains comme pour les visiteurs.

Connaître le cadre bâti des deux rues permet de les replacer dans leur contexte géographique et de les confronter l'une à l'autre pour mettre en exergue leurs ressemblances et leurs oppositions. Il faut maintenant les analyser en détail : en premier lieu à l'échelle urbaine pour ensuite zoomer progressivement jusqu'à l'étude des activités qui se produisent dans chacune des rues. Quelles sont les relations entre les différents niveaux d'étude et est-il possible d'en tirer, sinon des conclusions, du moins des hypothèses sur l'impact que peut avoir ce caractère d'origine : nouvelle contre ancienne?

1.1 L'ÉCHELLE URBAINE

Avant même de s'intéresser à l'architecture que prennent les rues, une analyse à l'échelle globale de Nantes et du quartier s'impose. En effet, il faut se demander comment elles dialoguent avec le maillage viaire de la ville et si elles répondent aux mêmes besoins. Drainent-elles les mêmes flux, à quelle échelle, ou il existe-t-il une hiérarchie entre elles ?

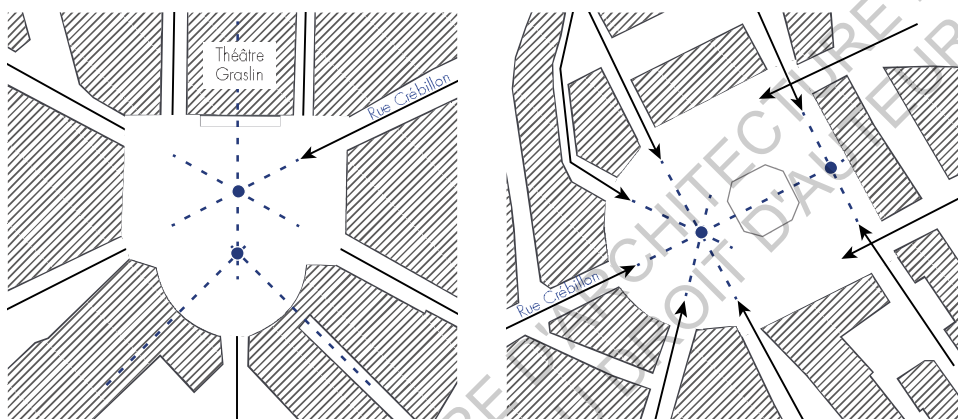


FIGURE 1.B — Extrémités de la rue Crébillon : place Graslin et place Royale

La rue nouvelle débute de la place Royale et monte, rigide et rectiligne, jusqu'à la place Graslin. Ces deux extrémités jouent un rôle important puisqu'elles permettent de structurer le quartier, ce qu'accentuent les ordonnancements architecturaux qui les caractérisent. Ce sont des places en forme de « miroirs de toilette »¹. Dans les deux cas, la symétrie est recherchée avec des voies, au nombre de neuf ou sept, qui se répondent de part et d'autre de l'axe longitudinal. La convergence des rues au centre donne du dynamisme à l'espace car elle fait glisser le point focal de la composition vers le monument qui se situe dans son prolongement. Sur la place Royale, c'est la fontaine monumentale, postérieure puisqu'inaugurée en 1865 sur les plans de Driollet. Elle comble le vide laissé par l'absence de la statue prévue dans les premiers dessins de Crucy². La place Graslin s'organise autour du théâtre éponyme. Toutes deux dédiées en majorité, sinon dans leur totalité, aux piétons, ce sont de vastes espaces ouverts de respectivement 80 et 68 mètres carrés

1. LELIEVRE Pierre, *Nantes au XVIIIème siècle : urbanisme et architecture*, Nantes, Durance, 1942.

2. DARIN Michaël, MEILLERAIS Odile, SAUDRAIS Philippe, *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*, Paris, Plan Urbain, 1991.

1.1 L'ÉCHELLE URBAINE

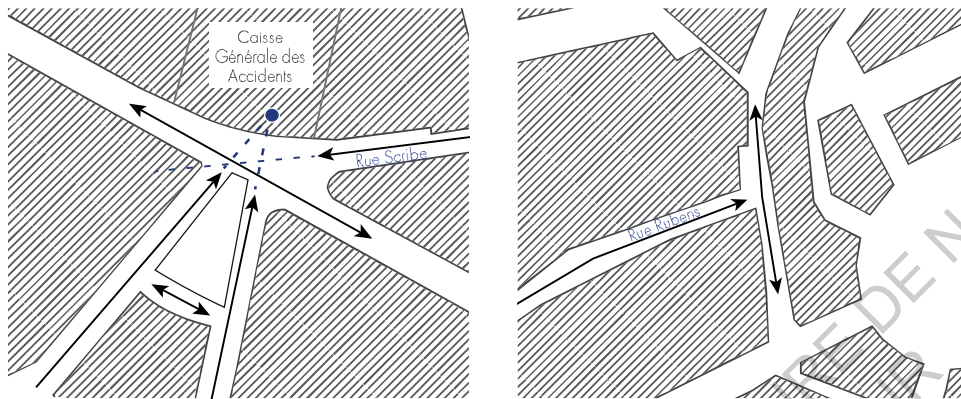


FIGURE 1.C — Extrémités de la rue Scribe-Rubens : place Paul Emile Ladmirault et rue Contrescarpe

La rue Scribe-Rubens, quant à elle, ne bénéficie pas d'extrémités aussi prestigieuses. Elle s'étend du front bâti de la rue Contrescarpe jusqu'à la place Paul Emile Ladmirault, secondaire dans le réseau urbain. En effet, cette place se situe en marge de l'axe principal qui la compose, la rue Racine, et sa forme en triangle isocèle dirige son point focal non vers son centre mais vers l'angle aigu, c'est-à-dire l'immeuble Art déco de la Caisse Générale des Accidents. La place n'est pas tournée vers son propre espace mais met en valeur un bâtiment qui la borde. Elle est orientée vers sa périphérie. Sa fonction de parking au milieu et non d'aire piétonne en fait un centre inaccessible au passant car isolé par les rues qui font office de frontières. Comme l'avance le *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur* (PSMV) elle ne se lit pas comme une place mais comme une zone de stationnement¹. De plus, la rue Scribe-Rubens débouche de l'autre côté de la rue Racine et ne converge pas vers l'axe de la place ni même dans sa seule direction. Plutôt que de participer à la composition de la place, elle brouille sa lecture en ajoutant un élément indépendant. La rue Racine est alors le véritable aboutissant de la rue Scribe-Rubens : elle s'y greffe au lieu de se tourner vers la place.

Ainsi, la place Paul Emile Ladmirault ne joue pas de rôle paysager pour la voie ancienne car elle n'interagit pas avec elle. Au contraire, les deux grandes places, visibles depuis la rue nouvelle, sont des espaces ouverts et de respiration dans le tissu urbain. En conséquence, la rue Crébillon est un axe structurel du centre-ville et fait, selon le rapport du PSMV, partie de la colonne vertébrale commerciale de Nantes avec la rue du Calvaire et la rue de la Marne de l'autre

1. « Pièce n°2-6 : Orientations d'aménagements et de Programmation », 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

côté du cours des 50 Otages¹. La rue Scribe-Rubens, tracée justement entre les deux artères ouest de cette colonne vertébrale, sert de desserte secondaire à l'écart des flux principaux. Elle a donc un rôle moins fonctionnel puisqu'elle ne permet pas d'irriguer le quartier depuis le centre historique vers Dobrée : elle dialogue à l'échelle du quartier et pas à celui de la ville entière.

Cette analyse confirme les rôles viaires différents entre les deux rues : axe majeur contre voie secondaire. On peut de plus poser des hypothèses sur les relations avec les autres caractères. Tout d'abord, lors de la conception du nouveau quartier de Graslin au XVIII^e siècle, le tracé s'est fait avec la rue Crébillon comme axe structurant et les deux places comme rotules à partir desquelles rayonnent des voies vers le reste de la ville. Les autres rues du quartier ne seraient plus que les branches secondaires irriguant les terrains de part et d'autre de la voie nouvelle. Dans ce cas, l'origine de la rue pourrait être fortement liée à son importance dans la trame urbaine. Ensuite, que la rue Scribe-Rubens n'était pas conçue pour déboucher en sa partie supérieure sur une place mais directement sur la rue Racine, la Place Paul Emile Ladmirault n'étant alors qu'un rajout postérieur.

A l'échelle urbaine, les deux rues étudiées sont donc bien différentes puisqu'elles ne jouent pas le même rôle, l'une desservant la ville entière tandis que la seconde concerne un territoire plus local. Il s'agit désormais de voir si cette opposition se lit également à une échelle moindre, en commençant par la voirie.

1. « Rapport de présentation : cahier 1. Intérêt historique et patrimonial », 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

1.2 LA VOIRIE

Quelles sont les caractéristiques des deux rues, aussi bien dans leur description générale comme les longueurs que dans l'habillage de la chaussée. Il paraît en effet probable que la hiérarchie viaire entre la rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens se manifeste dans leur traitement respectif, et nous allons vérifier s'il existe bien une corrélation.

GÉNÉRALITÉS SUR LES DEUX RUES

Le plan cadastral et le relevé de niveau du PSMV¹ permettent de dresser des graphiques et de comparer à la fois leur longueur et leur largeur.

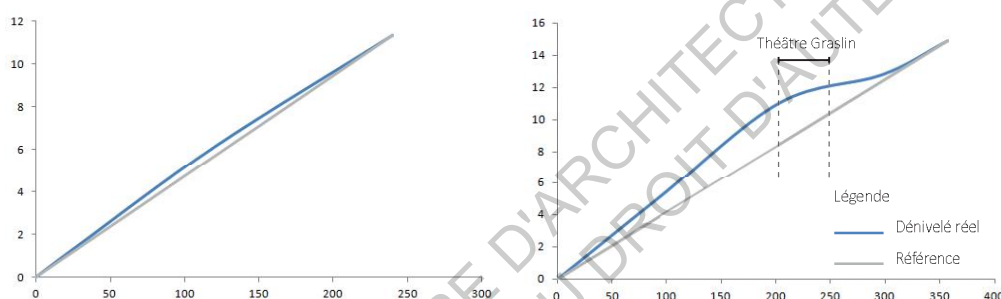


FIGURE 1.D — Dénivelé des rues Crébillon (gauche) et Scribe-Rubens (droite)

La rue Crébillon est longue de 240 mètres pour un dénivelé de 11,3 mètres soit une pente de 4,7%, quasi-uniforme sur toute son étendue. La rue Scribe-Rubens, longue de 57 mètres sur sa partie basse et de 264 sur sa partie haute soit 357 au total, est en moyenne plus douce puisqu'elle gravit une hauteur de 14,9 mètres ce qui correspond à une pente de 4,2%. Cependant, en faisant une étude plus précise de l'évolution du dénivelé de la rue, on se rend compte que contrairement à la rue nouvelle, il n'est pas constant : bien plus élevé sur la partie Rubens (5,4%), il devient presque horizontal à l'arrière du théâtre Graslin sur une longueur de 90 mètres (à peine 1,8%) avant de reprendre une pente plus douce (3,5%).

Les deux rues permettent donc de monter la colline à l'ouest de l'ancienne ville close mais de manière différente. On peut supposer que l'origine de leur tracé, nouveau contre ancien, y joue un rôle : la rue Crébillon, *ex nihilo*, peut dès son établissement rationaliser le nivellement tandis que la voie topographique doit négocier avec l'existant et ne peut récupérer une pente constante. La diminution de la pente au niveau du théâtre peut être due

1. « Pièce n°2-2 : Plan réglementaire », 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017).

<<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

à des travaux effectués lors de sa construction pour rendre plus ou moins plat le sol à cet endroit et qu'il a fallu ensuite compenser dans la partie basse pour récupérer la hauteur imposée.

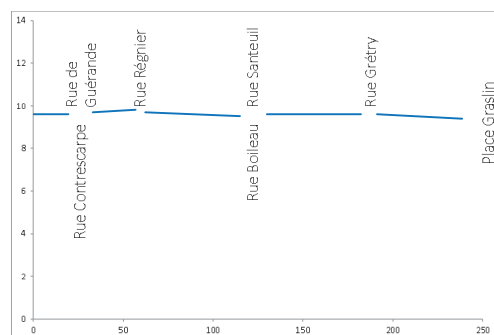


FIGURE 1.E — Largeur de la rue Crébillon

Après la longueur, il convient d'étudier les largeurs et la régularité de l'alignement des rues. Dans la rue Crébillon, la largeur est constante avec 9,8 mètres ce qui traduit la rigidité de l'alignement parfaitement rectiligne sur toute sa longueur, sans aucun volume en saillie ni en retrait. Seulement aux carrefours avec les autres rues se permet-elle des variations avec l'apparition de pans coupés (Grétry, Boileau) ou d'angles arrondis (Santeuil et du Puits d'Argent). Pour la rue Scribe-Rubens, c'est tout le contraire. La largeur de la rue ne cesse de changer en fonction des saillies et retraits du bâti. Les deux côtés sont rarement parallèles et varient constamment selon les tronçons concernés. Ainsi, la partie entre les rues Boileau et Molière est rectiligne avec une largeur d'environ 10 mètres tandis que celle entre les rues Contrescarpe et Boileau ne cesse de s'élargir et de se resserrer sans logique apparente, entre 5,4 et 10 mètres.

Encore une fois, l'origine même de la rue peut en être responsable puisqu'il est bien plus aisé de contrôler l'alignement en agissant sur de nouvelles constructions en terrain vierge. Il faut composer avec l'existant dans la rue ancienne et l'alignement s'y fait par portions.

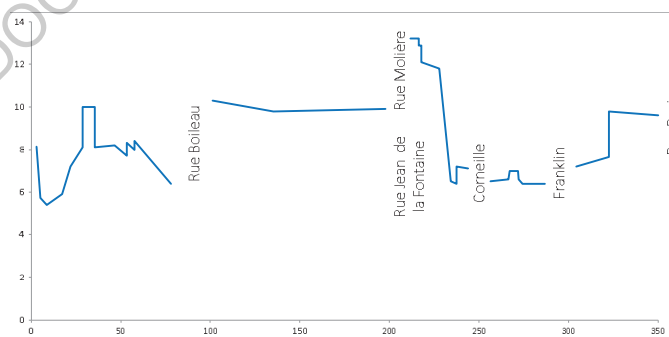


FIGURE 1.F — Largeur de la rue Scribe-Rubens

Conséquence directe, les ambiances varient dans la rue Scribe-Rubens avec la création d'espaces multiples différenciés par leurs atmosphères. Par exemple l'arrière du théâtre, avec son sol plat et son élargissement, s'aménage en petite placette sur laquelle une statue se met en scène. Dans la rue Crébillon, l'uniformité constante fait qu'au cours du cheminement tout semble avoir la même valeur et rien ne se distingue : les espaces sont toujours les mêmes par leurs largeurs et il n'y a pas ni contraction ni dilatation qui soient source d'éléments, tels qu'un petit square ou qu'une terrasse. Le passant ne s'arrête pas puisque la rue n'offre pas d'endroit pour se reposer ou discuter.

Les trois caractères des rues semblent dépendre les uns des autres. Premièrement, rue nouvelle et rue ancienne s'opposent en axe parfaitement droit contre voie tortueuse. S'il semble y avoir un lien avec leur rôle dans le tissu viaire de Nantes, reste à savoir qui vient en premier : la rue Scribe-Rubens joue-t-elle un rôle secondaire parce qu'elle est sinueuse ou au contraire est-elle toujours sinueuse parce qu'elle a moins d'importance pour les flux de la ville ? L'étude de la construction du quartier Graslin dans la deuxième partie du mémoire pourra justement répondre à cette question en développant les raisons de la percée de la rue nouvelle.

LE TRAITEMENT DE LA CHAUSSÉE

La situation urbaine des rues ne se vaut pas. Cependant, il reste à déterminer quels sont exactement les types de flux qui les traversent aujourd'hui et s'ils ont un impact sur le traitement de la chaussée.

Les deux voies font partie de l'aire piétonne établie par le PSMV. Cependant, même si la circulation motorisée est en principe écartée, les véhicules n'en sont pas complètement exclus puisqu'ils peuvent y pénétrer à travers des bornes d'accès. Les autorisations sont réservées aux professionnels comme le personnel de santé ou les livreurs, sous réserve d'une circulation au pas. La durée est contrôlée selon le type d'activité. Ainsi, les flux qui empruntent les deux rues sont essentiellement des piétons ou des cyclistes, avec quand même une présence limitée de véhicules motorisés. Si ce sont les mêmes catégories d'usagers qui peuvent circuler sur les deux voies, le traitement différent du sol traduit la hiérarchie viaire.

Quatre catégories de rues s'observent dans la zone. La première, le type 0, comprend les rues hors aire piétonne comme les rues Franklin ou Racine. Les trois autres sont toutes piétonnes et pourtant leurs chaussées sont traitées différemment. Qu'est ce qui explique donc ces variations ?

FIGURE 1.G — Traitements de chaussée



TYPE 0 : Rue motorisée (Rue Racine)
Trottoirs et chaussée bitumés.



TYPE 1 : Vestige de rue motorisée (Rue Molière)
Trottoirs et chaussées bitumés.



TYPE 2 : Rue piétonne uniforme (Rue Rubens)
Pas de trottoirs ni de chaussée, l'ensemble est pavé.



TYPE 3 : Rue semi-piétonne (Rue Crébillon)
Léger ressaut pour les trottoirs, matériaux différents.

1.2 LA VOIRIE

Le type 1 ne concerne que la rue Molière et son prolongement dans la rue Jean de la Fontaine. Il se caractérise par la persistance de la composition traditionnelle des voies routières : trottoirs de chaque côté et route au milieu, le tout bitumé, comme pour les rues motorisées.

Le type 2 regroupe les rues Scribe-Rubens, Corneille, Boileau, Contrescarpe, Guérande, Grétry, Suffren, Rameau, Régnier, Lekain, du Puits d'Argent et Santeuil. Toutes ont une configuration associée communément à la voie piétonne : la chaussée est uniforme sans saillies suggérant des trottoirs. Elles est recouverte de pavés sombres, les carrefours étant marqués par des pavés plus clairs. Dans le type 2, le piéton investit clairement tout l'espace de la rue qui lui appartient alors que dans le type 1 il reste cantonné aux bords de l'espace public : il ne s'approprie pas l'espace. En fait, le traitement de la rue Molière n'est que le vestige de celui que connaissait tout le quartier et elle est amenée à rejoindre la même configuration que les rues sus-citées¹. Ce fut notamment le cas des rues du Puits d'Argent et Santeuil depuis 2014.

Le type 3 ne comprend que la rue Crébillon qui a pris son apparence actuelle suite aux travaux de voirie de 2017-2018. L'allée dédiée aux voitures a été rehaussée et le goudron a été remplacé par des pavés de granit, les trottoirs étant conservés en l'état. La suppression du déclin préexistant de 7 cm facilite l'accessibilité des personnes handicapées. Le traitement ne s'uniformise cependant pas exactement aux rues voisines mais prend une forme hybride entre voie piétonne et axe routier : l'usage piétonnier est favorisé tout en conservant une distinction entre cheminements automobiles et piétons par les différentes couleurs des matériaux et les légers ressauts. Si l'aspect routier de la rue a en partie disparu, elle demeure fonctionnelle.

Pourquoi la rue Crébillon ne s'est-elle pas alignée sur le modèle présent dans la rue Scribe-Rubens alors qu'elles sont toutes deux piétonnes ? Son importance dans les déplacements en ville l'explique : elle doit permettre, de part sa position entre deux places charnières de Nantes, la transition des flux y compris routiers pour desservir les voies secondaires du quartier. On peut supposer que c'est la raison pour laquelle sa chaussée n'a pas été complètement uniformisée. Le PSMV a mis en place une politique favorisant le piéton mais le statut urbain des rues nécessite une subtilité dans l'application : le traitement de la chaussée suit la hiérarchie existante, même pour deux artères de l'aire piétonne.

1. Nantes Métropole a publié le 23 avril 2018 un appel d'offre concernant « l'aménagement en aire piétonne de la rue Molière à Nantes ».

LA VÉGÉTATION

Le quartier présente un caractère très minéral (*FIGURE 1.H*). On remarque l'absence totale de végétation dans la plupart des artères et sur les deux places principales. Les arbres des cœurs d'îlot ne sont pas même visibles à travers les bâtiments, le front bâti formant une barrière continue et haute sans aucune faille ni vue vers l'intérieur. La rue Crébillon est ainsi marquée par sa minéralité et ce ne sont que des plantes chétives qui viennent garnir les balcons, même au printemps. C'est un univers stérile de roche et de granit. Pour retrouver des touches de nature, il faut s'aventurer dans les voies plus tortueuses, et c'est une nature éparse et non contrôlée qu'on rencontre : les arbres sont répartis aléatoirement sans logique apparente. Ils subsistent ci et là, comme les survivants d'une urbanisation mortifère.

La partie Rubens de l'ancienne voie du Bignon-Lestard subit le même traitement que la rue Crébillon et c'est dans la partie haute, rue Scribe, que quelques vestiges végétaux se trouvent. Se comptent en tout et pour tout cinq arbres dont quatre localisés à des intersections : deux débordant de la rue Corneille, un au croisement avec la rue Franklin et un venant coiffer la fin de la voie dans la rue Racine, le seul arbre que le PSMV reconnaît comme « à préserver »¹. Le cinquième arbre est situé devant le numéro 12 et semble percer à travers les pavés : sa base n'est pas mise en valeur, comme si c'était un élément gênant et rebelle. Même ici la nature peine à trouver sa place puisque, comme pour la rue Crébillon, les balcons sont libres de toute végétation.

La végétation semble déranger et l'origine rurale du quartier a complètement disparu. Il est possible que l'absence totale de la nature dans la rue Rubens soit due à sa plus grande proximité avec la rue Crébillon et donc plus grande importance dans les parcours des badauds : la végétation aurait alors été étouffée pour uniformiser la rue avec sa voisine minérale tandis que la rue Scribe aurait mieux résisté car plus éloignée. Quoi qu'il en soit, cela suggère un phénomène progressif de standardisation des rues du quartier pour tendre vers un modèle unique. De plus, la hiérarchie urbaine s'exprime à travers l'effort pour supprimer la végétation : totale dans l'artère principale et moins puissante dans la voie secondaire.

Le profil des rues, leurs caractéristiques et leur lien avec les flux sont connus. Nous allons maintenant étudier à partir du plan cadastral les conséquences sur les îlots situés de part et d'autre, aussi bien sur le découpage parcellaire que sur le bâti.

1. «Pièce n°2-2 : Plan réglementaire», 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017).
<<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

FIGURE 1.H — La végétation dans les rues étudiées



La minéralité de la place Royale et de la rue Crébillon.



Une nature persistante dans la rue Scribe.

1.3 L'ORGANISATION DU BÂTI

Les rues ont été étudiées à travers leur rôle de cheminement. Cependant, la rue n'est pas seulement un moyen de desserte, elle est aussi déterminée par la présence de « maisons », c'est-à-dire d'édifices, de chaque côté. Il convient d'analyser son aspect morphologique. L'enjeu est de comprendre comment se fait le découpage en îlots par rapport à l'organisation des artères du quartier et si peuvent s'établir des relations entre le type de rue et le traitement du bâti.

DE L'ÎLOT...

A partir du cadastre actuel, il est possible de dresser une série de plans dont le premier correspond à la superficie des parcelles. Comment s'organisent les îlots et quelles sont les caractéristiques du parcellaire ? Quatre types différents d'îlots ressortent sur la *FIGURE 1.1*.

Tout d'abord, les îlots de faubourg ou en limite de ville close, caractérisés par des terrains étroits et très profonds, qui peuvent donner lieu à des cheminements intérieurs couverts ou non, comme le passage du Commerce dans l'îlot délimité par les rues du Puits d'Argent, de la Fosse, Jean Jacques Rousseau et Santeuil. Son parcellaire en lanière dénote d'une organisation spontanée et d'un foncier plus ancien qui s'étendait depuis les quelques chemins ruraux. Quelques grandes opérations telles que le Passage Pommeraye ont permis la fusion des terrains.

Ensuite, les îlots de grands ordonnancements urbains du XVIIIème siècle aux formes régulières et aux arrêtes continues avec peu de saillies ou de retraits. Le parcellaire est plutôt rectangulaire et large, entre 15 et 30 mètres de côté, tandis que les façades sont ordonnancées et alignées les unes aux autres. En raison du réseau de rues plus dense, les dimensions des îlots sont plus faibles que ceux marqués par les faubourgs : environ 2000 m² pour les îlots du XVIIIème contre 12 000 pour ceux des faubourgs.

Suivent les îlots hybrides entre les deux catégories précédentes, entre parcellaire régulier plus large et parcellaire irrégulier étroit. On remarque qu'ils se trouvent entre la rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens, entre rue nouvelle et rue ancienne.

Enfin, des îlots marqués par le XXème siècle. Le parcellaire est plus large, en moyenne de plus de 400 m², et une histoire plus ancienne persiste en périphérie dans la forme et la dimension des terrains. On peut supposer qu'au cours des siècles, de grandes opérations telles que Cosmopolis ou la Caisse Générale des Accidents ont remplacé un découpage plus fragmenté.

1.3 L'ORGANISATION DU BÂTI

FIGURE 1.I — Surfaces des parcelles

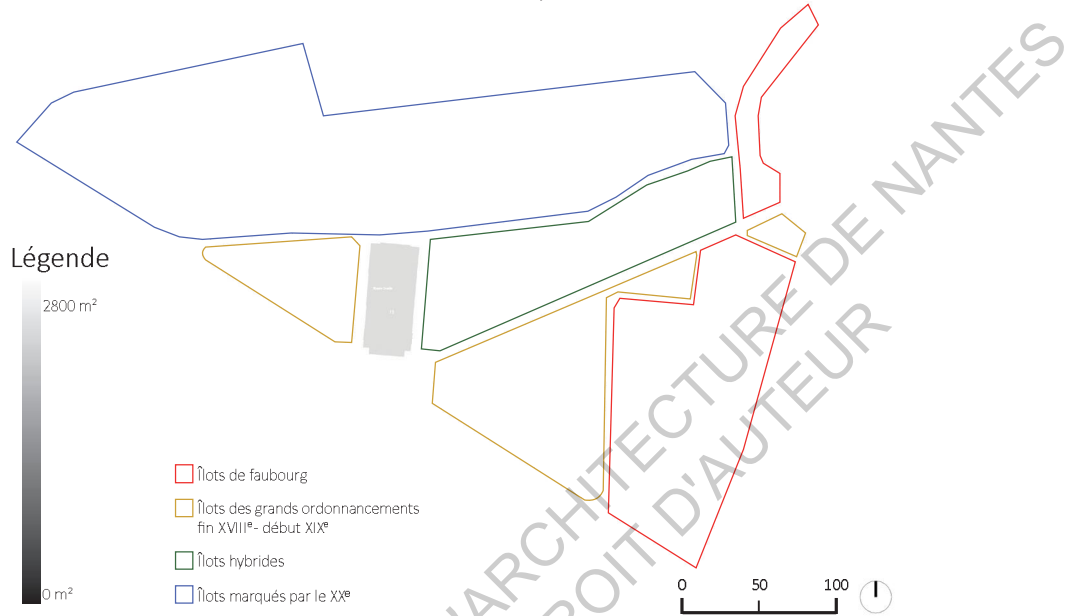


FIGURE 1.J : Datation des bâtiments (d'après PSMV)



S'il est possible de trouver des logiques permettant de classer les îlots, on se rend compte qu'ils sont le fruit d'un renouvellement constant de la ville sur elle-même au cours des siècles et que l'état actuel correspond à la superposition de plusieurs couches correspondant chacune à une époque différente. Quelle est donc la logique qui a été suivie ? Y a-t-il un lien avec l'origine des rues ?

... AU BÂTI

Au-delà des îlots et du parcellaire, l'étude du bâti et notamment de sa datation va permettre d'affiner les résultats et de poser des hypothèses expliquant pourquoi certains îlots ont connu de profondes modifications alors que d'autres ont été laissés pratiquement intacts. Pour ce faire, le plan de datation du PSMV¹ est précieux car il permet de connaître l'époque de construction des bâtiments et donc de distinguer ce qui a persisté de ce qui a été remplacé, corroborant ainsi les intuitions soulevées par l'étude du parcellaire. Il faut cependant avoir conscience des limites des résultats du PSMV : s'ils ont pris soin de faire une double datation afin de prendre en compte les bâtiments dont l'intérieur a pu être modifié sans toucher aux façades et vice-versa, ils n'ont pu tout vérifier.

Trois catégories principales se distinguent (*FIGURE 1.J*). La première correspond au bâti du faubourg persistant le long de la rue de la Fosse et des anciennes douves du bastion Saint-Nicolas avec les rues Contrescarpe et des Vieilles Doves. Les bâtiments sont caractérisés par des façades étroites et un nombre de travées sur rue restreint. Ensuite vient l'époque de l'extension de la ville à l'ouest à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e avec les projets de Graslin et de la place Delorme. Les rues sont globalement rectilignes et alignées, le bâti est conservé, soit intact soit reconstruit à l'identique après la Seconde Guerre Mondiale. Les modifications profondes et les grandes opérations sont rares. Enfin, le bâti le long de la rue Scribe-Rubens qui n'a eu cesse de subir des remaniements avec la superposition de toutes les époques les unes sur les autres. De grandes opérations, comme sont le Passage Pommeraye ou la Caisse Générale des Accidents, sont également intervenues ponctuellement.

Cette logique illustre les différences du traitement d'une rue nouvelle par rapport à une rue ancienne dans le cas de ce quartier. Le parcellaire plus large et régulier suit les rues aux tracés rectilignes typiques des artères percées

1. « Pièce n°1-1c : Essai de classification typologique du bâti », *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, 6 mars 2017, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

1.3 L'ORGANISATION DU BÂTI

ex nihilo telles que les rues Santeuil, Gretry, Franklin ou Crébillon. Au contraire, le parcellaire qui a subi de nombreuses transformations et mêle plusieurs époques se situe en bordure des voies anciennes comme les rues Lekain, du Puits d'Argent, de la Fosse ou Scribe-Rubens. Des précisions seront apportées par l'étude de l'établissement des rues et de leurs évolutions au cours du temps dans les deuxième et troisième parties.

Quoi qu'il en soit, il devient évident que les transformations du bâti suivent une logique de rue plus que d'îlot : ce sont les voies qui déterminent comment évoluent les bâtiments mitoyens et non une réflexion par regroupement en îlot. On peut supposer que ce phénomène est dû à leur nature même : volonté de préserver le bâti le long des rues nouvelles du quartier, jugées harmonieuses, tandis qu'opérations d'alignement progressif des rues anciennes avec modernisation des bâtiments préexistants afin de les hisser au niveau des rues nouvelles. Les deux sujets de ce mémoire expriment tout à fait cette politique avec une rue Crébillon pratiquement intouchée et une rue Scribe-Rubens en constante transformation. Ce sont donc les rues, et à travers elles leur origine entre nouvelle et ancienne ainsi que la hiérarchie urbaine, qui expliquent l'organisation actuelle du bâti. Le caractère d'alignement des rues semble être alors le résultat des deux autres, origine et rôle urbain. Cependant, il n'est pas figé dans le temps et l'évolution constante des rues remet en cause la pérennité des attributs.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1.4 LES ACTIVITÉS

Il semble que origine de rue, hiérarchie viaire et évolution du bâti au cours des siècles soient liées. A une échelle encore plus précise, on peut se demander si les ambiances ressenties dans les deux rues, c'est-à-dire grandiose pour Crébillon et intimiste pour Scribe-Rubens, ont des conséquences sur les activités qui y prennent place. En effet, une première intuition voudrait que la rue Crébillon soit plus commerçante que la rue Scribe-Rubens, en marge du grand axe commercial du centre-ville dont parle le PSMV¹. Selon une deuxième hypothèse, on peut imaginer que les boutiques rencontrées dans la rue Crébillon sont dédiées au luxe avec nombre de bijouteries tandis que les artisans évoluent à l'ombre de l'ancienne rue du Bignon-Lestard. La rue nouvelle, grand axe urbain, où prennent place les professions respectables et la rue ancienne où se réfugie le monde populaire. L'étude des programmes présents dans ces rues permet de confronter ces aprioris à la réalité : comment les rez-de-chaussée sont-ils occupés ? Les étages sont-ils uniquement dédiés à l'habitation ou d'autres activités, telles que des bureaux, des médecins ou des avocats, s'y retrouvent-elles ?

FAÇADES ET OCCUPATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE

L'étude porte d'abord sur la manière dont les immeubles interagissent avec la voie publique : les rez-de-chaussée sont-ils dédiés aux commerces ou aux logements ? Un premier parcours dans le quartier prouve que les seules façades aveugles se retrouvent dans la rue Scribe-Rubens avec notamment l'arrière du théâtre Graslin et du Katorza. De même, les grandes opérations aux intersections privilégient les autres voies : l'entrée du bâtiment du Crédit Lyonnais à l'angle de la rue Rubens et de la rue Boileau se trouve dans la deuxième. L'immeuble sis au 1er rue Rubens présente toute une partie de rez-de-chaussée fermée et monolithique. A cela s'ajoutent les entrées de garages qui débouchent sur la rue comme aux numéros 7 rue Rubens et 13 rue Scribe. Il paraît impensable de retrouver un tel traitement non qualitatif sur la rue Crébillon où tout rez-de-chaussée est l'occasion d'ouvrir un commerce à travers de larges baies vitrées. En effet, les façades des immeubles sur cet axe sont considérées comme principales à l'exception des bâtiments donnant sur les places Graslin et Royale, où la discipline de la place prend précedence. Encore un élément qui témoigne qu'il est accordé une plus grande importance à la rue nouvelle par rapport à la rue ancienne : la hiérarchie viaire entre axe principal et axe secondaire se traduit par le travail différencié des façades.

1. « Rapport de présentation : cahier 1. Intérêt historique et patrimonial », *op.cit.*

1.4 LES ACTIVITÉS

FIGURE 1.K — Garages rue Scribe-Rubens : 7 rue Rubens et 13 rue Scribe



TYPES DE MAGASINS

La quasi-totalité des rez-de-chaussée des deux rues accueille des magasins¹. Il convient alors de se demander quel type de commerces s'y trouvent et s'il y a autant de différences entre les deux rues que supposées.

La *FIGURE 1.1* permet de visualiser les catégories de commerce qui se retrouvent dans les deux rues. Afin de déterminer des regroupements cohérents des différentes activités, je me suis servi de la Classification des Produits Français CPF² disponible sur le site de l'Insee et de la Classification internationale des produits et services³, instituée par l'arrangement de Nice de 1957 et révisée pour sa 11^{ème} édition le 1er janvier 2017 sur le site de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. A partir de ces données, chacune des boutiques est attribuée à une des dix familles selon la branche dans laquelle elle s'inscrit :

- Hôtel;
- Banque, assurance et administration;
- Bijouterie et horlogerie;
- Magasins alimentaire;
- Cadeaux, articles pour la maison et décorations;
- Articles de beauté et liés à la santé et l'hygiène;
- Loisirs et culture regroupant théâtres, cinémas et papeterie;
- Restauration, bar, café;
- Art urbain;
- Prêt-à-porter, aussi bien articles sportifs que lingerie;
- Magasins de chaussures et maroquiniers.

J'ai cherché notamment à regrouper des commerces qui témoignaient d'un comportement particulier. Par exemple, j'ai décidé de séparer les hôtels et la restauration : les Nantais vont rarement faire la fête dans les hôtels.

Sur la carte, on remarque que les deux artères sont propices au lèche-vitrines avec une grande concentration de magasins de prêt-à-porter et de chaussures : près de trois quarts de la rue Crébillon et plus de 65 % de la rue Rubens y sont dédiés, ce qui représente 75% de ce genre de boutiques dans

1. Voir l'*ANNEXE 1* pour la répartition des magasins.

2. Insee, *Classification des produits français - CPF rév. 2.1*, 1er janvier 2015, [en ligne]. (consultée le 15 février 2018). <<https://www.insee.fr/fr/information/2399243>>

3. Comité d'experts de l'assemblée de l'Union de Nice, *Classification de Nice. Onzième édition*, 1er janvier 2017, [en ligne]. (consultée le 15 février 2018). <<http://www.wipo.int/classifications/nice/fr>>

1.4 LES ACTIVITÉS



FIGURE 1.L — Types d'activité dans les rues Crébillon et Scribe-Rubens



FIGURE 1.M — Les bars de la rue Scribe

les rues¹. Ils sont moins présents dans la rue Scribe même s'ils constituent quand même 40% de l'ensemble de ses magasins. Ce qui caractérise le haut de l'ancienne voie du Bignon-Lestard, ce sont les activités populaires avec la présence de nombreux bars, restaurants et de quelques boîtes de nuits comme le Conlav, le Peter Mc Coy ou le Corneille. Ils occupent plus d'un quart des emplacements de la rue et comptabilisent 80% de ceux présents dans les trois rues. Sur Crébillon, les deux seuls restaurants ou bars présents sont le salon de thé, plus respectable qu'un bar irlandais, et le Quick qui a fermé depuis en mars 2018. Les lieux où la vie populaire prend place sont anecdotiques rue Crébillon pour abonder dans la rue Scribe. C'est donc dans cette dernière que les Nantais se rencontrent, discutent et font la fête. La rue nouvelle apparaît alors comme un espace presque sacralisé dans lequel les passants se doivent de rester dignes, impression rendue d'autant plus forte que les façades sont parfaitement alignées et quasi-lisses. Aucun volume n'en déborde. Au contraire la rue ancienne s'anime et s'agite. L'usage de l'espace public est questionné ici : pour la rue Crébillon, il est théâtralisé et doit rester intact, comme un musée à ciel ouvert à respecter, alors que dans la rue Scribe-Rubens les habitants se l'approprient en l'occupant par des terrasses de restaurants et le street art du Katorza.

Il faut noter qu'au sein même de l'ancienne rue du Bignon-Lestard des différences existent : la partie Rubens ressemble plus dans sa composition à la rue Scribe avec des valeurs proches. De plus, les bars et restaurants sont concentrés dans la partie Scribe. Peut être que, de part sa position entre les deux axes commerciaux que sont les rues du Calvaire et la rue Crébillon, la partie basse de la voie ancienne s'est uniformisée alors que la partie haute est moins concernée.

LA QUESTION DE L'ARTISANAT

L'objectif est de vérifier s'il existe effectivement une différence entre les deux rues concernant l'artisanat : est-il absent de la rue secondaire pour se réfugier dans la rue primaire ? Avant de pouvoir répondre à cette question, il faut d'abord définir ce qui est entendu par artisanat. Certaines activités y sont, dans les esprits, immédiatement associées. Ce sont par exemple les métiers concernant la menuiserie, l'horlogerie ou le cordonnerie. Cependant, en étudiant la liste des magasins des deux rues, il devient évident qu'il n'est pas aussi aisé de déterminer quels sont les commerces qui se rattachent à des activités artisanales.

1. Se référer aux tableaux en annexe pour résultats exacts (*Annexe 1 - Tableau A1.1*).

1.4 LES ACTIVITÉS

D'après le CNRTL, un artisan est une « personne exerçant, pour son propre compte, un art mécanique ou un métier manuel qui exige une certaine qualification professionnelle »¹. Ils existent plusieurs notions primordiales dans cette définition. L'effort est important et l'activité ne peut pas être seulement intellectuelle. Elle suggère également la création d'un produit ou une transformation physique. De plus, il ne suffit pas de s'adonner à un passe-temps mais il faut faire preuve d'un véritable savoir dans le domaine concerné.

La NAFA, Nomenclature d'Activités Françaises de l'Artisanat², révisée le 1er janvier 2008 et mise à jour en 2016, donne une liste exhaustive des activités artisanales fixées par la loi française. Quatre secteurs sont concernés : le bâtiment (carreleur, maçon), la fabrication (ébéniste, tapissier), l'alimentation (fromager, pâtissier) et les services (coiffeur, fleuriste). Il existe un écart entre l'imaginaire de l'artisanat et les métiers qui lui sont liés d'après l'économie actuelle : on ne se doute pas forcément que l'esthéticien ou que le conducteur de travaux second œuvre finition sont des artisans. En fait, l'artisanat tel qu'il est défini aujourd'hui dépasse le secteur traditionnel auquel on peut se référer en raison de sa définition qui regroupent un large éventail d'activités.

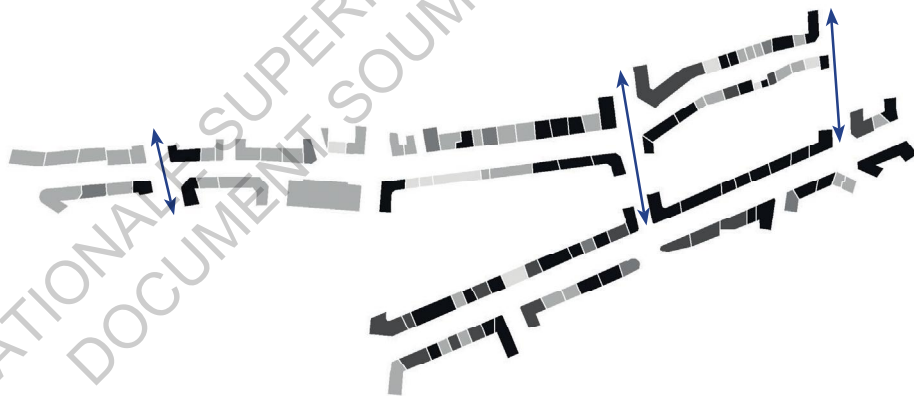
Il faut également faire la distinction du processus de fabrication. La production « artisanale » s'oppose à celle « industrielle » : elle suppose un travail à la main, ou en tout cas sans machine automatisé, et donc d'un nombre moins important de produits. Elle est souvent associée à l'idée de qualité et, aujourd'hui, de nombreuses enseignes essaient de revendiquer un héritage artisanal ou de proposer des collections artisanales. Dans les rues Crébillon et Scribe-Rubens, ce sont le cas de Manfield qui est fondée en 1844 par un artisan et de Cyrillus avec une collection printemps-été dédiée à l'artisanat marocain et faite-main. Il est évident qu'elles ne rentrent pas pour autant dans les commerces d'artisanat, la majorité de leur production suivant des procédés industriels. Ces exemples montrent bien que les frontières entre artisanat et les autres types d'activités ne sont pas aussi claires qu'on peut s'attendre. De même, il faut distinguer le simple distributeur du véritable artisan. Une boulangerie peut en effet vendre des pains qui ne sont pas produits à la main. De même pour un bijoutier, il existe aujourd'hui de grandes marques de distribution. Finalement, il ressort qu'on ne peut pas déterminer si un commerce rentre effectivement dans la catégorie de l'artisanat juste par son type, il faut creuser pour pouvoir conclure.

1. Article « Artisan », (s.d.), dans *Centre National de ressources Textuelles et Lexicales*, [en ligne]. (page consultée le 23 mai 2018). <<http://www.cnrtl.fr/definition/artisan>>

2. Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, *Nomenclature d'Activités Françaises de l'Artisanat - Révision 2, 2016*, [en ligne]. (consultée le 30 mai 2018). <<https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/artisanat/la-nafa>>



FIGURE 1.N — La boulangerie Emma au 12 rue Scribe



Légende

Locale
 Régionale
 Nationale
 Internationale

Axes entre les rues Crébillon et Scribe-Rubens



FIGURE 1.O — Échelles d'implantation dans magasins des rues Crébillon et Scribe-Rubens

1.4 LES ACTIVITÉS

On identifie dans les rues un nombre réduit d'activités artisanales : seulement 8,5% des commerces¹. Les métiers liés au bâtiment sont complètement absents : ni menuisier, ni tapissier, ni maçon. En fait, on identifie seulement comme artisanat de service le « Luis' Bike Shop » au 28 rue Scribe qui propose de réparer les vélos. Le reste se compose des boulangeries, chocolateries et quelques bijouteries locales tenues par des créateurs. S'il y a effectivement une légère différence entre les deux rues², elle ne semble pas concluante dû au peu d'artisanat par rapport au nombre total de commerces. Les difficultés à identifier des métiers qui soient rattachés à l'artisanat et le manque de conclusion amènent à se demander s'il est vraiment pertinent de traiter sa présence actuelle dans les deux rues. Il semble que, si jamais il a existé à une époque, il ait disparu entre temps. L'intuition voudrait qu'il ait subsisté plus longtemps dans la rue ancienne tortueuse et qu'il ne s'est jamais implanté dans la rue nouvelle bourgeoise, mais seule une étude historique précise pourra la confirmer. L'étude de l'échelle d'implantation des commerces peut éclairer sur l'évolution connue dans les rues.

La **FIGURE 1.0** représente les échelles d'implantation des commerces et des franchises : locale, régionale, nationale ou internationale. Il ressort alors que les enseignes avec une présence répartie sur de grandes échelles se concentrent sur la rue Crébillon et dans les angles de la rue Scribe-Rubens. 50% des magasins de la rue nouvelle sont à l'international et 25% au niveau régional, alors que 53% des boutiques de la rue ancienne reste locales, les 33% internationales se retrouvant principalement aux intersections avec les rues Contrescarpe, Boileau et Franklin³. La rue Scribe-Rubens n'est pas le refuge de commerces à petite échelle persistant devant la montée en puissance des franchises internationales. Il semblerait que cette étape se soit déjà terminée et que nous sommes désormais à la phase suivante. L'ensemble du quartier fait partie du centre-ville de Nantes et commerces locaux, *a fortiori* les artisans, se ont été repoussés vers la périphérie à mesure que le prix du foncier augmentait. Cela est d'autant plus vrai que la rue Scribe se retrouve entre les deux axes commerciaux principaux à l'ouest du cours des 50 Otages : on peut supposer que les commerces de plus grosse échelle ont peu à peu envahis les voies secondaires reliant la rue Crébillon et la rue du Calvaire que sont les rues Boileau, Contrescarpe et Franklin, avant de s'introduire de plus en plus dans l'ancienne voie du Bignon-Lestard en commençant par les intersections.

1. Les activités artisanales représentent un total de 10 sur 118. (*Annexe 1 - Tableau A1.2*)

2. 7,7% des commerces de la rue Crébillon sont liés à l'artisanat contre 8,7% dans la rue Scribe-Rubens. (*Annexe 1 - Tableau A1.2*)

3. Détail des résultats en annexe. (*Annexe 1 - Tableau A1.3*)

Il n'y a pas de fossé flagrant entre les commerces actuels des deux rues étudiés même si des tendances particulières se détachent avec des activités plus populaires en haut de la voie ancienne et plus luxueuses dans le grand axe urbain. Elles n'y sont cependant pas restreintes et des perméabilités existent entre les rues. Pour bien comprendre les raisons de cette diversité, il faudrait se pencher sur l'évolution des enseignes en partant de l'hypothèse que ce qui existe aujourd'hui est le vestige d'une opposition à l'origine plus importante entre une rue nouvelle bourgeoise et une rue ancienne populaire. L'extension urbaine continue de Nantes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles se serait en effet accompagnée d'une uniformisation des deux rues suite au glissement d'échelle : une distance de 100 mètres, auparavant synonyme de changement de quartier et de classes sociales, n'est plus importante face aux nouvelles dimensions de la ville.

OCCUPATION DES ÉTAGES

Maintenant que nous savons comment les rez-de-chaussée des rues sont occupés, reste à étudier si les étages sont uniquement composés de logements ou si des sociétés s'y trouvent. Il n'est pas aisé de les répertorier exhaustivement et il faut prendre conscience des limites de la méthode mise en place. En effet, on ne peut pas utiliser la même méthode que pour les magasins, accessibles à tous depuis la rue et donc faciles à lister. Pour ce faire, je suis descendu sur place et j'ai relevé l'ensemble des plaques et des interphones au niveau des entrées des immeubles, que ces accès se fassent depuis la rue directement ou par une voie adjacente. J'ai confronté l'ensemble des noms obtenus à une recherche internet, notamment sur les pages jaunes et sur le site société.com, afin de savoir si ses habitants exerçaient ou non une activité quelconque à cette adresse. Il paraît alors évident que dans les cas où les noms des interphones ne sont pas à jour et incomplets, les informations sont erronées ou manquantes. Même en croisant la liste obtenue avec des catalogues de médecins ou d'avocats afin de l'affiner, il est certain qu'elle n'est pas complète. L'étude repose alors sur le parti-pris suivant : on considère que les activités comme les médecins, les architectes, les avocats ou les entreprises ont tout intérêt à être transparentes sur la localisation de leurs locaux car elles dépendent de la visite des clients chez eux, et donc qu'elles devraient en toute logique prendre garde à être visibles de la rue ou sur internet.

Les résultats montrent la présence de quelques sociétés, liées notamment à l'informatique, la communication, la finance, l'immobilier ou le conseil. 60% se trouvent dans la rue Crébillon contre 40% rue Scribe-Rubens¹. Pour ce qui

1. Les résultats sont accessibles en annexe (*Annexe 1 - Tableau A2.1*).

1.4 LES ACTIVITÉS

est des avocats et commis de justice, plus des trois quarts sont implantés dans la rue nouvelle (sept cabinets contre deux). La rue Crébillon semble donc attirer des activités réputées plus prestigieuses, même si la proportion de médecins est la même des deux côtés. Dans la rue Scribe-Rubens se trouvent des habitants ayant déclaré effectuer une activité de création artistique avec les arts plastiques, alors qu'aucun n'a été identifié dans la rue nouvelle.

On peut avancer l'hypothèse que la rue Crébillon présente de part son architecture, son caractère rectiligne et son passé une réputation bourgeoise qui attire les activités jugées prestigieuses ou scientifiques, comme l'appuie le regroupement du bureau d'études et des sociétés d'informatique. De l'autre côté du spectre, de part son apparence plus libre et plus accessible, la rue Scribe-Rubens serait le repaire des activités plus populaires liées aux artistes ou à humanitaire, comme l'association Pharma Lanka qui vient en aide aux enfants du Sri Lanka. La présence du cinéma Katorza à l'angle avec la rue Corneille et dédié aux films d'auteurs plus qu'aux blockbusters va dans le sens de cette réflexion. La préférence découlerait alors de l'histoire des rues. On peut se demander si cette différence existait traditionnellement durant les siècles ou si elle est récente. Dans le premier cas, on pourrait conclure que les artistes ont trouvé refuge dans une artère moins contrôlée et rigide et ont préféré la rue ancienne tortueuse à l'artère nouvelle et bourgeoise.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE PATRIE

Au-delà de la première confrontation d'axe rectiligne contre voie tortueuse qu'un passant peut ressentir en arpentant les rues du mémoire, un certain nombre de différences existent aujourd'hui. Elles se définissent par les trois caractères vus précédemment : origine, alignement et hiérarchie viaire. La dernière opposition se confirme par l'étude à l'échelle urbaine et explique le traitement particulier de la chaussée de la rue Crébillon. Si les îlots ne sont pas tous composés de manière identique, une analyse plus précise prouve que les logiques de répartition des parcelles semblent dépendre des artères qui les bordent. Le bâti se construit par rapport aux voies auxquelles il se rattache plutôt que dans une cohérence commune à l'îlot. Le découpage parcellaire semble donc traduire les caractères variés des rues et sous-entend une approche différente du milieu urbain selon si la rue est nouvelle ou ancienne, rectiligne ou tortueuse et un axe principal ou une voie secondaire.

Des relations se décèlent entre les différents caractères qui ne sont pas indépendants les uns des autres : le caractère rectiligne favorisant les flux, peut être est-il ce qui fait de la Crébillon une artère primaire. L'ancienneté de la rue Scribe-Rubens peut expliquer sa forme topographique. L'objectif est alors de comprendre comment la nature des rues a influencé leurs tracés. Quel caractère vient en premier et comment est-il lié aux autres. Ainsi, la rue Crébillon est-elle un axe primaire parce qu'elle est nouvelle ou nouvelle parce qu'elle est conçue comme primaire ? Peut-on imputer les différences encore persistantes aujourd'hui à la seule origine ?

Au-delà, les activités qui se retrouvent dans les rues laissent penser qu'un phénomène sous-jacent existe. Les voies ne cessant de se renouveler sur elles-mêmes, elles évoluent dans le temps ce qui implique une transformation potentielle de leur caractère qui ne sont pas aussi figés qu'on peut le croire. Une rue alignée aujourd'hui était peut être sinueuse hier. Dans ce cas, il convient de se demander quelles sont les motivations qui dirigent les changements et si elles sont liées aux caractères. En effet, les activités présentes suggèrent que le modèle favorisé est celui incarné par la rue Crébillon : rectiligne donc fonctionnelle et principale. Avec le territoire urbain de Nantes toujours plus étendu, le modèle fixé par cette rue nouvelle se serait imposé à l'ensemble des voies alentours pour créer une unité : le quartier Graslin, lieu du luxe et de la bourgeoisie. Ce changement d'échelle expliquerait que malgré des différences morphologiques toujours marquées, les commerces, avec la disparition de l'artisanat par exemple, et même la végétation des deux rues se rapprochent l'une de l'autre.

1 ETAT DES LIEUX

Dans la suite, nous étudierons l'histoire de la rue Crébillon et de la rue Scribe-Rubens pour comprendre quel est le point de départ du processus, fixé à la fin du XVIIIème siècle avec l'opération foncière de Jean-Joseph-Louis Graslin, et si une standardisation du quartier a bien eu lieu. La question des outils mis en jeu pour tendre vers une uniformité est importante car, si aujourd'hui il persiste des différences, c'est que la municipalité, au cours des siècles, n'a pas mis en place une politique brutale et agressive permettant de faire table rase de la rue ancienne. Est-ce dû à un manque de moyens ou, au contraire, au fait qu'elle se soit volontairement contentée de retouches progressives et ponctuelles ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

DEUXIÈME PARTIE :
LE PROJET DE GRASLIN
(1776-1790)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



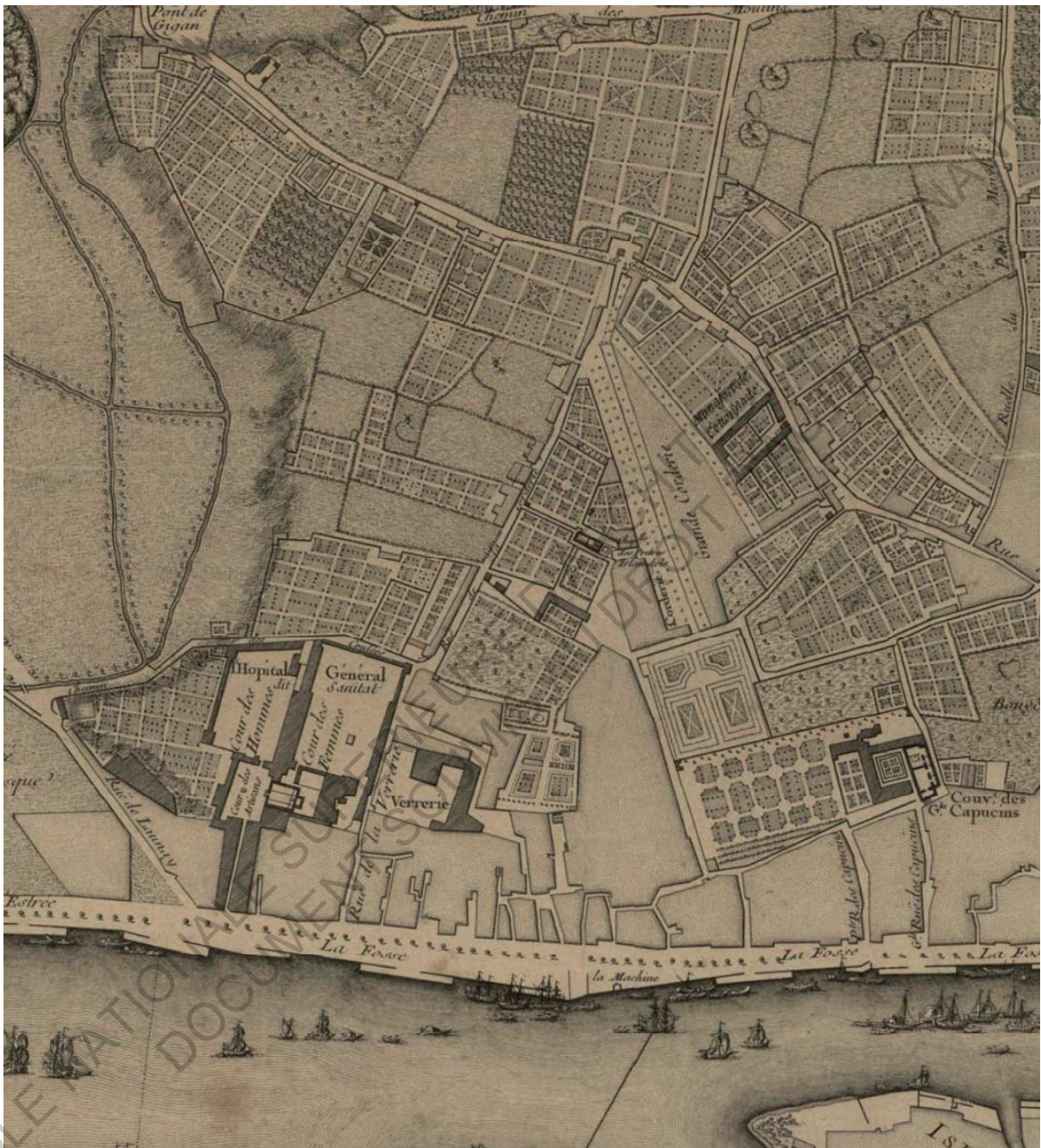


FIGURE 2.C — Détail ouest du plan de Nantes par Cacault en 1756-1757

CACAULT François, *Plan de la ville de Nantes et de ses faubourgs levé par ordre de MM. les Maire Echevins et procureur du roi syndic de laditte ville*, 1756-1757, A.M.N., II 157* n°6 (cl. AMN).

2 LE PROJET DE GRASLIN (1776-1790)





FIGURE 2.D — Projet d'embellissement de Nantes par Rousseau en 1760
ROUSSEAU Pierre, *Plan de la ville de Nantes et des projets d'embellissement présentés par Mr Rousseau Architecte*, 1760, A.M.N., II 157* n° 13 (cl. Ville de Nantes, Patrick Jean).

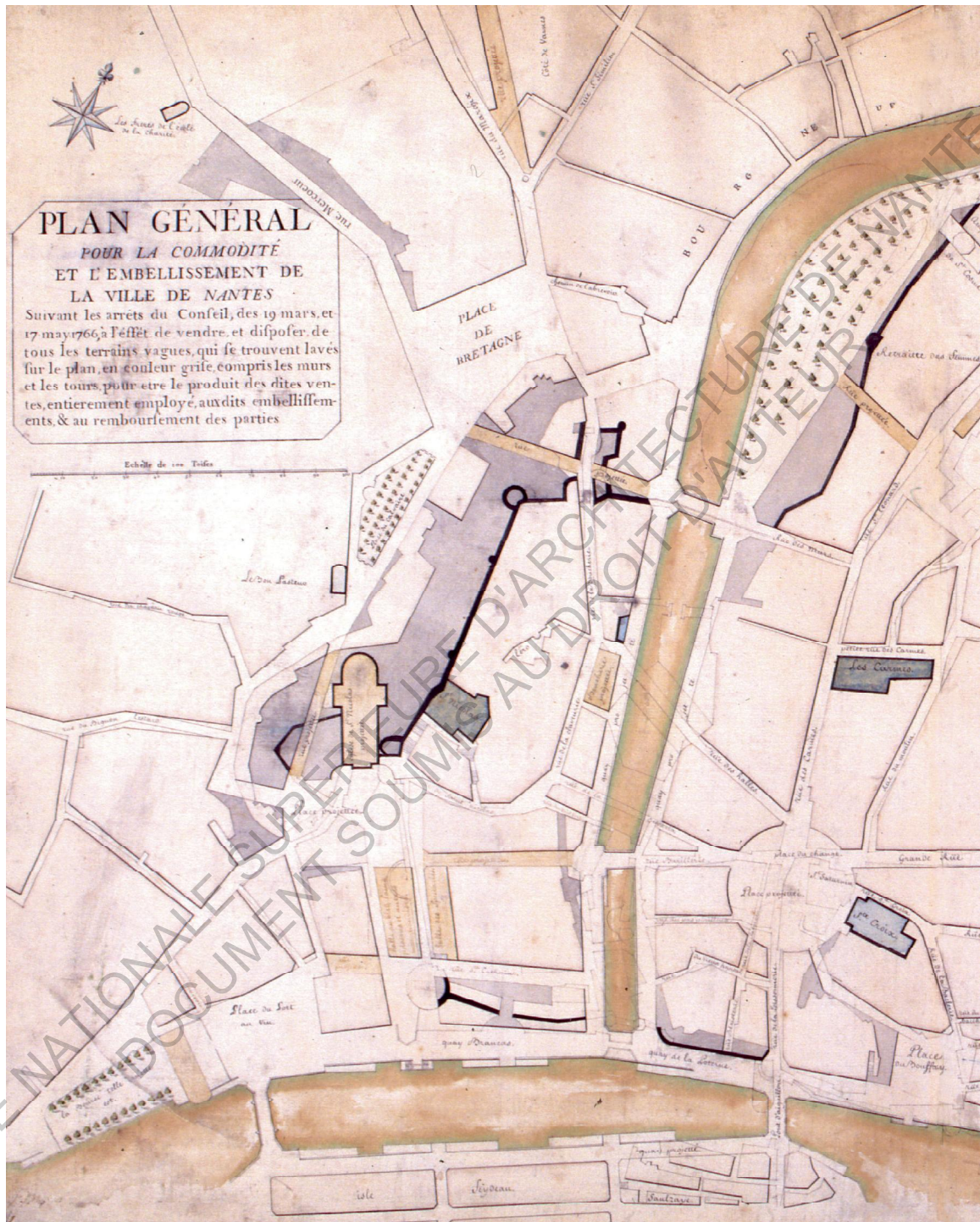
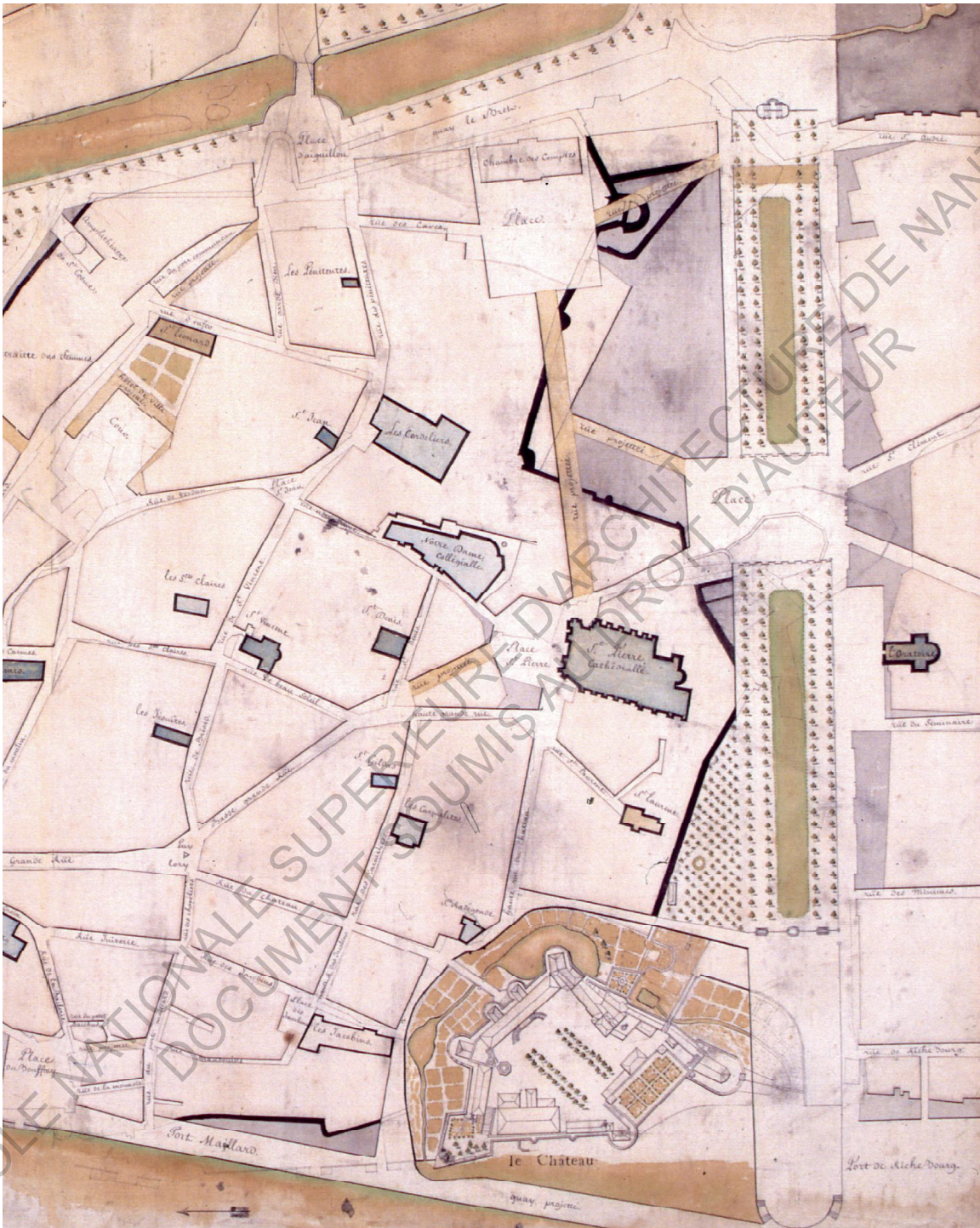


FIGURE 2.F — Projet d'embellissement de Nantes par Ceinera y en 1761-1766
 CEINERAY Jean-Baptiste, *Plan général pour la commodité et l'embellissement de la ville de Nantes* Suivant les arrêts du Conseil, des 19 mars, et 17 may 1766, à l'effèt de vendre, et disposer de tous les terrains vagues, qui se trouvent lavés sur le plan, en couleur grise, compris les murs et tours [rehaussés de noir et à démolir] (...), (s.d.), 1766, Musée du Château des ducs de Bretagne, inv. 972.3.10, (cl. A. Guillard).

2 LE PROJET DE GRASLIN (1776-1790)



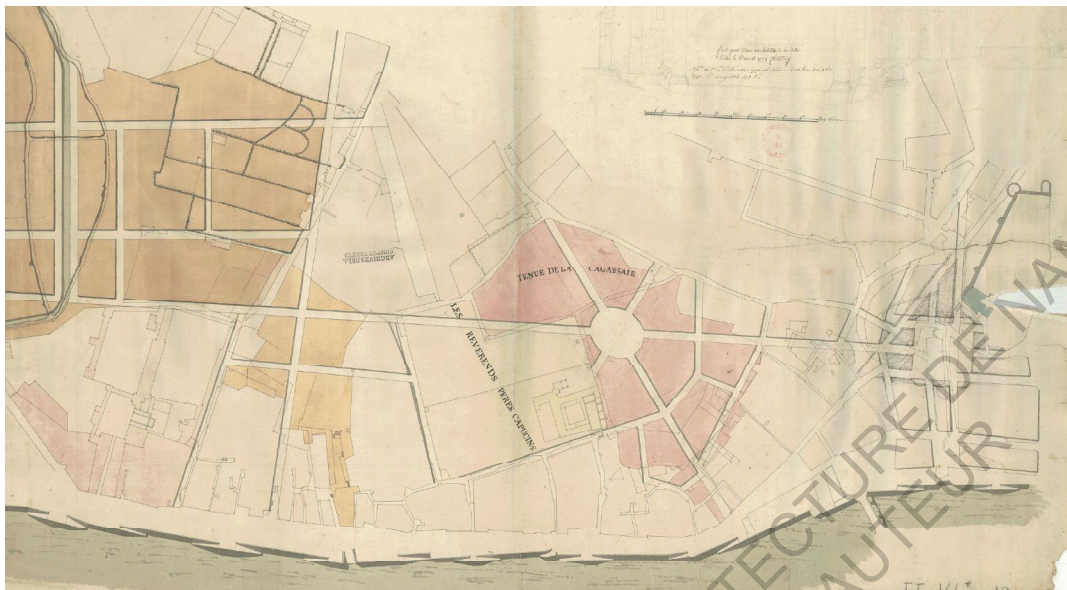


FIGURE 2.G — Premier projet d'aménagement du quartier Graslin par Ceineray en 1779
 CEINERAY Jean-Baptiste, *Plan du quartier Graslin et des rues à ouvrir de la Verrerie à la place du Calvaire*, 6 août 1779, A.M.N., II 164* n°19.



FIGURE 2.H — Deuxième projet d'aménagement du quartier Graslin par Crucy en 1782
 CRUCY Mathurin, *Plan des rues à ouvrir dans les terrains derrière le Quai de la Fosse à Nantes*, 6 avril 1782, A.D.L.A., C 336-5 (cl. ADLA).

2 LE PROJET DE GRASLIN (1776-1790)

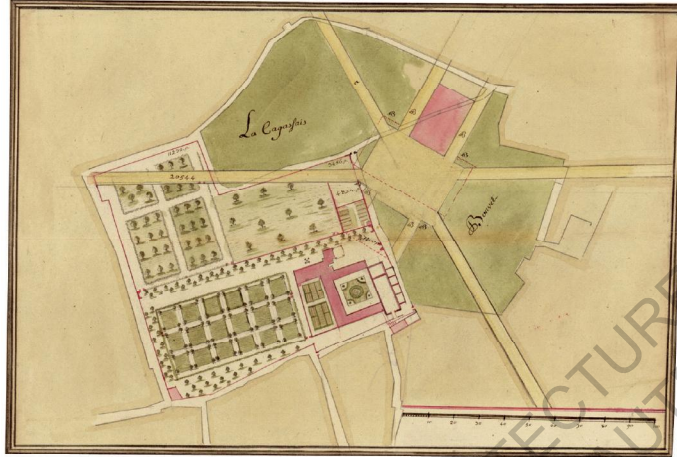


FIGURE 2.1 — Troisième projet d'aménagement du quartier Graslin par Crucy en 1784
Anonyme, *Plan des terrains de La Cagassais et du Bouvet*, s. d. [1784 ?], A.D.L.A., C 336-4 (cl. ADLA).



FIGURE 2.2 — Plan des possessions des Capucins et du Sieur Graslin en 1786
CRUCY Mathurin, *Terrain retranché de l'enclos des Reverends PP. capucins pour former les rues publiques [...] les Emplacements qui sont Lavés en Rouge appartiennent à M. Graslin*, 23 septembre 1786, A.M.N., II 164 n° 17 (cl. P. Jean).

2 LE PROJET DE GRASLIN (1776-1790)

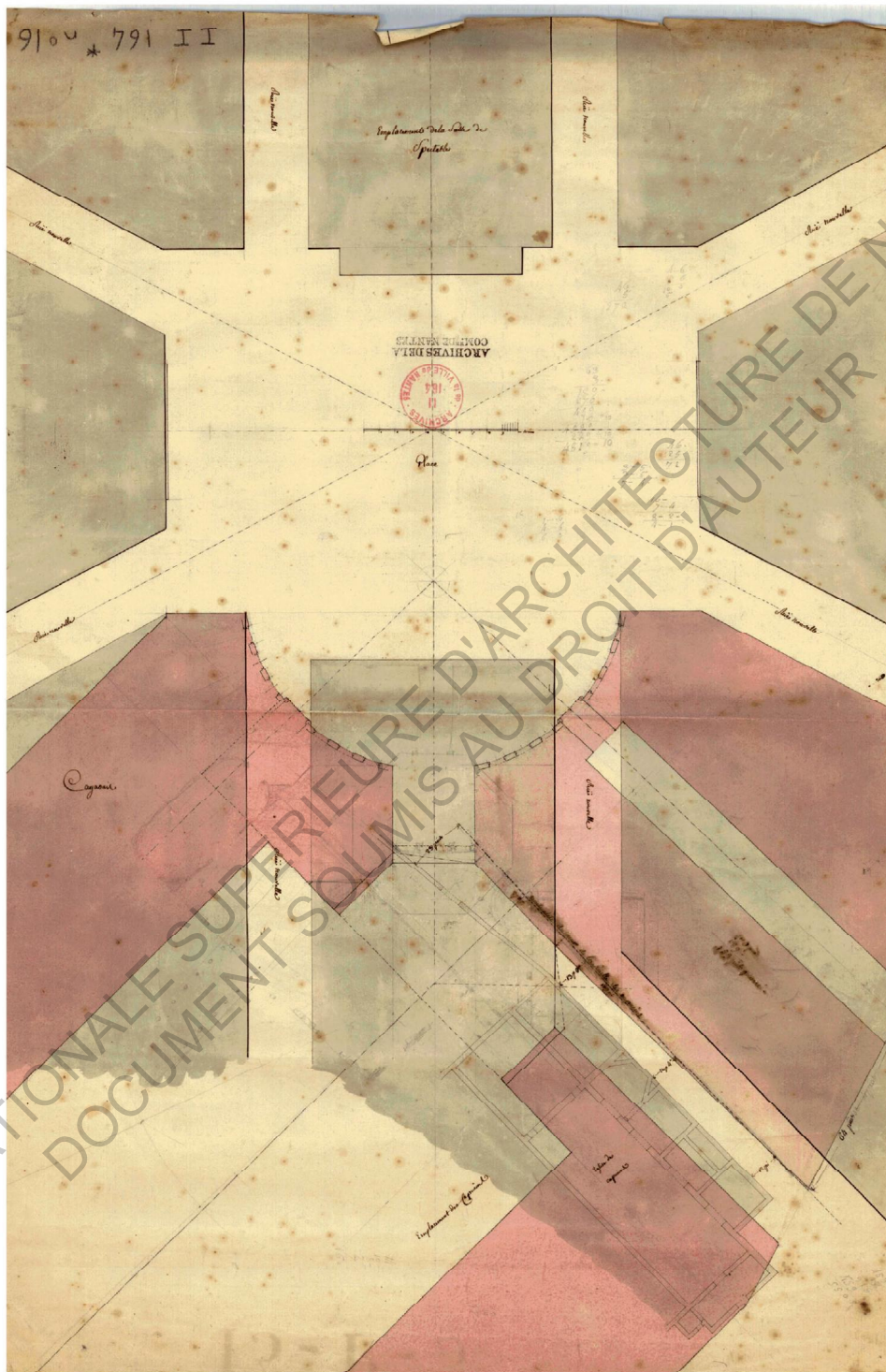


FIGURE 2.1 — Projet de place en hémicycle en 1786
CRUCY Mathurin et DEMOLON Jean-François, *Plan d'un projet d'aménagement de la place Graslin*, s.d., [1787], A.M.N., II 164* n° 16 (cl. P. Jean).

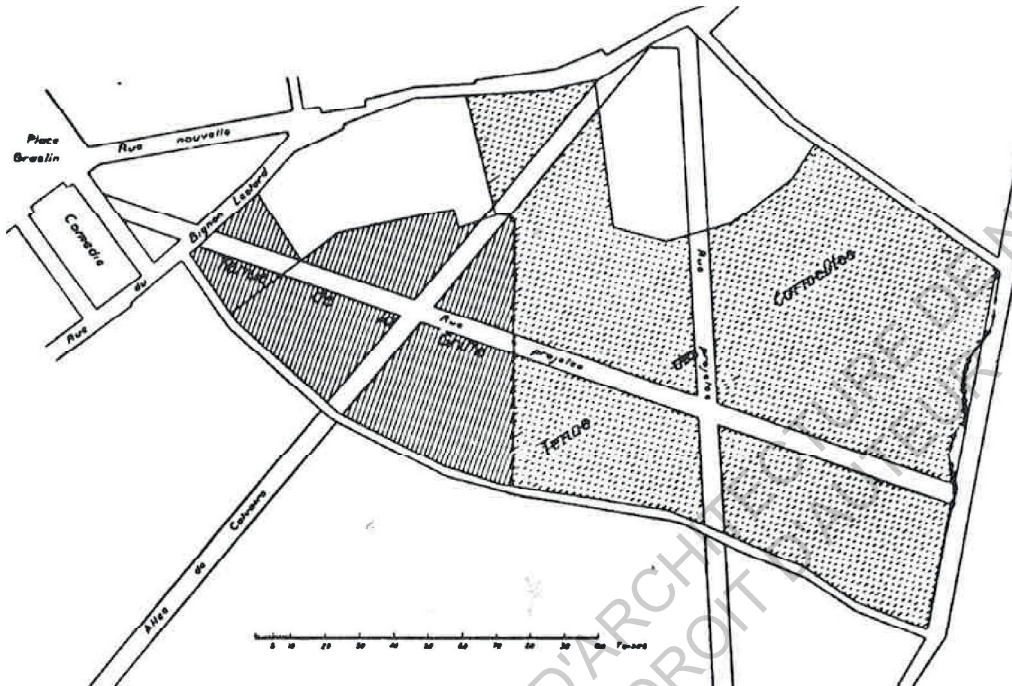


FIGURE 2.M — Projet d'aménagement du quartier Delorme par Demolon en 1787
 Dans LELIEVRE Pierre, *Nantes au XVIIIème siècle : urbanisme et architecture*, Nantes, Durance, 1942.

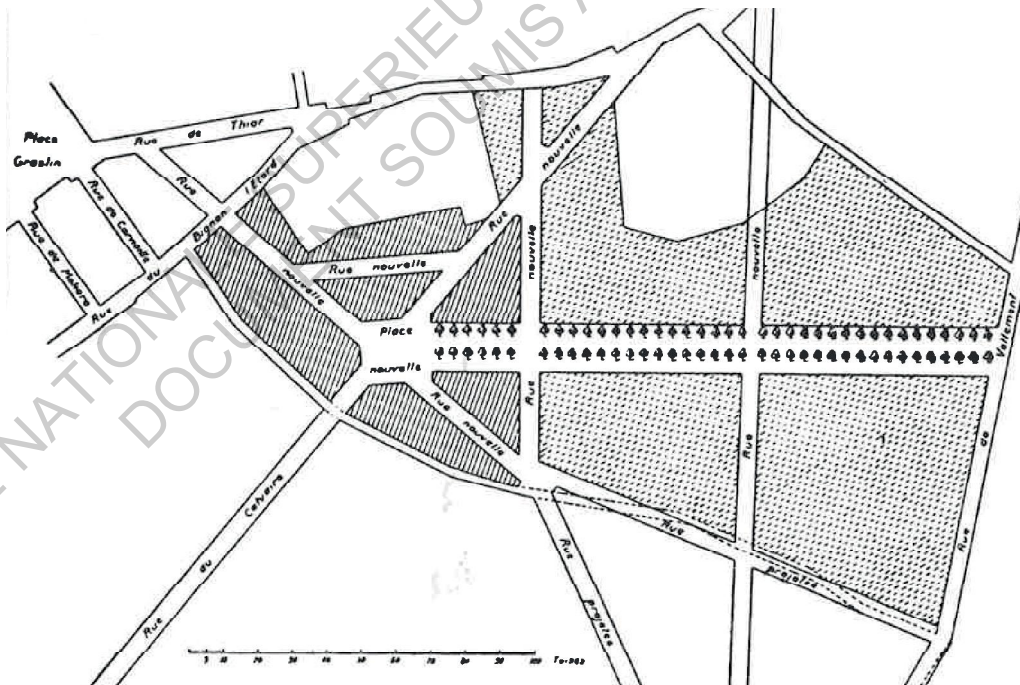


FIGURE 2.N — Projet d'aménagement du quartier Delorme par Ogée en 1789
 Dans LELIEVRE Pierre, *Nantes au XVIIIème siècle : urbanisme et architecture*, Nantes, Durance, 1942.

2 LE PROJET DE GRASLIN (1776-1790)



FIGURE 2.0 — Plan de Nantes par Sauzeau en 1789

SAUZEAU Nicolas, *Plan de la ville de Nantes et de ses fauxbourgs levé en 1757 et les augmentations faites jusqu'en 1789* sont lavées en rouge, 1789, A.M.N., Il 157* n° 1 (cl. P. Jean).

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE
DOCUMENT SCIENTIFIQUE



FIGURE 2.P — Plan de Nantes par Coulon en 1795
[Coulon], *Plan de la ville de Nantes dressé en l'An III de la République Française*, 1795, Musée départemental Dobrée, inv. 56-5351 (cl. Ch. Hémon).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2 LE PROJET DE GRASLIN (1776-1790)

Dans la partie précédente, nous avons vu qu'au-delà des premières impressions, il existait bien de nombreux points de divergence entre les rues Crébillon et Scribe-Rubens. On peut supposer qu'ils proviennent d'une longue série d'uniformisation de l'ensemble du quartier : à mesure que la ville continuait de s'étendre, l'image du quartier Graslin, symbolisée par la place éponyme et par la rue Crébillon, se serait peu à peu imposée aux voies avoisinantes. La proximité de l'ancienne rue du Bignon-Lestard avec la nouvelle artère l'aurait d'autant plus soumise à cette standardisation. Leurs différences actuelles seraient alors le vestige des différences initiales qui n'ont pu être complètement effacées : commerces plus populaires, parcellaire irrégulier et traitement varié de la voirie dans la rue Scribe-Rubens.

Pour vérifier si l'hypothèse est fondée, il convient alors de s'intéresser en particulier à l'établissement du quartier Graslin à la fin du XVIII^{ème} siècle. C'est en effet à cette époque que la rue du Bignon-Lestard, chemin semi-rural des faubourgs ouest de la ville, devient partie intégrante du tissu urbain de Nantes. De même, la rue Crébillon, auparavant inexistante, est établie. En étudiant les conditions dans lesquelles le projet a été mené, nous pourrions avoir une idée précise des raisons qui ont motivé l'élaboration de chacune des rues. Comment leur nature, voie ancienne et rue nouvelle, explique-t-elle leur conception opposée ? Il s'agit en effet de voir si le statut de rue ancienne - rue nouvelle est la source des différences axe majeur - voie secondaire.

Plus précisément, elles ne jouent pas aujourd'hui le même rôle dans l'armature des rues de Nantes et suivent une hiérarchie viaire. Les enjeux de cette partie sont donc de savoir si, à cause de son caractère préexistant, l'ancienne rue du Bignon-Lestard a été mise de côté pour lui préférer l'ouverture d'une nouvelle artère rectiligne et sensée représenter ce nouveau quartier. Nous vérifierons si ce dernier est bien conçu à partir de l'implantation de deux places principales et quels sont leurs impacts sur les deux voies du mémoire. Pourquoi préférer une rue nouvelle comme axe principal du nouveau quartier plutôt que la rue ancienne ?

Afin de pouvoir répondre à cette question, il faut étudier le contexte global dans lequel se construit le quartier. Ainsi, pour quelles raisons l'initiateur du projet, Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790), receveur général des Fermes de Nantes, s'est-il lancé dans cette opération de grande envergure ? Pourquoi a-t-il trouvé à Nantes l'environnement favorable à son entreprise ? A la suite de ces interrogations, nous comprendrons mieux les motivations de Graslin et pourquoi le quartier prend cette forme précise et pas une autre, en explorant notamment la chronologie du projet et le rôle des différents acteurs. Nous serons alors à même de comprendre comment sont traitées les rues Crébillon et Scribe-Rubens.

2. 1. JEAN-JOSEPH-LOUIS GRASLIN

Jean-Joseph-Louis Graslin est né le 5 novembre 1727 à Tours, de Joseph-Louis Graslin (1683-1743) et Jeanne Delavau (1706-1792), fille d'un marchand de soie tourangeau qui bénéficie d'une réputation importante et d'une fortune non négligeable comme en témoigne la dote du mariage. Il est décédé à Nantes le 10 mars 1790. Il était mû à la fois par des convictions profondes et par une forte audace, et son projet de nouveau quartier à Nantes n'est que l'achèvement d'un parcours cohérent.

L'ASCENSION SOCIALE

Il naît dans une famille ambitieuse dont les générations précédentes ont déjà initié l'ascension sociale. En effet, son grand-père, Louis Graslin (1638-1713), achète en 1698 la charge de greffier en chef du bureau des finances de Tours. De nombreux privilèges sont accessibles pour ceux qui travaillent au bureau des finances, notamment pour cette charge en particulier. Au-delà d'un avantage financier non négligeable¹, elle permet d'accéder sous conditions à la noblesse héréditaire : anoblissement définitif de la famille si deux de ses membres conservent la charge pendant plus de 20 ans chacun. Joseph-Louis Graslin (1683-1743) hérite de la charge à la mort de son père en 1713. Même si elle est ensuite perdue à sa mort en 1743 car son fils aîné, Jean-Joseph-Louis, est trop jeune, les conditions sont remplies et la famille est anoblie. Jean-Joseph-Louis Graslin porte le titre de « Sieur de Salvert, seigneur de la Moisandière et du Bois-Chambellay » qui sont des terres possédées par la famille à Semblançay². Il profite donc des actions de ses aïeux et nous verrons plus tard comment ce statut l'aide dans sa grande opération à Nantes.

Graslin ne se contente pas de son héritage et prolonge l'ascension sociale au-delà des actions de sa famille. Il suit des études juridiques et obtient à 26 ans sa licence d'avocat à la faculté de Droit de Paris en 1753. Cependant, avance Arnaud Orain, ni lui ni sa mère ne le destinent à ce poste : ce n'est qu'une porte d'entrée vers les finances. Il traite notamment de façon bien cavalière les deux procès qu'il perd pour le compte de sa mère : « Je viens encore de perdre un procès pour ma mère mais moins considérable que le premier. Tu

1. Chaque prestation implique une rémunération en plus des gages.

2. ORAIN Arnaud, « Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) » dans LE PICHON Philippe, ORAIN Arnaud (dir.), *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) : le temps des Lumières à Nantes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

2.1 JEAN-JOSEPH-LOUIS GRASLIN

vois, je ne sois pas heureux aux jeux d'hasard »¹. A la même époque, une anecdote témoigne du caractère particulièrement ambitieux de Graslin. Alors qu'il effectue ses études, il tombe amoureux d'une jeune femme qu'il souhaite épouser contre l'avis de sa mère qui considère l'union comme désavantageuse. Il semble déterminé à braver la colère maternelle et à mettre à exécution ses plans, jusqu'à ce qu'il apprenne que la famille de la jeune fille n'est pas aussi aisée que ce qu'il croyait. Il rompt alors car il n'est pas prêt à s'attirer les foudres de sa mère pour si peu². Cette affaire illustre bien qu'il n'envisage le mariage qu'à condition qu'il lui permette, sinon de s'élever socialement, du moins de conforter sa position et d'offrir de nouvelles opportunités grâce à la fortune et aux contacts.

De fait, le regard de Graslin n'est pas dirigé vers la fonction d'avocat mais vers une position plus importante, celle de responsable de la Ferme Générale, c'est-à-dire directeur général, receveur général ou contrôleur général. Cependant, d'après Arnaud Orain en faisant référence à Yves Durand, il faut occuper la place de stagiaire surnuméraire pendant quelques temps avant de pouvoir y accéder³. C'est ainsi que Graslin se retrouve stagiaire surnuméraire à Saint-Quentin, près d'Amiens, de 1754 à 1758. La tentative n'est pas fructueuse. Non seulement il ne parvient pas à obtenir de poste en dépit d'une durée plus longue qu'habituelle, en général un an suffit, mais surtout les positions lui échappent. Elles s'obtiennent grâce à la faveur de personnalités influentes et Graslin n'a pas le soutien nécessaire. En 1757, à la mort de son titulaire, Pierre-Joseph Terisse, la place de directeur général libérée est donnée à un protégé de la Marquise de Pompadour à la déception de Graslin. Lassé d'attendre sans résultat et de dépendre de l'argent que sa mère lui avance sur son héritage, il quitte Saint-Quentin en 1758.

Il finit quand même par obtenir la charge de receveur des Fermes de Nantes pour le tabac et les traites, c'est-à-dire les impôts royaux sur la circulation des marchandises, et entre en fonction en 1759. S'il n'y accède pas grâce à son séjour à Saint-Quentin, on ne connaît pas les détails qui lui ont

1. BI, Ms 1260, f° 166 dans *Ibid.*, p. 43.

2. Graslin écrit : « Sa mère est morte il y deux mois et à cette occasion j'ai entendu dire qu'il n'y avait pas a beaucoup près autant de biens dans cette maison qu'on le croyait. Ces bruits la méritent attention. Le père vient de faire faire inventaire. Je sais quel est le notaire qu'il l'a fait, un de mes amis doit s'informer par les moyens des clerks a combien il se monte et je réglerai mon amour ou du moins mes démarches sur ce que j'apprendrai. [...] Il y aurait trop d'extravagance à moi d'encourir la disgrâce de ma mère [...] et cela pour me rendre malheureux avec ma penelope. » BI, Ms 1260, f°s 172-173 dans *Ibid.*, p. 43.

3. DURAND Yves, *Les fermiers généraux au XVIIIème siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996 dans *Ibid.*

permis de réaliser son ambition. Arnaud Orain avance plusieurs hypothèses, les principales reposant sur l'intervention possible d'un protecteur connu de la famille, l'abbé de Saint-Cyr, ou sur une rencontre potentielle à Paris avec le Contrôleur général¹. Quoi qu'il en soit, Graslin s'installe à Nantes la même année et conserve la charge jusqu'à sa mort en 1790.

Dorénavant, ce n'est plus gravir les échelons sociaux grâce aux charges de plus en plus prestigieuses qui intéresse Graslin : il s'attelle à la gestion de sa fortune et à faire fructifier son argent. Il hérite des biens de son père, de son oncle Louis Bernard, de sa tante Louise-Françoise et de sa cousine Agnès Pelletier le 12 juin 1761. Il reçoit 31 294 livres de son père et 11 986 du reste, ce sur quoi il a déjà touché 12 209 en avance². Il lui reste donc une somme de 31 071 livres. A cela vient s'ajouter la dot de son mariage avec Renée-Magdeleine-Jeanne Guymont (1747-1818), fille du directeur des vivres de la marine et nièce d'un conseiller au présidial de Nantes. Pour augmenter son capital, il l'investit notamment dans une série d'opérations foncières.

L'OPÉRATION FONCIÈRE COMME APPLICATION DE SES CONVICTIIONS ÉCONOMIQUES

Si Graslin réalise des projets financiers afin de s'enrichir, il les lie à ses propres théories économiques. La doctrine dominante en France au XVIII^{ème} siècle est la physiocratie, selon laquelle seule l'activité agricole est réellement productive. En effet, toute richesse provient de la terre puisqu'elle seule est capable de multiplier les biens : d'une seule graine s'en obtiennent plusieurs. L'industrie et le commerce sont stériles car ce ne sont que de vulgaires transformations de matières premières : elles ne produisent rien de nouveau. Graslin n'adhère pas à cette pensée et se place même en tant qu'opposant. Il développe sa propre vision à travers les écrits qu'il rend dans le cadre de deux concours.

Le premier est donné en 1766 par la Société royale d'Agriculture du Limousin « à celui qui aura le mieux démontré et apprécié l'effet de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires des bien-fonds »³. Si le prix est remis au physiocrate Saint-Peravy, le mémoire de Graslin reçoit une mention spéciale. Il le publie d'ailleurs en 1767 à Nantes sous le titre *Essai Analytique sur la richesse et sur l'impôt*. Le conflit entre les physiocrates et leurs opposants se cristallise

1. *Ibid.*, p. 52.

2. *Ibid.*, p. 56.

3. *Ibid.*, p. 61.

2.1 JEAN-JOSEPH-LOUIS GRASLIN

alors : si les périodiques anti-physiocrates en font l'éloge, il lui est reproché de faire des raccourcis et de laisser de nombreux points obscurs, notamment par l'abbé Baudeau. Le second concours est lancé par la Société impériale d'Agriculture de Saint-Pétersbourg en 1765 sur l'avantage ou non pour l'État d'avoir des paysans qui possèdent la terre en propre. Il ne le remporte pas non plus mais reçoit un accessit¹. Sa dissertation est par la suite publiée dans un ouvrage collectif et traduit la position de Graslin : la nature ne fait pas de don gratuit puisque seuls le travail et l'investissement financier sont à même de rendre le sol productif. Les opérations foncières qu'il effectue dans la décennie 1770 permettent à la fois de mettre en application ses théories et de s'enrichir.

Il mène ainsi deux afféagements à partir de 1770, l'une dans la paroisse de Lavau en Loire-Atlantique et l'autre dans un marais à Dol dans l'Ille-et-Vilaine. L'objectif est de démembrer un domaine noble afin de le transformer en terres agricoles exploitées par les paysans roturiers. Dans les deux cas, Graslin entre en conflit avec les habitants qui ne sont pas consultés et qui ont l'impression de subir les travaux. Ils refusent notamment d'entretenir les canaux à Dol et l'opération ne sera toujours pas terminée à la mort du receveur général en 1790.

Graslin est donc un homme ambitieux qui, motivé à la fois par ses convictions et par son propre intérêt, n'hésite pas à investir son argent dans de grands projets. Dans un premier temps, il applique sa théorie anti-physiocrate en transformant des terres rurales ingrates en terrain agricole productif grâce aux travaux et à l'effort humain. Le projet de Nantes correspond en fait à l'aboutissement de sa réflexion et à la mise en pratique de ses idées. Cette fois-ci, il s'intéresse à l'immobilier avec la construction d'un quartier neuf : après avoir fabriqué du foncier rural à partir de terrains marécageux, il fabrique du foncier urbain à partir de foncier rural.

1. Distinction honorifique accordée aux participants les plus proches du premier prix.

2. 2. NANTES, UN TERREAU FERTILE POUR LE PROJET DE GRASLIN

Les motivations qui poussent un homme tel que Jean-Joseph-Louis Graslin à initier un lourd projet de construction sont doubles : faire fructifier sa fortune tout en mettant ses théories économique à l'épreuve de la réalité. Néanmoins, pour pouvoir réaliser une opération d'une telle envergure, il est nécessaire qu'il trouve un environnement favorable à ses ambitions. Les enjeux auxquels Nantes fait face à la fin du XVIII^{ème} siècle donnent à Graslin une opportunité qu'il saisit. En effet, Nantes est une ville commerçante et le modèle urbain traditionnel de cité close rentre en conflit avec son essor économique et sa croissance démographique.

UNE VILLE À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX TERRAINS

Au début du XVIII^{ème} siècle, Nantes est un grand port qui profite de sa position privilégiée sur l'estuaire de la Loire à la confluence avec l'Erdre. On peut voir son organisation sur le *Plan de Nantes* par Nicolas de Fer de 1716 (FIGURE 2.A). Elle compte plus de 40 000 habitants et est restreinte par ses murailles à un terrain de 24 hectares environ. Le tissu urbain s'organise autour de deux axes principaux à peu près perpendiculaires qui se croisent au niveau du carrefour du Change. A partir de ces deux axes s'étendent des rues tortueuses et étroites. Le port est situé de l'autre côté des fortifications, sur la Loire et au-delà vers l'ouest et Paimboeuf qui fait office d'avant port. Philippe Le Pichon remarque que les fortifications sont les fondations de la forme de la ville :

« L'enceinte fortifiée [...] délimite et définit la ville, non seulement en terme spatial, mais comme institution, car le statut du sol et des personnes y échappe au droit féodal tel qu'il régit les campagnes environnantes. »¹

La population de Nantes explose et double presque en 90 ans². C'est une conséquence de l'essor économique provoqué par le commerce triangulaire et par la Traite des esclaves, Nantes étant le premier port négrier de France. La production industrielle se développe avec l'implantation de manufactures telles que les toiles de lins, les cotonnades ou les indiennes. Cependant, les

1. LE PICHON Philippe « Graslin et la genèse de l'urbanisme moderne à Nantes » dans LE PICHON Philippe, ORAIN Arnaud (dir.), *op. cit.*, p. 249.

2. 40 000 habitants en 1700 contre environ 75 000 dans les années 1790. *Ibid.*, p. 250.

2.2 NANTES, UN TERREAU FERTILE POUR LE PROJET DE GRASLIN

acteurs économiques et le port se situent en dehors des murs. Il y a alors discordance critique entre la forme urbaine close de Nantes et les nouveaux flux économiques : l'activité commerçante nécessite une circulation fluide des marchandises entre la ville et ses environs, et en particulier avec le port hors des murs. Les fortifications qui séparent la ville de la campagne deviennent des obstacles à son développement. Par exemple, les foires ont lieu à l'extérieur de la ville, dans le Marchix, là où convergent les routes de Bretagne. Les catégories sociales liées à l'activité portuaire, telles que les négociants ou les armateurs, s'installent dans sa proximité. Les faubourgs se développent aux portes de la ville, comme celui de Richebourg à l'est ou celui de la Fosse le long des quais. Nantes cherche donc à se libérer de ses fortifications et à contrôler son extension grâce à des projets au lieu de laisser les terrains se construire chaotiquement.

La ville a besoin de foncier. Elle tourne dans un premier temps son regard vers le sud et mène une politique de lotissement les îles de la Loire. Gérard Mellier (1674- 1729), maire de Nantes à partir de 1720 et jusqu'à sa mort, initie ainsi la construction d'un nouveau quartier à l'extérieur des murailles sur l'île Feydeau. Les plans sont dressés par l'ingénieur de la ville Jacques Goubert en 1723. Ils présentent un projet global avec 24 parcelles identiques et un modèle uniforme de façades. Cependant, ce dernier ne se sera pas suivi puisqu'en 1743 Goubert quitte la ville et le nombre d'étages en façade, auparavant restreint, est libéré. La réalisation du projet est cependant lente et seules deux maisons sont finies en 1741.

La ville manque des outils de contrôle pour imposer des principes rationnels à grande échelle : le plan général d'embellissement n'existe pas encore. Il permet en effet de fixer les projets une fois pour toutes et ainsi d'empêcher les modifications ponctuelles successives que chacun vient rajouter par intérêt personnel. En 1753, le duc d'Aiguillon est nommé commandant en chef de Bretagne et commande un plan général de développement de la ville à l'architecte Pierre Vigné de Vigny (1690-1772). Son projet est approuvé par le Conseil du roi le 22 avril 1755 (FIGURE 2.B). Il n'a pas pour objectif d'être exact car il est élaboré au même moment que le plan géométrique de François Cacault (1743-1805) qui répertorie précisément l'état de Nantes. Vigny a conscience que son projet devra être reporté sur le plan de Cacault une fois celui-ci fini. Dans la lignée des aménagements précédents, il propose de construire les îles de la Madeleine et de Gloriette mais il est écarté à cause d'un conflit de pouvoir entre la mairie et l'intendant de Bretagne. En effet, l'arrêt du Conseil du roi de 1755 donne la responsabilité de l'exécution à l'intendant de Bretagne et non au maire de Nantes. Si ce dernier, Gellée de Prémion, n'y voit pas d'inconvénient car il occupe également la fonction de subdélégué de l'intendance, les échevins de Nantes le perçoivent comme une tentative de

déposséder la ville de son pouvoir. Ils vont chercher tous les prétextes pour faire échouer le plan : ils accusent Vigny de n'être resté sur place que trois jours et de ne pas avoir pris connaissance des particularités topographiques de Nantes, d'où, disent-ils, la proposition d'aménager les îles que les Nantais savent inutilisables, malgré le fait que le projet de Vigny était tout à fait réalisable à l'époque. Ils prétendent également ne pas comprendre que le plan est prévu pour une durée de cinquante ans et soutiennent que la ville n'a pas les fonds nécessaires pour le réaliser en cinq ans.

Les échevins obtiennent leur objectif et la mission d'adapter le plan de Vigny est confiée à Jean-Baptiste Ceineray, l'architecte-voyer de Nantes de 1760 à 1780. En 1761, la ville adopte le *Plan général pour la commodité et l'embellissement de la ville de Nantes* (FIGURE 2.F) qui est approuvé par arrêt du Conseil du roi le 19 mars 1766. Il s'inspire largement du projet de Vigny, notamment en ce qui concerne les aménagements de la ville ancienne. Ceineray crée aussi du foncier en périphérie de l'ancienne ville avec la construction de nouveaux quais, dont Brancas, et l'aménagement de la bande constructible obtenue sur son pourtour par la suppression des fortifications.

Les projets du milieu du XVIII^{ème} siècle se concentrent sur les îles et sur les murailles en laissant de côté l'ouest de la ville en son état actuel. Pourtant, le faubourg Saint-Nicolas a l'avantage de se situer à proximité du port et du quai de la Fosse. Pourquoi a-t-il fallu attendre un homme ambitieux comme Graslin pour enclencher l'aménagement de ces terrains ?

L'EMPLACEMENT DU FUTUR QUARTIER

Sur le plan Cacault de 1756-1757 (FIGURE 2.C), on peut observer l'état de la zone qui accueillera plus tard le nouveau quartier. A l'ouest de la ville close, au dessus des quais de la Fosse et au sud du faubourg du Bignon-Lestard, rurale et mi-urbaine, elle est constituée principalement de faubourgs et de terres agricoles. S'y trouvent des vergers, jardins, prairies pour l'élevage laitier, terrains vagues, jeux de boules ainsi que quelques manufactures comme la cotonnade et la Grande Corderie. Les bâtiments remarquables sont le bureau de la direction des Cinq Grosses Fermes, à l'extrémité basse du passage du Bouvet, et le Couvent des Pères Capucins qui comprend un potager, un verger et un jardin d'agrément à la française¹. Les voies se composent de quelques chemins irréguliers et du grand axe du Bignon-Lestard, aujourd'hui rue Scribe-Rubens, qui est le seul lien entre la porte Saint-Nicolas et la zone rurale du Gigant et au-delà même vers Couëron. C'est d'ailleurs autour de cet axe que

1. LELIEVRE Pierre, *Nantes au XVIII^{ème} siècle : urbanisme et architecture*, Nantes, Durand, 1942.

2.2 NANTES, UN TERREAU FERTILE POUR LE PROJET DE GRASLIN

s'étend le faubourg du Bignon-Lestard. Les terrains sont lotis et construits de façon spontanée et sans ordre particulier, avec des maisons que Lelièvre juge modestes. Ce processus est caractéristique du développement d'un faubourg situé au-delà de l'enceinte de la ville avec l'installation anarchiques de personnes venues chercher du travail ou un refuge en ville. Dès le début du XVII^{ème} siècle, des actes anciens témoignent de l'occupation de terrains dépendant du domaine Royal en leur accordant l'autorisation de s'installer¹.

La zone paraît propice à l'extension de la ville. Cependant, un obstacle décourage son aménagement : la présence d'une colline rocheuse à l'accès difficile que Graslin lui-même qualifie de « roc montueux »². Si une pente douce depuis le bastion Saint-Nicolas permet d'y accéder, le côté de la Fosse est peu praticable avec un flanc escarpé nécessitant la superposition de terrasses. L'aménagement suppose donc d'importants travaux de déblaiement et de nivellement avant de rendre l'espace constructible, ce qui explique qu'il ait été laissé jusqu'ici en dehors des projets de la ville.

Au moment où Graslin débute son opération, il y a deux alternatives : continuer dans la lignée du XVIII^{ème} siècle en construisant sur les îles ou aménager l'ouest de la ville. Son choix se porte sur la deuxième. On peut supposer que, travaillant au bureau des cinq Fermes, il réalise le potentiel du site : la colline a l'avantage de fournir un bon sol rocheux pour les fondations des bâtiments. C'est cet aspect qui la rend bien plus attrayante aux yeux de Graslin que les îles. En effet, ces dernières présentent des terrains plats qui impliquent des dépenses moindres pour le promoteur et par conséquent un prix du foncier plus faible et donc plus attractif pour les potentiels acquéreurs. Cependant stabiliser les fondations dans le sol meuble et humide implique de forts coûts pour les acheteurs³. D'autant plus que l'île Feydeau dont la construction n'est toujours pas achevée est un exemple concret, et vivace dans les esprits, des difficultés d'édifier les terrains des îles de la Loire. Au contraire, le site escarpé à l'ouest nécessite de lourds travaux en raison des contraintes et de la difficulté de l'exécution. Avant de pouvoir vendre les parcelles, le promoteur doit investir beaucoup de capitaux et de temps dans leur viabilisation. Le coût du foncier sera donc élevé mais les propriétaires pourront construire facilement sans se préoccuper des fondations grâce à la qualité du sol. La mairie ne s'est pas intéressée à l'ouest car il lui faudrait canaliser une grande partie de ses fonds dans un projet dont la rentabilité serait à plus long terme et moins assurée

1. A.M.N série DD n°72 dans DARIN Michaël, MEILLERAIS Odile, SAUDRAIS Philippe, *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*, Paris, Plan Urbain, 1991.

2. BIENVENU Gilles, « Le quartier Graslin et ces acteurs » dans LE PICHON Philippe, ORAIN Arnaud (dir.), *op. cit.*, p. 211.

3. *Ibid.*

en raison du prix des terrains. L'arrivée d'un promoteur privé qui est, comme Graslin, prêt à mobiliser sa fortune personnelle dans le projet est donc une condition nécessaire à l'aménagement du site.

L'avantage du site à l'ouest de Nantes réside également dans son parcellaire beaucoup moins fragmenté que celui des îles et donc un achat bien plus aisé par Graslin : il peut les réunir en un seul terrain. De plus, quand il commence à acheter les tenues en 1776, il prévoit déjà d'impliquer la ville dans son projet pour négocier avec elle le financement des voies.

Alors que Graslin est en train d'acquérir les terrains nécessaires, Jean-Rodolphe Perronet (1708-1794), premier ingénieur des Ponts et chaussée du royaume, est appelé à Nantes afin de donner son expertise sur la ligne de ponts existante. A cette occasion, il propose de lui-même un projet d'extension à la ville en 1778 (*FIGURE 2.R* ci contre). Il présente une nouvelle série de franchissements au dessus de la Loire et l'aménagement de l'île de la Madeleine. Sa proposition, spontanée car non commandée, est rejetée par la ville car elle préfère favoriser le projet d'un grand propriétaire avec un capital confortable plutôt que le conglomérat de petits propriétaires de l'île de la Madeleine. Le statut de Graslin et les dimensions des terrains qu'il a acquis expliquent la décision de la mairie ainsi que le succès de l'opération.

Graslin est un homme prêt à investir son argent afin de s'enrichir. Nantes vient tout juste d'entamer son ouverture hors de ses murailles suite au développement économique : elle a besoin de nouveaux terrains. Or, Graslin a déjà plusieurs expériences de création de foncier, agricole certes, grâce aux opérations d'afféagement qu'il a mené à Dol et à Lavau. Il saisit alors l'opportunité qui s'offre à lui, d'autant plus que les terrains à l'ouest de la ville sont faciles à acquérir et de grandes dimensions. Il engage alors l'établissement de la ville à l'ouest et la création de foncier immobilier.

2.2 NANTES, UN TERREAU FERTILE POUR LE PROJET DE GRASLIN



FIGURE 2.R — Projet de ligne de ponts à Nantes par Perronet en 1778
PERRONET Jean-Rodolphe, *Plan du projet fait en 1778 par M. Perronet, premier Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ville de Nantes, 1778, A.M.N., 1 Fi 41* (cl. P. Jean).

2. 3. LA RÉALISATION DU PROJET

Graslin intervient dans un contexte favorable en raison des problèmes auxquels Nantes doit faire face au moment de la réalisation. Le déroulement de son entreprise permettra par la suite d'étudier son impact sur les rues. Quels sont les enjeux qui influencent de façon plus ou moins directe la percée de la voie nouvelle et l'intégration de la voie topographique au projet ? Le quartier se conçoit comme l'extension de l'ancienne ville close vers l'ouest, à destination des bourgeois et des négociants grâce à sa proximité au port et au quai de la Fosse et avec ambition d'en faire une nouvelle zone de commerce dans une ville essentiellement marchande.

Tout d'abord, Graslin prépare son opération avant de la dévoiler aux yeux de tous. De 1776 à 1779, il acquiert discrètement, afin de ne pas éveiller les soupçons et les convoitises des propriétaires, les terrains qui lui seront nécessaires. Il achète ainsi la tenue du Bouvet, la propriété de la Cagassais ainsi que quelques terrains moins importants. Lelièvre estime la superficie du total à 403 272 pieds soit environ 3,75 ha, d'un seul tenant pour une somme de 250 000 livres¹. Les terrains de Graslin sont visibles sur le plan correspondant au deuxième projet d'aménagement du quartier de Crucy, architecte-voyer de Nantes de 1780 à 1800 (FIGURE 2.1).

La noblesse de Graslin, fruit de l'ambition de son père et grand-père, lui est alors très utile. En effet, la tenue du Bouvet est reconnue de caractère noble. Il peut ainsi s'en rendre propriétaire sans avoir à s'acquitter des droits de franc-fief, c'est-à-dire de la taxe que doit payer un roturier en achetant des biens nobles pour compenser la perte subie par le suzerain. Il prévoit lui-même de revendre à des propriétaires non nobles le terrain après l'avoir loti : il doit donc faire reconnaître son caractère roturier par le tribunal des Régaires, la tenue faisant partie du fief de l'évêque de Nantes. Dans le cas contraire, les potentiels acquéreurs roturiers auraient eux-mêmes à payer le franc fief, ce qui aurait pu les décourager. Il l'obtient et, en 1779, détenteur de l'ensemble des terrains sus-cités, il est prêt à lancer son opération.

IMPLIQUER LA VILLE

Graslin le sait, il lui faut convaincre la ville de Nantes de s'impliquer s'il veut mener à bien son projet. Avoir l'aval et l'engagement de la municipalité faciliterait la réalisation des lourds travaux de terrassement et de voirie. De plus, ses terrains sont situés au dessus du quai de la Fosse et du faubourg Saint-

1. LELIEVRE Pierre, *op. cit.*, p. 137.

2.3 LA RÉALISATION DU PROJET

Nicolas. S'il veut pouvoir les relier efficacement au port et à la ville, il lui faut ouvrir des accès sur des terrains construits. L'adhésion de la ville signifierait qu'elle s'occuperait d'exproprier les propriétaires sans qu'un jeu compliqué de négociation soit nécessaire entre Graslin et les propriétaires. Enfin, si la ville reconnaît le projet, il pourra être intégré au plan d'embellissement de Ceineray ce qui simplifierait sa mise en œuvre. La ville elle-même ne peut qu'être enthousiaste puisqu'elle est à la recherche de nouveau foncier pour répondre à sa croissance démographique. L'entreprise de Graslin lui donne de plus l'occasion de planifier son extension à l'ouest.

Ainsi, quand Graslin présente le projet pour la première fois de manière officielle au bureau de la ville en 1779, il est reçu favorablement. Il en profite pour demander à la ville de réaliser un plan d'aménagement, mission qui est confiée à l'architecte-voyer Ceineray. Son projet est remis le 6 août 1779 et l'arrêt officiel du Corps de Ville du 13 novembre 1779 entérine son entière exécution (*FIGURE 2.G*). Dans le même arrêt, les rôles sont répartis entre le promoteur et la ville. Graslin réussit à confier les travaux de viabilisation à la municipalité : elle doit effectuer le nivellement général des terrains, les pentes et le profil des rues principales. Lui-même s'engage à exécuter les pentes des rues secondaires, c'est-à-dire celles dépendantes des rues principales. De plus, le bureau de la ville cherche à contrôler la formalisation de l'architecture puisque les élévations des immeubles le long de la place et des nouvelles voies devront être conformes au dessin de Ceineray¹. Cette dernière décision déplaît grandement à Graslin qui prédit qu'elle nuirait à la vente des terrains en imposant trop de restrictions aux acheteurs. Il obtient ainsi le 26 février 1780 d'importantes concessions qui réduisent les obligations en supprimant l'ordonnance globale du quartier. La discipline se limite dorénavant à la place projetée et chaque architecte est libre de concevoir l'élévation et la décoration des façades dans les rues. Le seul regard conservé par la ville réside dans la clause selon laquelle l'architecte-voyer devra apporter son avis si l'ouvrage répond ou pas aux « règles de l'art »².

Le 23 septembre 1780, le projet d'aménagement reçoit l'approbation définitive du Corps de Ville sous la forme d'un traité de 18 articles, avec néanmoins l'ajout du principe de création d'une place publique³. Il est ensuite

1. A.M.N série DD n°72 dans LELIEVRE Pierre, *op. cit.*

2. BIENVENU Gilles, art. cit., p. 226.

3. « Délibération approbative du 23 septembre 1780 » A.M.N. série BB n°106 dans SAUPIN Guy, « Graslin et les pouvoirs publics à Nantes à la fin de l'Ancien Régime » dans LE PICHON Philippe, ORAIN Arnaud (dir.), *op. cit.*

approuvé par arrêt du Conseil du roi le 24 avril 1781¹. Le contrat entre Graslin et la ville est plusieurs fois amendé. Graslin s'engage à céder gratuitement et sans condition les terrains dédiés à la voirie. Il fait également un prêt à 4 puis 5% à la ville pour aider à financer les travaux. En échange, la ville doit viabiliser le lotissement et acheter les propriétés complémentaires pour raccorder le quartier au port et au centre historique. Cela correspondra aux percées des futures rues Jean-Jacques Rousseau et Crébillon dans les faubourgs.

CRUCY ET GRASLIN, UN COMPROMIS DIFFICILE

Le plan de 1779 est actualisé en 1782 par Mathurin Crucy, nouvel architecte-voyer ayant remplacé Ceineray en 1780 (*FIGURE 2.H*). Le projet est peu modifié, ce qui s'explique facilement car Crucy était l'élève de Ceineray durant la conception du plan d'aménagement du quartier. Il avait selon toute vraisemblance participé à son tracé. On peut alors se demander si ce n'était pas lui qui portait la première proposition, d'autant plus au regard du peu de changements qu'il propose dans la seconde. Il semble ne pas vraiment s'impliquer dans la formalisation du quartier avec un plan assez commun, du moins jusqu'à ce que Graslin obtienne en 1783 la construction d'une salle de spectacle dans le lotissement².

Une nouvelle proposition est faite par Crucy en août 1783 et approuvée par la ville le 23 septembre de la même année (*FIGURE 2.I*). La place est revue et corrigée pour prendre en compte le nouveau programme qu'est le théâtre. Cependant, ce plan déplaît à Graslin qui ambitionne de réunir plusieurs monuments emblématiques dans son quartier. Il soumet alors une contre-proposition a priori dessinée par l'architecte Seheult autour de 1785 (*FIGURE 2.K*). Le dossier s'enlise ensuite à cause des nombreux désaccords entre Graslin et Crucy, notamment sur l'expression architecturale de la place. Quand Crucy est forcé de rendre une nouvelle proposition en mai 1786, il ignore les arguments de Graslin et ne modifie que très légèrement le plan de 1783 (*FIGURE 2.J*).

Malgré l'approbation du projet de Crucy de 1783, la ville s'efforce de résoudre le conflit en cours entre architecte-voyer et promoteur. Elle demande au géomètre Demolon de revoir le plan. Son nouveau projet (*FIGURE 2.L*) est accepté le 6 août 1787 par toutes les parties en présence, c'est-à-dire le maire, les échevins, Crucy et les Capucins.

1. A.M.N. série DD n°228-229 dans LELIEVRE Pierre, *op. cit.*

2. « Séance du 2 août 1783. Délibération pour la construction d'une salle de spectacle », 2 août 1783, A.M.N., série BB n°106 (cl. AMN), dans SAUPIN Guy, *art. cit.*

LE CONFLIT AVEC LE COUVENT DES CAPUCINS

En parallèle des désaccords entre Crucy et Graslin, le projet rencontre l'opposition des Pères Capucins. Ceux-ci sont installés depuis 1628 dans leur couvent en bordure de la tenue du Bouvet, après avoir quitté le Marchix. Or, la création de la place Graslin et l'ouverture de la voie nouvelle correspondant à l'actuelle rue Jean-Jacques Rousseau empiètent sur une partie de leur terrain. Alors qu'un accord avait été trouvé au début des années 1780¹, le développement du projet et la revente des lots à construire poussent les Capucins, et en particulier le père Gardien, à demander une plus forte compensation au vue des bénéfices de Graslin. Le promoteur cherche alors à monter la pression publique contre les religieux en publiant un document sous le nom d'une « Société Patriotique désintéressée » dans lequel il propose d'aménager une promenade, préfigurant le futur cours Cambronne, à l'emplacement du couvent, alors racheté à un prix qu'il a fixé sans l'accord des pères². Un premier accord partiel est obtenu le 17 février 1787 grâce à l'implication de l'intendant de Bretagne Bertrand de Molleville qui entre en fonction en 1784. Cependant, les Capucins attaquent en justice Graslin en mai 1789 suite à la construction d'un édifice aux abords du couvent en haut de la rue Dauphine, future Jean-Jacques Rousseau, sans concertation préalable³. Le conflit prend fin avec la Révolution : Guy Saupin souligne que le couvent est supprimé suite à la « nationalisation forcée et vente comme biens nationaux de 1789 à 1791 »⁴. Est réalisé à son emplacement le cours Cambronne, une promenade publique déjà proposée sur le contre-projet de Graslin en 1785. Elle attire le même public que celui visé par le promoteur : la bourgeoisie et les autres classes sociales aisées.

Nous avons désormais une idée précise de la chronologie de projet et des intervenants, composés principalement de Jean-Joseph-Louis Graslin en tant que promoteur et de Jean-Baptiste Ceineray puis de Mathurin Crucy, architectes-voyers de la ville. Le Corps de ville et le maire restent majoritairement en retrait. La connaissance des plans successifs permet d'analyser précisément comment les deux rues sont prises en compte et si elles évoluent au cours du projet.

1. A.M.N., série DD n°227 dans LELIEVRE Pierre, *op. cit.*

2. « Prospectus d'une société patriotique désintéressée [...] » dans GRASLIN Jean-Joseph-Louis, *Observations de M. Graslin Sur les Additions très-importantes à faire au Quartier neuf de Nantes*, s.d., coll. parti., (cl. Ph. Le Pichon) dans LE PICHON Philippe, ORAIN Arnaud (dir.), *op. cit.*

3. A.M.N., série DD n°227 dans SAUPIN Guy, art. cit.

4. SAUPIN Guy, art. cit., p. 208.

2. 4. LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

Comment la rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens sont-elles envisagées au fur et à mesure des plans : sont-elles incluses dans le projet dès le départ ou juste en marge ? Comment sont-elles traitées dans le tracé du nouveau quartier : axe principal ou voie secondaire ? En effet, leur rôle actuel dans le tissu de la ville n'est pas le même avec la rue Scribe-Rubens en retrait. L'étude suivante cherche à clarifier si effectivement son double statut de voie topographique et ancienne a motivé Graslin et Crucy à lui préférer le tracé d'une nouvelle artère pour structurer le projet. De plus, connaître le caractère et les motivations du promoteur permet d'éclairer sa vision sur l'opération urbaine. Le conflit entre le financier et l'architecte-voyer est fruit de leur conception opposée sur ce que doit être le quartier et quelles obligations imposer aux acheteurs des terrains.

Pour ce faire, l'étude commence par examiner les deux places qui dialoguent avec le nouveau quartier : la place Graslin, appelée d'abord place de la Nouvelle Comédie en référence à la création du théâtre, et la place Royale, articulation entre la ville ancienne et la nouvelle ville qui s'initie à l'ouest. Elles permettent d'expliquer le statut de la rue Crébillon comme colonne urbaine structurante.

LA PLACE GRASLIN : ANIMER LE QUARTIER

Graslin souhaite rendre son entreprise attractive pour les classes sociales supérieures en visant particulièrement les bourgeois et les négociants, plutôt que l'aristocratie ou le clergé. Il ambitionne de faire du quartier un nouveau centre urbain à leur image pour vendre plus facilement ses terrains et être rentable. Dans un premier temps, il comprend qu'il lui faut un lieu phare qui attire et caractérise l'opération pour qu'elle ne soit pas réduite à un simple lotissement en périphérie des activités du port et de l'ancienne ville close. Il parvient dans cette optique à obtenir en 1780 la création d'une place. Elle ne peut pas être limitée à un carrefour de rue sans véritable identité si elle doit répondre à cette ambition.

Pourtant, sur le projet de Crucy de 1782 (*FIGURE 2.H*), reprise du premier plan de Ceineray et Crucy du 6 août 1779, le traitement de la place n'est pas modifié pour prendre en compte l'avis du promoteur. C'est une place ovale qui n'est en fait que l'intersection des trois grandes rues nouvelles principales (reliant respectivement au sud le quartier de la Fosse, à l'est la place Royale encore en gestation et au nord la nouvelle rue du Calvaire) avec angles adoucis en raison de l'importance des flux qui l'emprunteront (*FIGURE 2.S - schéma 1*).

2.4 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

FIGURE 2.5 — Évolution du tracé de la place Graslin à travers les plans
On remarque la persistance des deux axes principaux menant respectivement au quai de la Fosse (rue Jean-Jacques Rousseau) et à la ville ancienne (rue Crébillon).

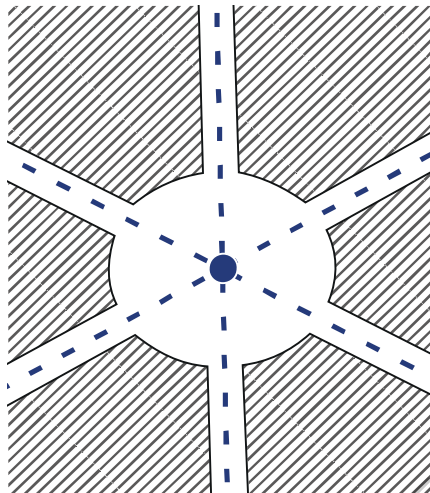


SCHÉMA 1 - Place ovale du projet de Ceineray (1779) et Crucy (1782)

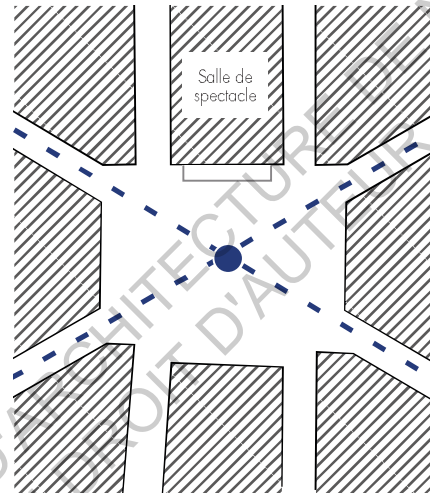


SCHÉMA 2 - Place rectangulaire de la révision de Crucy (1783)

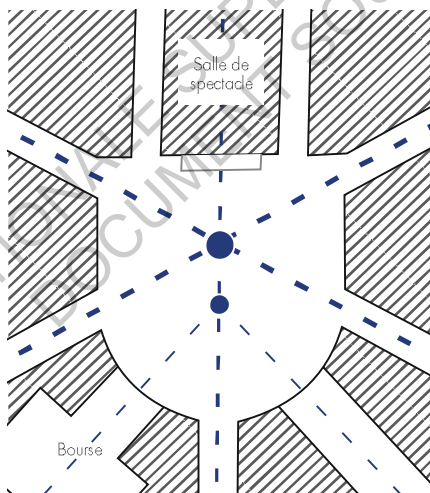


SCHÉMA 3 - Place avec hémicycle et Bourse du contre-projet de Graslin (1785)

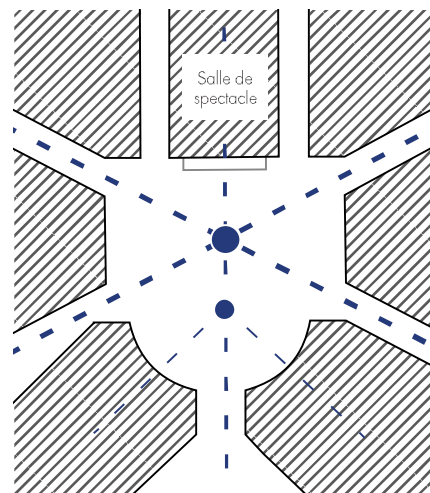


SCHÉMA 4 - Place en « miroir de toilette » de la révision de Demolon (1786)

Pour Graslin, il manque encore un centre d'intérêt qui couronne le quartier à partir de la place, elle-même plus qu'un croisement sans importance ni intérêt particulier. Il cherche donc des programmes qui singularisent le quartier, correspondent au mode de vie bourgeois et rayonnent dans toute la ville. Ce sera un théâtre, statue la séance du 2 août 1783¹. En effet, la question de la construction d'une nouvelle salle de spectacle se posait déjà depuis le milieu du XVIII^e siècle et des propositions d'implantation entre le bastion Saint-Nicolas et le quai Brancas apparaissent sur les plans d'aménagement de Vigny et de Ceineray en 1755 et 1761 (*FIGURES 2.B ET 2.F*). L'intégration du nouveau théâtre à l'opération est une victoire pour Graslin : ce programme correspond exactement à l'image qu'il veut donner à son opération.

La nouvelle proposition de Crucy en 1783 prend en compte le nouveau programme. L'architecte-voyer revoit complètement l'organisation de la place et lui donne une forme de rectangle avec, de l'autre côté du théâtre sur le côté long, un renforcement pour compenser l'avancée du portique. D'après Gilles Bienvenu dans le colloque *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) : le temps des Lumières à Nantes*, Crucy exprime sa vision personnelle de la relation entre espace public et monument : « l'espace urbain devenant plus que l'espace public lui-même, l'espace de mise en scène du monument »². Désormais, ce ne sont plus que deux axes principaux qui se croisent au centre de la place à partir des sommets du rectangle. La voie qui devait relier le quartier à la rue du Calvaire disparaît pour laisser la place au théâtre (*FIGURE 2.S - schéma 2*). L'emplacement de la salle de spectacle n'est pas anodin puisqu'il oriente le nouveau quartier vers la ville ancienne à l'ouest et vers le port au sud, ce qui traduit l'importance d'intégrer le projet à l'existant.

Cependant, Graslin désire implanter plusieurs grands bâtiments symboliques et fait réaliser par Robert Seheult un contre-projet en 1785 (*FIGURE 2.K*). En plus de l'annexion du couvent des Capucins pour agrandir la place et réaliser une promenade bourgeoise, de nombreux monuments prestigieux sont réunis sur la place (*FIGURE 2.S - schéma 3*). On retrouve ainsi, en dehors du théâtre, une bourse. Une variante propose même de déplacer l'église Saint-Nicolas à proximité. Pour le promoteur, il s'agit de concentrer les hauts lieux des classes sociales marchandes avec un hôtel pour voyageurs, un grand café, les bureaux de la direction des Fermes et des passages sous arcades. Quant à la forme de la place, elle évolue et résulte de l'addition d'un rectangle et d'un hémicycle, avec une répartition des rues parfaitement symétrique et convergeant vers le centre. Une cinquième voie est projetée dans l'axe longitudinal et accentue le point focal sur le théâtre. S'ensuivent des

1. A.M.N., série BB n°108 dans SAUPIN Guy, art. cit.

2. BIENVENU Gilles, art. cit., p. 215.

2.4 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

désaccords parfois violents avec Crucy qui considère que chaque monument doit disposer de son propre espace public et qu'il ne faut pas concentrer les grands équipements comme le propose Graslin mais au contraire les répartir dans la ville¹.

Le plan rendu par Demolon et approuvé le 6 août 1787 (FIGURE 2.1) - suite à l'accord passé entre le Bureau de la ville et les pères Capucins concernant les terrains nécessaires à l'agrandissement de la place en février de la même année - recherche l'accord général. Le conflit entre Graslin et Crucy a été tranché : il n'y aura pas de bourse, le nouveau quartier devra se contenter de la salle de spectacle. On peut lire lavé en gris clair le projet rectangulaire de Crucy et lavé en rose celui qui sera réalisé. La forme finale de la place correspond à la fusion de la proposition de l'architecte voyer et du contre-projet du promoteur : un rectangle avec un hémicycle sur son côté long qui n'occupe pas tout le segment, laissant des saillies (FIGURE 2.5 - schéma 4). La composition met en scène le théâtre grâce à l'axe longitudinal souligné par la symétrie, la rue et la convergence des axes principaux au centre. Quant au couvent des Capucins, il est conservé. Le théâtre, dont la construction a débuté en 1784, est inauguré le 23 mars 1788.

En parallèle des débats concernant dimensionnement, forme et monuments de la place, une autre question oppose Graslin et Crucy : l'ordonnancement de la place.

Dans un premier temps, il s'agit de savoir si une discipline de façades doit exister dans le quartier, et *a fortiori* sur la place. Depuis les années 1760, il ne suffit plus que les bâtiments privés soient harmonieux en eux-mêmes, ils doivent participer à l'harmonie globale de l'espace public. Ainsi, à Nantes, l'architecte-voyer Ceineray conçoit les élévations des cours Saint-André et Saint-Pierre comme les contours de l'espace public et non comme éléments du domaine privé : elles font partie intégrante du décor. Crucy lui-même fait disparaître l'identité unique de chaque maison en appliquant des travées identiques le long des rues et autour des places². La communauté de la ville souhaite donc suivre ces principes et les appliquer dans tout le quartier en imposant aux propriétaires les élévations de l'architecte-voyer. Cependant, Graslin ne veut pas décourager les acquéreurs potentiels et obtient le 23 septembre 1780 la restriction de l'ordonnancement aux façades de la place. Dorénavant, la ville n'a qu'un contrôle partiel sur les élévations des bâtiments dans les parties de rue sur le terrain de Graslin : elles ne peuvent être rejetées « qu'autant qu'elles se trouveraient contraires aux règles de l'art et qu'elles offriraient un aspect

1. « Crucy s'opposera à cette concentration d'équipements, pensant que chaque monument doit disposer de son espace public ». BIENVENU Gilles, art. cit., p. 229.

2. *Ibid.*, p. 225.

désagréable ou ridicule au jugement des connaisseurs »¹. La ville conserve néanmoins un pouvoir plus fort sur les terrains qui lui appartiennent suite aux expropriations menées pour relier le nouveau quartier au reste de la ville.

Si la discipline ne concerne plus que la place, reste à savoir quel aspect elle prend. Graslin et Crucy ont encore une fois des visions bien différentes. Comme vu précédemment, pour Crucy, l'ensemble des bâtiments du pourtour doit répondre à la composition du théâtre. Graslin s'y oppose, notamment concernant la hauteur des étages en attique et les balustres des baies du premier étage. L'architecte-voyer souhaite prolonger la balustrade du théâtre dans les édifices privés. Le promoteur ne cesse d'augmenter la hauteur de l'attique afin de le munir de baies s'ouvrant sur un balcon filant, selon lui plus au goût des acheteurs. Les bâtiments ne respectent alors plus la hauteur du théâtre. En 1787, l'intendant de Bretagne, Bertrand de Molleville accepte les propositions de Graslin contre l'avis de Crucy, et l'obligation de balustre en pierre disparaît. Les appartements bénéficient alors de plus de lumière².

Il est donc évident que l'établissement de cette nouvelle place cristallise les différentes visions qu'ont le promoteur et l'architecte-voyer. Le premier favorise le confort dans une logique de rentabilité tandis que le second recherche l'harmonie urbaine. L'enjeu est d'autant plus fort que la place structure l'ensemble des voies du quartier : les rues principales rayonnent à partir de son centre. Graslin ambitionne de faire du quartier le centre des activités bourgeoises. Les rues qui y débouchent sont de larges artères nouvelles et rectilignes dans une logique fonctionnelle, ce qui explique le caractère de la rue Crébillon, nouvel axe débouchant sur ce centre urbain.

LA PLACE ROYALE : ARTICULER VILLE ANCIENNE, NOUVEAU QUARTIER ET PORT

L'ouvrage *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*³ aborde la conception de la place Royale avec précision, ce qui éclaire la façon dont les deux rues sont traitées (*FIGURE 2.T*).

Tout d'abord, il faut noter que ce projet concerne la municipalité et non Graslin car il se situe au niveau du faubourg Saint-Nicolas et non sur les terrains du promoteur. Il est en gestation depuis déjà plusieurs années quand

1. Traité du 23 septembre dans *Ibid.*, p. 226.

2. *Ibid.*, p. 231.

3. DARIN Michaël, MEILLERAIS Odile, SAUDRAIS Philippe, *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*, Paris, Plan Urbain, 1991.

2.4 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

le receveur général commence à acheter les tenues en 1776. En effet, c'est un emplacement clé car il se situe à l'articulation entre la ville fortifiée et les quartiers extérieurs ouest dont le port maritime. Il marque l'axe majeur entre la porte du bastion Saint-Nicolas et le quai de la Fosse. Or, les murailles deviennent un obstacle au développement du commerce que connaît Nantes au XVIII^{ème} : le bastion freine les flux de marchandises. Comme le montre le plan Cacault (*FIGURE 2.C*), il existe une place Saint-Nicolas devant l'entrée de la ville qui formalise l'intersection des voies provenant du faubourg du Bignon-Lestard, du Marchix, du quai de la Fosse et de la place du Port-au-Vin. Cependant, elle ne facilite pas les échanges entre la ville et ses alentours car la rue Saint-Nicolas qui traverse le bastion est étroite et effectue un coude à angle droit peu pratique. Il est donc nécessaire de modifier cette interface entre la rue et la campagne car les activités commerciales s'y concentrent.

Cet enjeu se retrouve dans les divers projets d'aménagement de Nantes du XVI^{ème} siècle. Rousseau propose de sa propre initiative un plan d'embellissement de Nantes en 1760 (*FIGURE 2.D*) qui ne sera jamais réalisé mais sur lequel la problématique du bastion est réglée par la destruction des fortifications et l'établissement d'une place. Elle est rectangulaire, aux sommets coupés, et un grand axe urbain percé dans la vieille ville la traverse pour rejoindre les quais. Le principe apparaissait déjà en 1755 sur le projet d'embellissement de Nantes de Vigny (*FIGURE 2.B*) mais en conservant une partie des murailles. La place de forme rectangulaire est plus grande et régulière. Sa relation avec l'ouest de la campagne n'est pas détaillée. Vigny fait alors un compromis entre la géométrie pure et la topographie locale en conservant les chemins ruraux existants.

Le plan d'embellissement de Ceineray en 1761 conserve l'organisation générale du quartier prévue par Vigny, avec une place plus large et irrégulière qui s'adapte complètement au tissu et aux voies existantes. L'église Saint-Nicolas est projetée sur le côté nord avec aménagement d'un parvis devant.

Le projet a donc évolué pour prendre en compte la topographie. Cependant, la question de dédier une place au roi à Nantes se pose et se porte sur cet emplacement, auparavant désigné sous le nom de « Place Saint-Nicolas » dans les projets. Or, les places royales sont de véritables projets urbains dépassant leur seul tracé pour englober la conception architecturale et les rues environnantes. Le dessin évolue donc et en 1773 et 1778, Ceineray produit des nouvelles versions¹ dans lesquelles l'église disparaît, la place devient parfaitement symétrique avec l'ouverture de rues nouvelles, notamment vers

1. CEINERAY Jean Baptiste, *Plan d'une partie de la ville de Nantes avec les projets approuvés par arrêt du Conseil*, 15 juin 1773, A.M.N., II 164* n°37.

—, *Plan de la place Royale*, 28 octobre 1778, A.M.N., II 164* n°7.

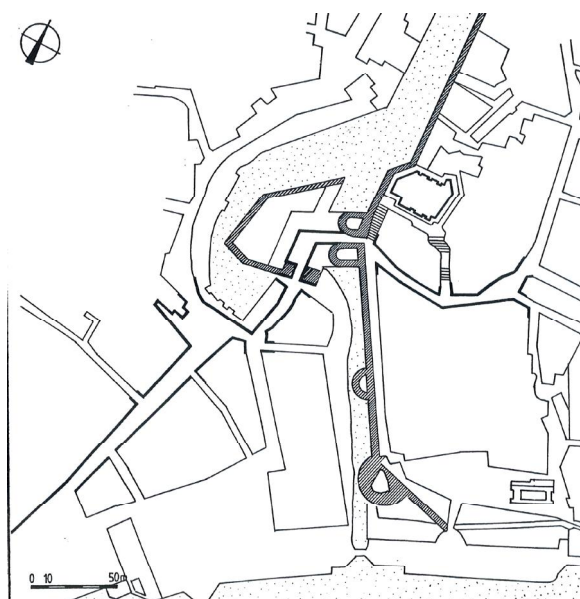
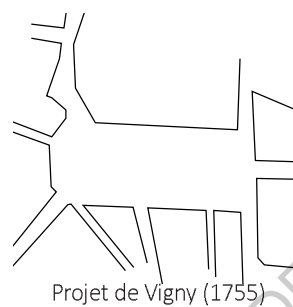
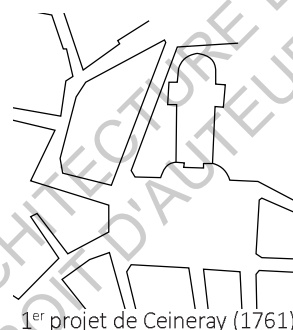


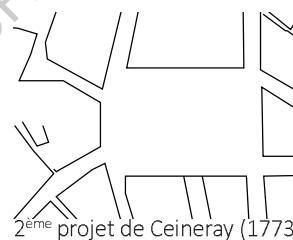
SCHÉMA 1 - Etat de la place Saint-Nicolas en 1755
Coude et place malcommodes pour la circulation.



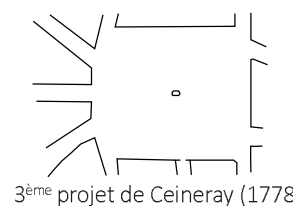
Projet de Vigny (1755)



1^{er} projet de Ceineray (1761)



2^{ème} projet de Ceineray (1773)



3^{ème} projet de Ceineray (1778)

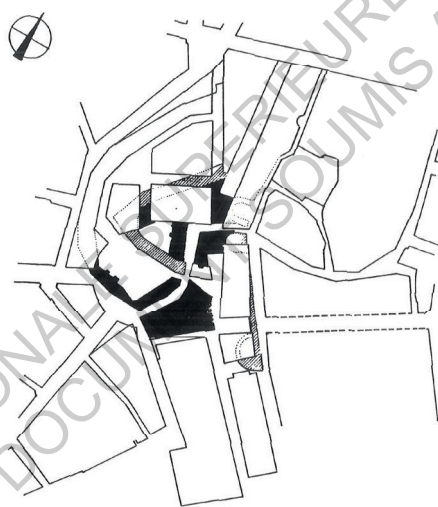
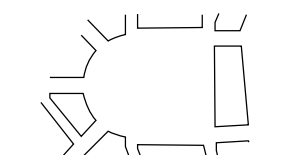


SCHÉMA 2 - Superposition projet final avec plan Cacault
Articulation entre tissu préserver et nouvelles voies.



Projet final de Crucy (1790)

FIGURE 2.T — Évolution du tracé de la place Royale à travers les plans
Plans tirés de DARIN Michaël, MEILLERAIS Odile, SAUDRAIS Philippe, *op. cit.*, p. 156, 162-170.

2.4 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

les terres rurales de l'ouest. Elle est désormais désignée sous le nom de « Place Royale » puis « Place Louis XVI ».

Les plans de 1779 et 1782 pour la réalisation du quartier de Graslin ne remettent pas en cause ce dessin (FIGURES 2.G ET 2.H). L'organisation de la place demeure la même avec la rue marquée par l'axe longitudinal correspondant à la future rue Crébillon menant vers la place Graslin. La place fonctionne comme articulation entre la ville ancienne et le nouveau quartier bourgeois.

Le projet prend sa forme finale en 1790¹. Crucy, sans doute influencé par son travail sur la place de la Nouvelle Comédie (future place Graslin), reprend le même schéma de « miroir de toilette ». L'enjeu est de donner une symétrie totale à la convergence de neuf rues inégales par leur largeur comme par leur importance. Pour ce faire, des voies nouvelles sont ouvertes et les voies préexistantes sont déviées au niveau de leurs débouchés. La complexité du tracé viaire autour de la place illustre très bien cette hégémonie de la symétrie : pour obtenir une place parfaitement géométrique, on sacrifie l'arrière des rues, ce qui explique notamment l'étonnante composition de la rue des Vieilles Douves. Contrairement à la place Graslin, aucun monument ne l'occupe et la statue royale initiale disparaît au cours du projet. C'est la rue nouvelle dans l'axe longitudinal qui est mise en valeur, la future rue Crébillon qui dessert le nouveau quartier bourgeois.

Les élévations des bâtiments doivent respecter le dessin de Crucy : un rez-de-chaussée accueillant des boutiques, un entresol dont la fonction peut varier en fonction des besoins, une corniche à modillons, trois étages de logements et une deuxième corniche à modillons. Les façades sont sobres et uniformes, sans aucune accentuation (FIGURE 2.U).

La réalisation commence dès 1771 par l'acquisition des terrains et maisons nécessaires². L'entreprise est longue et d'autant plus complexe que le roi a accordé à la Comtesse du Barry la jouissance des murailles : elle possède des maisons tout autour et à l'intérieur du bastion Saint-Nicolas. La ville doit les lui racheter à prix fort³. Une fois le plan fixé, la vente des terrains de 1788 à 1791 se fait dans des séances avec adjudication au plus offrant. Si la plupart des immeubles sont construits rapidement, la place n'est achevée qu'en 1845 lorsque la maison Maurice à l'angle des rues de la Fosse et de Gorges est détruite et reconstruite à l'alignement.

1. CRUCY Mathurin, *Plan de la place Royale*, 19 avril 1790, A.M.N., 1 Fi 304.

2. A.D.L.A., C335 dans DARIN Michaël, MEILLERAI Odile, SAUDRAIS Philippe, *op. cit.*

3. A.M.N., série BB n°103 dans *Ibid.*

Le projet de la place Royale est donc établi en amont du quartier Graslin et, même s'il ne dépend pas du promoteur, leurs relations sont très fortes car ils sont ensuite réalisés en parallèle. L'architecte est le même puisque c'est Crucy dessine les deux places. Elles jouent des rôles primordiaux pour la structuration de l'opération : l'une, placée en son centre, détermine l'orientation des flux principaux du quartier tandis que l'autre l'articule avec la ville close et le port. Enfin, la question de la topographie et de l'existant se pose dans les deux cas : quelles sont les rues nouvelles à ouvrir et les tracés anciens à conserver ?

LES DEUX RUES DANS LA RÉALISATION DU PROJET

Nous avons vu comment les deux chevilles du quartier avaient pris leurs formes finales. C'est à partir d'elles que sont déterminées les hiérarchies entre les voies ainsi que le réseau viaire qui irrigue le nouveau quartier : les rues reliant les places aux principaux pôles de la ville seront des axes principaux tandis que les autres ne serviront qu'à desservir les îlots en profondeur. Le contexte de la construction du quartier, aussi bien historique qu'économique, est connu et on peut maintenant analyser les principes qui déterminent le tracé des rues. Comment la rue du Bignon-Lestard est-elle considérée et pourquoi lui préfère-t-on une artère nouvelle ? L'enjeu est de déterminer comment les différents caractères des rues - nouvelle contre ancienne, rectiligne contre topographique et primaire contre secondaire - se sont mis en place pour vérifier si les deux derniers caractères peuvent être imputables au premier.

Tout d'abord, le bureau de la ville et l'architecte-voyer sont préoccupés par la forme que doivent prendre les rues qui desservent le nouveau quartier. En effet, Nantes fait face aux limites de la ville close face à son essor économique. Si la destruction des murailles qui formaient un goulot d'étranglement des flux entre le centre et les acteurs commerciaux sur son pourtour¹ a été entamée, il demeure que les rues du tissu ancien ne sont pas efficaces. Elles forment un réseau anarchique avec de nombreuses voies étroites et tortueuses se coupant sur des carrefours réduits et malaisés². Les différents plans d'aménagement de Nantes au XVIII^e siècle s'étaient d'ailleurs attelés à rétablir une meilleure circulation avec un élargissement et une rectification de l'alignement des rues. Vigny conçoit ainsi des percements et de nouvelles places comme celle du Change et devant la cathédrale Saint-Pierre, repris et modifiés par Ceineray en 1761. (FIGURES 2.B ET 2.F)

1. Ces acteurs sont notamment installés sur le quai de la Fosse et dans le port.
2. Voir plan Cacault (FIGURE 2.C).

2.4 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

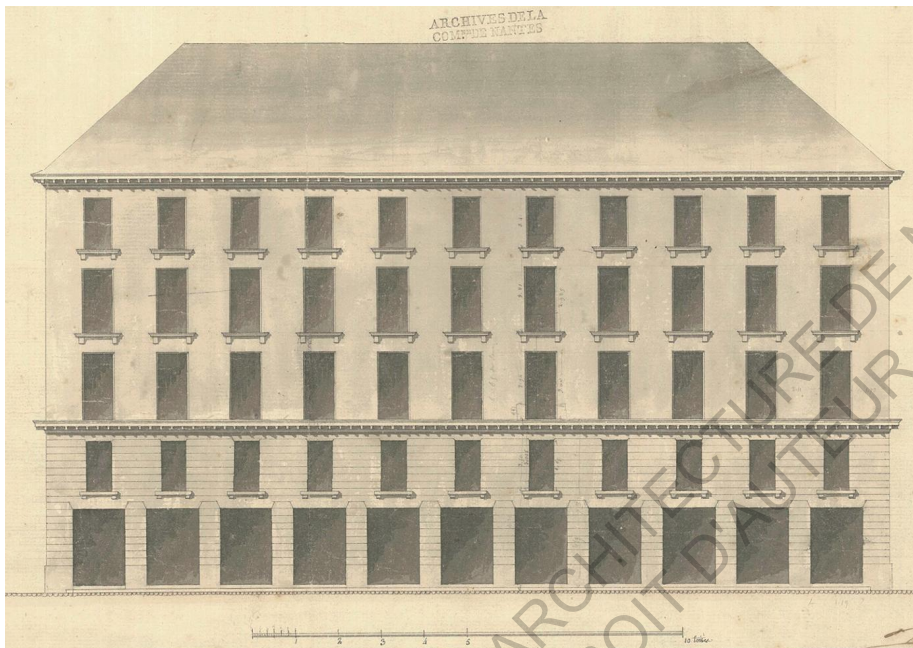


FIGURE 2.U — Élévation par Crucy de la place Royale
CRUCY Mathurin, *Élévation (et coupe) des maisons à construire sur la nouvelle place Louis XVI*, 15 mai 1788, A.M.N., II 159* n°10.

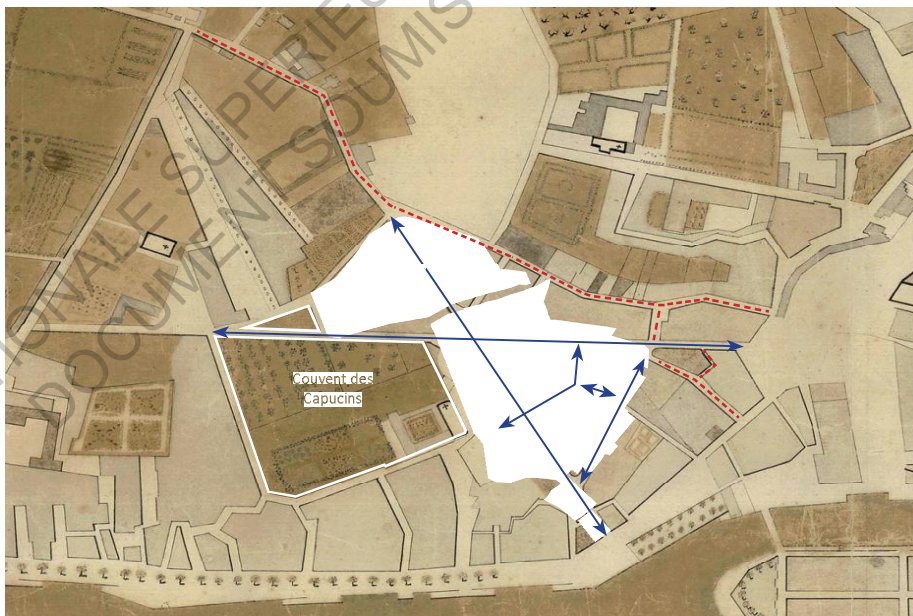


FIGURE 2.V — Propriété de Graslin reportée sur plan Sauzeau (1789) à partir du projet de Crucy de 1782.
Identification des nouveaux axes et des anciens tracés.

Confrontée aux nouveaux enjeux de son activité marchande, Nantes recherche une rationalisation et une optimisation de son réseau viaire. Le modèle suivi correspond alors à des artères larges et rectilignes. La question est d'autant plus cruciale pour le quartier de Graslin qu'il est, de par sa position au dessus des quais de la Fosse, un pôle urbain commercial. Pourquoi dans ce cas toutes les rues du quartier Graslin ne sont-elles pas parfaitement rectilignes ? Pourquoi certaines voies anciennes et topographiques ont-elles été conservées ?

En fait, le site du promoteur présente pour la ville une opportunité inédite. Premièrement, la nature même du foncier : situé à l'extérieur de la vieille ville, il est principalement composé de terrains semi-ruraux et de quelques chemins beaucoup moins denses que le tissu ancien de Nantes. Les rues peuvent alors s'ouvrir plus facilement et suivre un dessin optimisé sans être complètement restreintes par l'existant. Deuxièmement, il n'est détenu que par un seul propriétaire, lui-même moteur du projet. D'un seul tenant sur plus de trois hectares, l'organisation des rues peut se réfléchir à grande échelle et s'optimiser avec des voies rationnelles sans prendre en compte le contexte bâti. Elle fait table rase de ce qui s'y trouvait auparavant et les nouvelles artères sont des axes nouveaux parfaitement rectilignes¹.

Cependant, cela n'est vrai que sur les terrains détenus par le promoteur. En dehors, le parcellaire est fragmenté entre plusieurs propriétaires et construits le long des faubourgs, même s'il reste moins complexe que celui de la ville close. La conception n'est donc pas aussi libre et la ville doit économiser ses moyens déjà engagés dans les lourds travaux de viabilisation. Elle ne peut mener une politique agressive d'expropriation dans tout le quartier pour que l'ensemble suive le modèle des voies sur les parcelles de Graslin². Il y a donc deux territoires différents qui s'articulent dans ce projet, ce qui explique qu'il ne soit pas complètement uniformisé : celui de Graslin où se fait table rase de l'existant et les terrains peu urbanisés aux nombreux propriétaires (FIGURE 2.V).

La stratégie est la suivante : établir rues nouvelles là où le grand propriétaire le permet et utiliser les tracés des voies préexistantes dans le reste, en préservant au maximum les constructions qui les bordent. La relation d'équivalence, du moins à cette époque, entre les caractères de nature et d'alignement des rues est mise en évidence : les voies anciennes subsistent dans leur tracé sinueux dans un souci d'économie tandis que les

1. Ce sont les rues Suffren, Rameau, Santeuil et Grétry. Voir plan de Crucy de 1782 (FIGURE 2.H).

2. La ville refuse de faire les percées autres que celles absolument nécessaires c'est-à-dire les deux voies principales, rues Crébillon et Jean-Jacques Rousseau. LELIEVRE Pierre, *op. cit.*, p. 138.

2.4 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

voies nouvelles sont rectilignes pour favoriser les flux. Rue nouvelle signifie rue rectiligne tandis que rue ancienne égale rue topographiques. Ensuite, leur répartition géographique est la conséquence directe de l'emplacement des terrains du promoteur.

Les deux axes principaux du quartier dérogent cependant à cette répartition géographique : pour relier le nouveau quartier à la ville à l'est et aux quais au sud, il faut tracer des voies en dehors du contour de Graslin et à travers les faubourgs. Ce sont les rues appelées aujourd'hui Crébillon et Jean-Jacques Rousseau qui jouent ce rôle. On remarque qu'elles prennent malgré tout une forme parfaitement rectiligne. Pourquoi la municipalité est-elle prête à réaliser des expropriations dans leurs cas et pas pour les rues situées uniquement dans le territoire entre le site de Graslin et la ville ? Tout simplement en raison de l'importance qu'ont les rues Crébillon et Jean-Jacques Rousseau : ce sont les artères majeures du projet à partir desquelles les voies secondaires se déploient pour desservir la profondeur. La rue Crébillon relie le nouveau quartier à l'ancienne ville à travers la charnière créée par la nouvelle place Royale tandis que la rue Jean-Jacques Rousseau mène au port. Elles se croisent au niveau de la pièce maîtresse de l'opération : la place Graslin (FIGURE 2.H). Il est primordial qu'elles facilitent la circulation des flux car elles dialoguent avec l'ensemble de la ville et pas seulement avec leurs environs directs.

Le lien entre la nature de la rue et son rôle dans la hiérarchie viaire n'est donc pas aussi total que pour leur tracé. En effet, si une voie secondaire peut être une rue nouvelle ou une rue ancienne, l'équivalence n'est pas vraie. Il existe seulement une implication entre axe majeur et voie nouvelle rectiligne : il n'est pas concevable qu'une voie sinueuse comme c'est le cas pour la rue du Bignon-Lestard puisse servir de desserte principale dans un nouveau quartier construit en dehors des limites précédentes en la ville. Le rôle dans la trame urbaine ne dépend pas directement du statut d'origine de l'artère.

Trois types de voies s'identifient à partir des plans de Crucy et en superposant le plan Cacaault et le plan Sauzeau de 1789¹. La première catégorie concerne les colonnes structurelles rectilignes reliant le quartier à l'ensemble de la ville de 30 pieds de larges soit 9,17 mètres (Crébillon, Racine, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau). Ensuite, les artères nouvelles secondaires, qui joignent les rues principales ou isole l'équipement phare du quartier, le théâtre, de 22 à 24 pieds de large, i.e. 7,14 ou 7,79 mètres (Grétry, Rameau, Santeuil, Suffren, Molière et Corneille). Enfin, les rues suivant les tracés anciens, étroites et tortueuses suivant la topographie initiale de la colline, aux largeurs variées

1. SAUZEAU Nicolas, *Plan de la ville de Nantes et de ses fauxbourgs levé en 1757 et les augmentations faites jusqu'en 1789 sont lavées en rouge*, A.M.N., II 157* n° 1 (cl. P. Jean).

mais à aligner (Scribe-Rubens, Boileau, du Puits d'Argent, du Chapeau rouge, Régnier et le passage du Commerce).

Nous avons vu comment les rues étaient traitées en général dans le nouveau quartier. Nous étudions maintenant en détail les deux rues concernées par le mémoire.

La rue Crébillon est le trait d'union entre les deux poumons du quartier. Sa réalisation est plus lente que la rue Jean-Jacques Rousseau¹ alors que toutes deux sont concernées par l'expropriation de terrains construits et habités. La raison principale est que pour ouvrir la rue Jean-Jacques Rousseau, seules quatre propriétés sont impactées ce qui suppose des coûts bien moindres que pour la rue Crébillon : le bureau de la ville décide d'effectuer en premier les travaux moins chers de la rue Jean-Jacques Rousseau et d'attendre avant de réaliser ceux de la rue Crébillon². De plus, avant de réaliser les percées nécessaires, il faut attendre que se résolve l'incertitude de son débouché sur la Place Royale, en cours de réalisation.

Quant au Bignon-Lestard, elle n'est pas considérée comme partie du projet dans le premier plan en 1779. (FIGURE 2.G) Au contraire, elle apparaît comme une frontière de l'intervention, les rues tracées s'arrêtent à son niveau et les terrains ne sont pas traités. Elle est intégrée lors de la deuxième proposition de 1782 : les rues s'étendent jusqu'à la voie nouvelle au nord sur l'emplacement de la rue du Calvaire. La rue du Bignon-Lestard n'est plus en marge même si son alignement et son chemin sinueux ne sont toujours pas rectifiés. Elle est héritée du tracé préexistant sans subir de rationalisation. Alors qu'elle devait à l'origine déboucher directement sur la place Royale comme indiqué sur les plans de 1778, 1779 et 1782, ce ne sera pas le cas puisque sur le plan final de la place en 1790, la bande bâtie préexistante le long de la rue Contrescarpe est conservée. (FIGURE 2.T) Peut être pour préserver la symétrie de la place et garder un axe cohérent au niveau de la rue des Vieilles Doutes : un carrefour juste en amont de la place aurait pu provoquer un brouillage de la lecture parfaitement symétrique. La conséquence directe est que la rue du Bignon-Lestard, future rue Scribe-Rubens, est reléguée à un rôle moindre puisqu'elle prend source dans une voie elle-même secondaire, la rue Contrescarpe.

1. Pierre Lelièvre écrit en faisant référence à A.M.N., série DD n°262 : « La rue [Jean-Jacques Rousseau] était presque entièrement achevée et bâtie quand la rue Crébillon n'était encore qu'un tracé ». LELIEVRE Pierre, *op. cit.*, p. 139-140.

2. D'après Pierre Lelièvre en faisant référence à A.M.N., série DD n°229 : la viabilisation de la rue Crébillon coûte près du double de celui de la rue Jean-Jacques Rousseau (136 800 livres pour la première contre 72 400 pour la seconde). *Ibid.*, p. 138.

2.4 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

La réputation que les rues prennent est liée à ce traitement différent. La rue Crébillon devient, avec les deux places, le symbole de la bourgeoisie alors que la future rue Scribe-Rubens reste en retrait. Cette bourgeoisie était, comme vu précédemment, la cible de Graslin : il veut faire un quartier prestigieux à destination des négociants. Sa proximité au port, sans lui être pour autant accolé, est un atout car il permet de dissocier habitat et entrepôt et donc d'attribuer des boutiques aux rez-de-chaussée, prenant « l'image de commerce de luxe qu'arborera le quartier »¹. Si finalement les élévations de la rue ne sont pas aussi rigides que voulues initialement car non imposées, les architectes reprennent avec plus ou moins de rigueur les principes que Crucy développe sur la place Graslin : soubassement à refend englobant rez-de-chaussée et entresol commerciaux dans des arcades, surmontés d'une corniche supportant un balcon filant à l'étage noble, surmonté lui-même de deux étages, puis seconde corniche à modillons et toit mansardé. Les portes fenêtres sont rectangulaires et sans moulure, le seul ornement résidant dans le dessin géométrique des balcons en fer qui est repris à l'identique. Par le jeu indirect de l'inspiration et de l'influence, l'apparence du quartier s'uniformise naturellement lors de son établissement. Dans la rue du Bignon-Lestard, au contraire, la préexistence de bâtiments suppose un renouvellement par à-coups et donc beaucoup moins homogène.

Ainsi, le tracé de la rue ancienne persiste en raison de sa position par rapport aux terrains de Graslin et des travaux qui demanderaient trop de moyens à une ville déjà engagée dans une lourde opération. La voie ancienne est utilisée pour éviter d'avoir à ouvrir une nouvelle rue, entreprise complexe en raison du parcellaire éparpillé entre de nombreux propriétaires. Nantes préfère concentrer les expropriations là où elles sont réellement nécessaires et intégrer les voies anciennes dans le projet quand c'est possible. La régularisation de la rue pour la hisser au même niveau que les autres devra se faire autrement. La nature des rues semble bien influencer leur caractère urbain : si on avait voulu faire de la rue Scribe-Rubens l'axe principal du secteur, elle aurait été alignée et son tracé sinueux aurait été rectifié.

1. BIENVENU Gilles, art. cit., p.214.

Le quartier Graslin est une grande opération urbaine de la fin du XVIII^{ème} qui vient modifier l'apparence de Nantes en initiant son extension vers l'ouest. Les terrains semi-ruraux et de faubourgs ont été transformés en une ville nouvelle ouverte pour favoriser les échanges et la circulation des flux qui vont de pair avec la croissance à la fois économique et démographique de Nantes. La construction du cours Cambronne vient la compléter de 1792 à 1830. Sous l'initiative de Jean-Joseph-Louis Graslin, l'opération devient une nouvelle centralité urbaine concentrant les activités de prestige et de luxe liées à la bourgeoisie. Elle attire alors les catégories sociales qui s'y identifient et rompt avec le modèle ancien selon lequel les populations étaient mélangées au sein de la ville close. La mixité sociale disparaît du au désir d'accéder aux lieux correspondant à la vision que les classes sociales ont d'elles-mêmes dans la hiérarchie sociale : il y a « homologie entre la structure urbaine et la structure sociale »¹. Ce phénomène nouveau explique la réputation bourgeoise du quartier qui se cristallise notamment sur la rue Crébillon et laisse la rue du Bignon-Lestard de côté. De vastes opérations immobilières suivent comme le recouvrement des terrains marécageux de la Chézine par Duparc et Mellinet et dès 1789 les premiers quartiers résidentiels sur les plans de Demolon et Ogée.

L'opération du quartier Delorme est particulièrement pertinente pour le sujet du mémoire car elle correspond au tracé de la partie haute de la rue Scribe-Rubens, c'est-à-dire la partie de l'ancienne rue du Bignon-Lestard comprise entre rue Racine et rue Molière, le reste devenant rue du Gigant. De nouvelles voies sont ouvertes, le parcellaire est délimité et les îlots prennent forme.

Au contraire de Graslin, le projet n'est pas soutenu par un seul propriétaire possédant un vaste terrain mais par le regroupement d'un certain nombre dont Nicolas Delorme (détenteur de la tenue de la Grille), Béconnais (tenue du Chapeau-Rouge), Lavigne et Mme Hamman (tenues de Saint Gilles et du Vivier). Ils cherchent à suivre le modèle du receveur général et à impliquer la ville pour qu'elle s'occupe des travaux de viabilisation. Leur argumentaire repose sur les mauvaises fréquentations de l'allée du Calvaire². Si la ville accepte de réaliser le projet et fait lever un plan au géomètre Demolon le 23 décembre 1786, l'intendant de Bretagne refuse, jugeant que « il s'agissait d'un quartier bien éloigné et que le haut de la rue en question aboutirait en

1. LE PICHON Philippe, art. cit., p. 269.

2. « Pour présenter comme d'intérêt public cette entreprise, on faisait valoir que cette allée privative était, de notoriété, le rendez-vous des filles publiques, des matelots, des soldats et que, dès la nuit tombée, c'était un vrai coupe-gorge. », LELIEVRE Pierre, *op. cit.*, p. 153.

2 LE PROJET DE GRASLIN

pleine campagne »¹. Les terrains sont considérés trop en périphérie pour justifier l'investissement de la ville dans l'opération et les travaux seront donc à la charge des propriétaires, contrairement au quartier Graslin.

La première proposition de Demolon en septembre 1787 (*FIGURE 2.M*) n'est pas approuvée par Crucy même s'il le contresigne le 4 avril 1788. Elle est sans doute trop modeste, sans aucune particularité, et se contente de desservir les terrains. Un deuxième plan d'aménagement (*FIGURE 2.N*) dressé par l'architecte Ogée et plus ambitieux pour faire adhérer Crucy reçoit son approbation le 7 mars 1789. Cette fois-ci, au lieu d'un simple carrefour est prévue une place à partir de laquelle s'étend un vaste boulevard planté d'ormeaux en direction du futur quartier de la Bastille.

La forme de la rue Scribe-Rubens évolue entre les deux propositions. Si dans les deux, la rue Racine (alors rue de Thiar) marque l'aboutissement de la voie, la grande rue qui était projetée en biais depuis la rue Corneille devient une artère débouchant sur la rue du Bignon-Lestard avec un angle s'approchant de la perpendiculaire. La rue Lekain suit une ancienne voie conservée et la rue Buffon est rajoutée. La réalisation du projet est visualisée sur le plan Coulon de 1795 (*FIGURE 2.P*).

C'est donc au terme du projet de Graslin puis de celui d'Ogée que les deux rues étudiées intègrent le tissu urbain de Nantes. L'une correspond à la conservation d'une voie ancienne topographique secondaire tandis que l'autre est un axe principal *ex nihilo* rectiligne. Les trois caractères se retrouvent dès la conception et il existe une équivalence entre origine et linéarité, du moins au XVIIIème siècle. La ville n'a pas réalisé l'alignement de la rue Scribe-Rubens de manière agressive par expropriation. Cependant, par la suite se pose la question de l'identité de la rue dans le nouveau quartier : vestige d'un chemin rural, elle jure au milieu des artères rigides environnantes. Il faut comprendre comment la ville traite par la suite les différences entre les rues anciennes et les rues nouvelles, en particulier l'ancienne voie du Bignon-Lestard. Veut-elle mettre à niveau et faire disparaître complètement les traces topographiques ? Que peut-elle réaliser et quels sont les outils utilisés ? L'objectif est de déterminer quels caractères des rues - origine, linéarité et rôle viaire - sont favorisés.

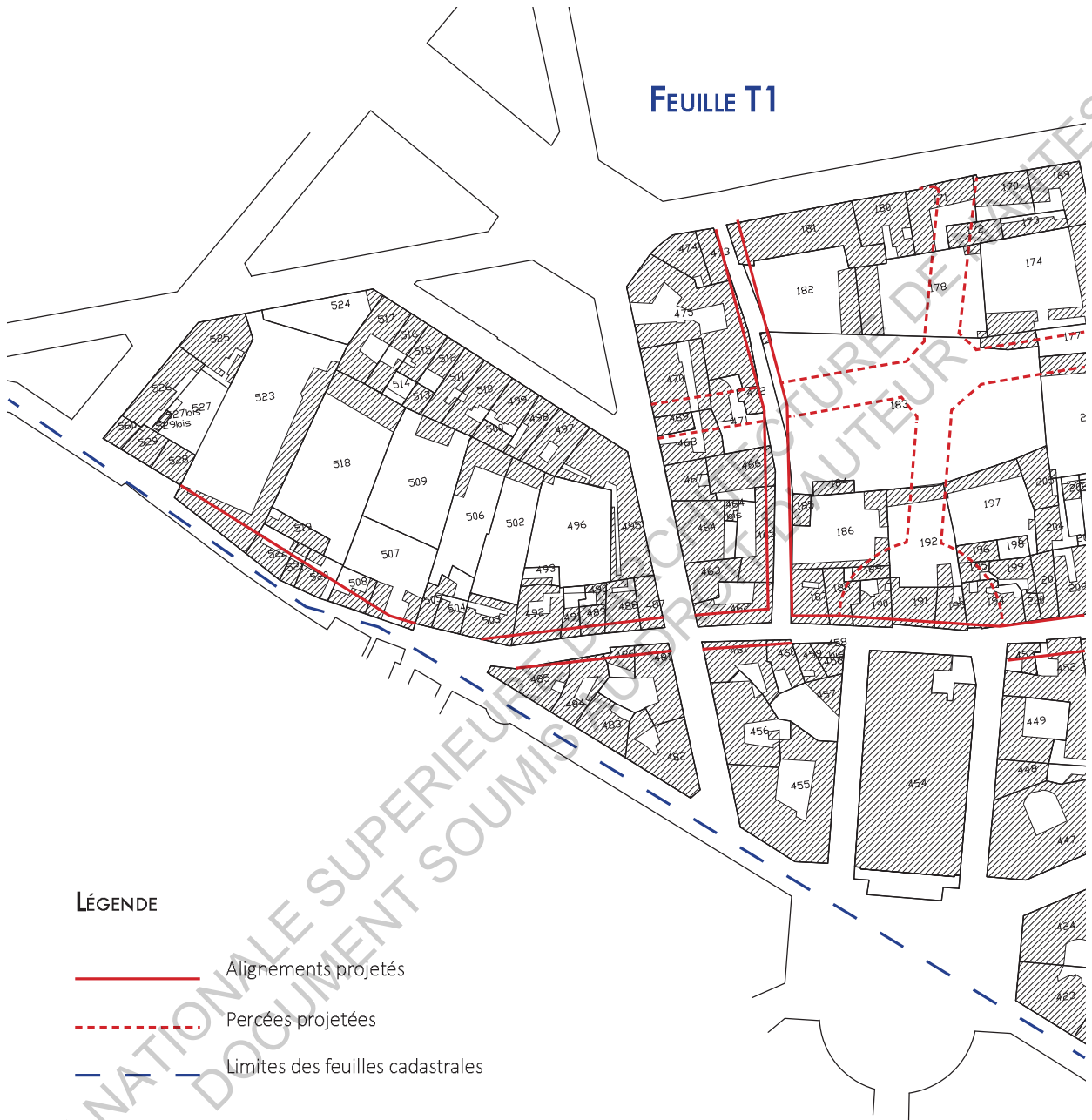
1. A.M.N., série DD n°357 dans *Ibid.*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PARTIE 3 :
L'ÉVOLUTION DES
RUES

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

FEUILLE T1



LÉGENDE




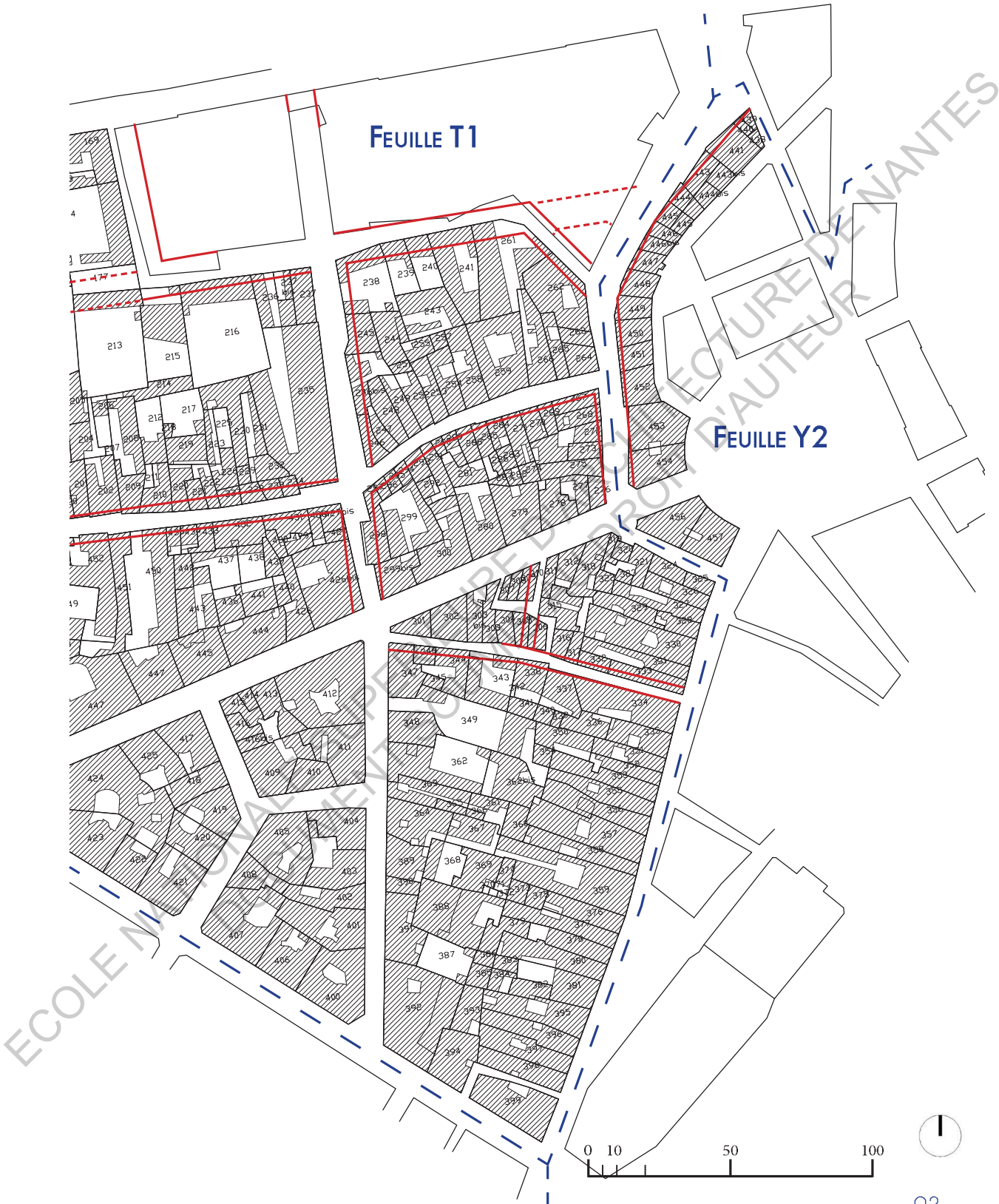
-  Alignements projetés
-  Percées projetées
-  Limites des feuilles cadastrales

FIGURE 3.A — Détail du plan cadastral napoléonien de 1835. (Feuilles T1 et Y2) avec report des alignements et des percées prévus par le plan d'alignement de 1839

« Section T, feuille 1ère » et « Section Y du Château, feuille 2ème », *Plan Cadastral Parcellaire de la commune de Nantes*, 1835, A.M.N., 1 Fi 1054 et 1 Fi 1063.

Section T feuilles 6 à 8, *Plan d'alignement de la ville approuvé le 5 septembre 1839*, A.M.N., 1 Fi 893 à 895

3 L'ÉVOLUTION DES RUES



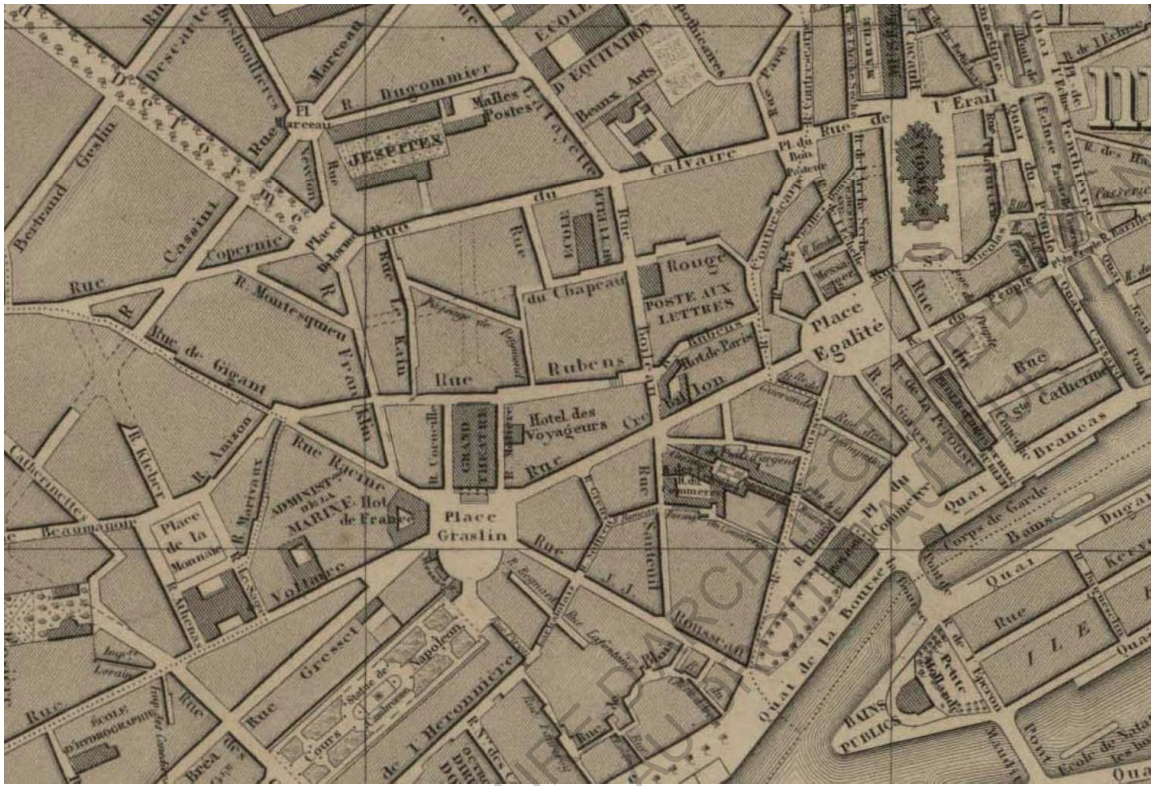


FIGURE 3.B — Détail du plan de Nantes par Amoureux en 1849
AMOUROUX Louis, *Plan de Nantes*, 1849, A.M.N., 1 Fi 52.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DOCUMENT SOUMIS

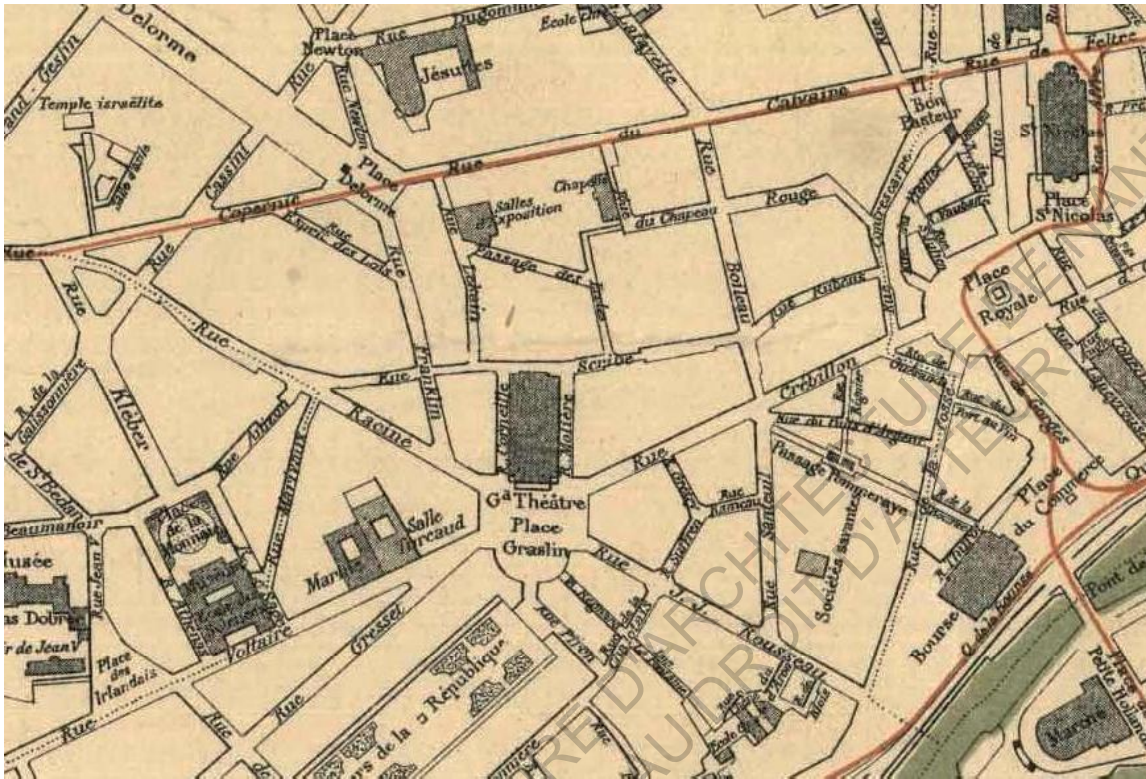


FIGURE 3.D — Détail du plan de Nantes par Vincent en 1900
VINCENT Justin, *Plan de la ville de Nantes*, 1900, A.M.N., 1 Fi 67.

3 L'ÉVOLUTION DES RUES



FIGURE 3.E — Détail du plan de Reconstruction en 1945
Services de l'Urbanisme de la Ville de Nantes, *Ville de Nantes*, Projet de reconstruction et d'aménagement,
1945, A.M.N., 1 Fi 972.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DOCUMENT SOUMIS



FIGURE 3.F — Détail du plan cadastral au 1er janvier 2018. Report des modifications depuis 1970.

3 L'ÉVOLUTION DES RUES



3 L'ÉVOLUTION DES RUES



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3 L'ÉVOLUTION DES RUES

Deux grandes opérations foncières marquent l'intégration des rues Crébillon et Scribe-Rubens, auparavant rue du Bignon-Lestard, au tissu urbain de Nantes. Elles se déroulent à la fin du XVIII^{ème} siècle et correspondent à l'éclatement de la ville close hors de ses murailles et à la conquête des terrains de faubourgs et ruraux situés à l'ouest de l'ancien bastion Saint-Nicolas. La première se fait à l'initiative de Jean-Joseph-Louis Graslin et ses plans se succèdent de 1779 à 1787. C'est la plus importante pour les deux rues puisque la deuxième, menée par Delorme et ses associés, ne concerne que le haut de la rue Scribe, de la rue Lekain¹ à l'intersection avec la rue Racine.

Ces projets ne marquent pas la naissance des deux rues puisque, si la rue Crébillon est effectivement percée à ce moment là, d'où son caractère nouveau, la rue Scribe-Rubens reprend un tracé ancien. Elle n'est pas projetée et conçue selon un plan directeur mais au contraire s'est formée d'elle-même, de manière libre et presque sauvage, ce qui explique sa forme topographique.

Au terme des deux opérations, les caractères d'origine et de linéarité sont équivalents dans le secteur étudié : origine implique linéarité, et vice versa. Les rues nouvelles sont toutes rectilignes et les rues rectilignes sont toutes nouvelles. De même pour rue ancienne et rue topographique. Les rues s'identifient ainsi clairement à travers leur forme : parfaitement droites si elles ont été percées au cours des projets, tortueuses si elles étaient préexistantes.

1. La rue Lekain apparaît sous le nom de rue du Petit Mord sur le plan Cacault, passant à l'ouest du Couvent des Filles du Calvaire.

Cependant, la relation entre la linéarité et le rôle urbain est plus tenue. en ce qui concerne la linéarité et l'importance pour les flux. Si une rue doit jouer un rôle primordial dans le réseau viaire, la municipalité engagera les moyens nécessaires pour la percer et la rendre rectiligne. Quant aux axes secondaires, ils ne sont rectilignes que dans un cas très particulier : quand leur ouverture ne demande pas à la ville d'exproprier. C'est le cas des rues Grétry, Santeuil, Suffren et Rameau sur les terrains de Graslin. Il existe donc des implications mais pas d'équivalence entre les caractères de linéarité et de rôle urbain : une rue majeure sera linéaire et donc nouvelle pour favoriser la desserte du quartier et les rues marquées par la topographie restent secondaires.

Néanmoins, si ces distinctions entre les rues Crébillon et Scribe-Rubens - rue majeure nouvelle rectiligne et rue secondaire ancienne tortueuse - perdurent aujourd'hui, les relations entre les caractères ont pu évoluer et même se perdre au cours des transformations qu'elles ont connues. Le cas de la rue Régnier en est un exemple flagrant : son alignement¹ fait disparaître son caractère topographique². Quelles sont donc les logiques qui expliquent les changements dans les deux rues, notamment ceux concernant leurs caractères ? En effet, il convient de se demander si les modifications respectives qu'elles subissent traduisent la volonté de se conformer à un modèle. Intuitivement, on peut supposer que la rue Crébillon, volontairement conservée telle quelle, influence la rue Scribe-Rubens par son image moderne et emblématique dans le quartier. Cette hypothèse fait écho aux remarques de la première partie qui suggèrent que l'état actuel de la rue Scribe-Rubens serait le fruit d'un processus d'uniformisation à l'échelle du quartier toujours en cours aujourd'hui.

La question est de savoir dans un premier temps quels sont les travaux et les enjeux que doit relever Nantes à chaque époque afin de comprendre quelles actions sont prises en particulier dans le secteur des deux rues. Ainsi, le contexte politique et urbain global éclaire les raisons de leurs transformations.

1. L'alignement de la rue Régnier est projeté sur le plan d'alignement de Nantes de 1839 feuille 8 de la section T (A.M.N., 1 Fi 895) et la suppression de l'ancienne ruelle est actée par la mairie en 1854 (A.M.N., 6Fi3106).

2. Elle est déjà visible sur le plan Le Rouge de 1766.
LEROUGE George-Louis, *Plan de Nantes avec les changements et augmentations qu'on y a fait depuis 1757, 1766*, A.M.N., 1 Fi 40.

3.1 L'ÉVOLUTION DE NANTES ET LE RÔLE DE LA MAIRIE

3.1. L'ÉVOLUTION DE NANTES ET LE RÔLE DE LA MAIRIE

La ville doit faire face à des défis différents à chaque époque. Quelles sont les préoccupations principales et donc les priorités de la mairie de Nantes ? Quels sont les moyens et les outils mis en place pour réaliser ses ambitions ? On replace le quartier dans chacune des périodes identifiées afin de voir si la ville y réalise d'importants travaux ou si elle le laisse en marge de ses actions.

LES ALIGNEMENTS AU XVIIIÈME ET DÉBUT XIXÈME SIÈCLE

La municipalité à l'époque de Gérard Mellier, maire de Nantes de 1720 à 1729, s'implique dans l'expansion de la ville et exerce un certain contrôle sur l'établissement de nouveaux quartiers au-delà des murailles. Sont ainsi lancés le lotissement de l'île Feydeau sur la Loire, le nivellement de la motte Saint-Pierre à l'est et l'embellissement du quai de la Fosse à l'ouest.

L'organisation et le développement de la ville sur le long terme et à une échelle globale ne sont pas abordés : les opérations restent ponctuelles et locales. Il faut attendre l'initiative du duc d'Aiguillon, commandant en chef de Bretagne et donc représentant de l'autorité royale, pour que le premier plan général soit commandé. Comme vu précédemment, il fait appel à l'architecte Vigné de Vigny pour concevoir un projet de développement de la ville. Or, si le plan n'est pas suivi, il est réutilisé avec le plan géométrique de Cacault pour réaliser le *Plan général pour la commodité et l'embellissement de la ville de Nantes* de Ceineray. Remis en 1761, il est approuvé par la ville avant d'être confirmé par arrêt du Conseil du roi en 1766. Seuls le tissu dense de la ville ancienne et son pourtour direct sont cependant concernés. En effet, sont prévus l'élargissement de rues, le percement de nouvelles voies et la création de larges places qui manquent cruellement ainsi que l'aménagement des espaces libérés par la disparition de l'enceinte, les redressements des cours Saint-Pierre et Saint-André, la construction et l'élargissement de nouveaux quais comme Brancas, Flesselles et Tremperie. (FIGURE 2.F)

Les projets à initiative privée de la fin du XVIIIème et du début du XIXème construits à l'ouest, tels que Graslin, Delorme, Calvaire et Gigant, ne sont pas prévus sur le plan de Ceineray. Le contrôle de la ville sur ces quartiers se fait par l'approbation ou non de l'architecte-voyer Crucy. Il réalise ensuite les plans d'alignements locaux qui sont approuvés par l'Intendant de Bretagne et qui

complètent le plan de Ceineray toujours d'actualité pour le centre historique¹.

Ces plans sont toujours d'actualité sous le Premier Empire. En raison de la croissance importante des villes françaises, des mesures sont passées par l'Etat. La loi du 16 septembre 1807, dont l'exécution est ordonnée par le décret impérial du 27 juillet 1808, demande la réalisation d'un plan général d'alignement dans toutes les communes de plus de 2000 habitants. Nantes est concernée et le 5 septembre 1808, un arrêté du maire Jean-Baptiste Bertrand-Geslin (1770-1843) ordonne la réalisation d'un plan général d'alignement. De la première proposition, réalisée par Peccot et exposée en 1819², à 1837, plusieurs versions du plan sont retravaillées et exposées à l'enquête publique. Ce sont les conflits municipaux qui sont à l'origine du délai³. Le plan reçoit l'approbation, à condition d'y appliquer quelques légères modifications, du Conseil Municipal le 27 novembre 1837 puis du Conseil d'Etat le 5 septembre 1839. C'est ce document d'urbanisme qui sera appliqué dans Nantes par la suite.

La ville exerce donc une autorité sur la formation et l'évolution de son tissu grâce à l'alignement horizontal. Il faut étudier quelles sont les conditions d'application de cet outil afin de prendre conscience de ses intérêts et de ses limites.

Si le principe est déjà appliqué auparavant, le règlement de police du 6 juin 1743, s'appuyant sur une réglementation plus ancienne, stipule qu'en cas de construction ou de réparation de maisons dans la ville ou les faubourgs de Nantes, il faut suivre l'alignement imposé et présenter les plans des constructions projetées afin de recevoir approbation, conformément à l'arrêt

1. Les procès verbaux d'alignement des nouveaux quartiers se réfèrent aux plans d'alignement locaux de Crucy quand ils rappellent les plans en vigueur. Exemple : le 19 août 1816, le propriétaire du terrain sis au 18 rue Crébillon demande l'autorisation de réparer l'entablement du premier étage de son bâtiment. Ogée fils est d'avis de lui autoriser « la maison désignée dans la demande d'autre part se trouvant dans l'alignement tracé sur le plan du Sieur Crucy approuvé en mairie en 1782. » A.M.N., 10480 n°20.

2. PECCOT Mathurin-Michel, *Plan de la ville de Nantes levé par Peccot, architecte honoraire de la ville*, 1822 [Copie conforme du plan de 1819], A.M.N., 1 Fi 46.

3. « Les réclamations des propriétaires sont peu prises en compte : ce sont plutôt les débats du conseil municipal qui entraînent les modifications et ajouts, adoptés à la demande de conseillers ou pour satisfaire aux exigences de lotisseurs privés. »

BIENVENU Gilles, « Les conditions d'élaboration du plan d'alignement de Nantes, 1808 - 1839. Architectes et géomètres », dans LAMBERT-BRESSON Michèle, TERADE Annie (dir.), *Villes françaises dans la première moitié du XIXème siècle. Embellissement, équipement, transformation*, Paris, Éditions Recherches, collection : Les Cahiers de l'Ipraus, 2006 p. 65-66.

3.1 L'ÉVOLUTION DE NANTES ET LE RÔLE DE LA MAIRIE

du 23 août 1741¹. Ce règlement est remis en vigueur jusqu'en 1860.

Son fonctionnement est le suivant : le propriétaire du terrain qui souhaite faire des travaux, quels qu'ils soient, adresse une pétition au maire. Ensuite, l'architecte-voyer descend sur les lieux afin d'identifier si les constructions concernées respectent ou pas l'alignement prescrit. Il donne alors son avis sur la conformité des travaux en détaillant ses raisons. Enfin, la décision finale repose sur le maire qui accorde ou non son autorisation : il n'est pas obligé de suivre l'opinion de l'architecte-voyer. L'objectif est de faire disparaître toute saillie et tout retrait pour récupérer un linéaire de façade continu. La ville peut ainsi contrôler l'implantation des bâtiments le long des rues, conserver le contrôle de l'espace public et élargir ou de redresser des voies².

Le 9 juillet 1816, une instruction ministérielle assouplit la rigueur de la loi en laissant une marge de manœuvre pour les propriétaires de terrains frappés d'alignement. En effet, dorénavant, ils peuvent effectuer des travaux sans suivre la prescription sous conditions de n'effectuer ni surélévation, ni consolidation du rez-de-chaussée. La logique est la suivante : l'intervention est permise sur les bâtiments hors alignement du moment qu'elle n'implique pas une consolidation du non-alignement pour une durée indéfinie. On retrouve alors de nombreux procès verbaux dans lesquels les travaux sont permis malgré des constructions non alignées³.

Si le propriétaire ne respecte pas et répare le rez-de-chaussée ou surélève, la mairie intervient en demandant la démolition des travaux ou la mise à l'alignement. En témoigne le cas de la pétition de Sieur Godefroy Lavigne en 1825 demandant autorisation de ragréer sa maison au 44 rue Rubens⁴. Dans un premier temps, en respect de l'instruction ministérielle, l'autorisation est donnée le 29 juin 1825 sous réserve de ne pas surélever et de laisser le rez-de-chaussée en l'état, la maison n'étant pas alignée. Or, l'architecte-voyer constate le 19 juillet 1825 qu'il y a eu des réparations au rez-de-chaussée. L'arrêté du 21

1. BIENVENU Gilles, *Architecture de la ville et réglementation urbaine : la mise en oeuvre de la réglementation urbaine dans l'architecture de la ville : le cadre réglementaire de la ville de Nantes aux XVIII, XIX, XXème siècles*, Paris, Ministère de la Culture, 1988.

2. *Ibid.*

3. Le 2 juillet 1825, le maire répond à la pétition de Sieur Cornaud pour être autorisé à faire crépir sa maison sise au 44 rue Rubens. L'accord est donné sous condition qu'il ne consolide pas le rez-de-chaussée, en se référant à l'instruction ministérielle : « Vu encore l'instruction ministérielle du 9 juillet 1816 relatif aux maisons qui ne sont pas dans l'alignement [...] Le Sieur Cornaud est autorisé à crépir sa maison située rue Rubens n°44 sans faire aucun travaux de nature à consolider le rez-de-chaussée de cette propriété. »

A.M.N., 1O1277 n°63.

4. A.M.N., 1O1277 n°60-62.

juillet 1825 ordonne la destruction des réparations sous peine d'être traduit au tribunal de police¹.

De plus, durant l'établissement du plan d'alignement de 1839, la perception et l'application des alignements et des percées par la municipalité sont profondément modifiées. En effet, ils étaient jusqu'ici applicables immédiatement et les terrains impliqués étaient soumis au règlement de police de 1743. Or, les percées peuvent mettre plusieurs années à se réaliser, ce qui empêche les propriétaires concernés de faire les moindres travaux, en particulier si l'intégralité de leur propriété doit disparaître avec l'ouverture de la nouvelle rue ou l'élargissement d'une place. Si l'instruction de 1816 diminue légèrement le problème, les rez-de-chaussée ne peuvent toujours pas être réparés ni le bâtiment surélevé.

Lorsque Gourlier, inspecteur général du Conseil des Bâtiments Civils, intervient en 1835 dans l'élaboration du plan, il réintroduit l'importance de la propriété privée en rappelant qu'il n'est pas juste que certains propriétaires soient soumis à des projets dont la réalisation n'est pas certaine, à défaut d'être fixée dans le temps. Raison lui est donnée par le Conseil Municipal, et dorénavant il y aura une distinction entre les alignements qui, par nature, sont prévus à court terme et donc directement exécutoires, et les percements, projets à long terme qui ne sont plus qu'indicatifs. Leur réalisation devra être soumise à une nouvelle délibération en temps et en heure, et seulement à partir de ce moment les alignements seront applicables aux terrains concernés. Le pouvoir de la ville sur l'ouverture de nouvelles voies s'en retrouve diminué au profit de chaque propriétaire².

En parallèle de ces questions sur le moyen de contrôle de la ville sur son évolution, cette période est marquée par la réalisation d'une partie des projets prévus par le plan général de Ceineray, avec la canalisation de l'Erdre ou la fin de la destruction des murailles, et la conquête des terrains à l'ouest de la ville avec les opérations d'origine privée telles que celles de Graslin et du Sanitat. La ville est donc tournée vers la formalisation des nouveaux quartiers et, en plus de son aménagement, le secteur étudié est soumis à une politique importante d'alignement.

1. Le suivi de la destruction des réparations est fait par le commissaire de police du cinquième arrondissement deuxième division.

2. BIENVENU Gilles, art. cit., LAMBERT-BRESSON Michèle, TERADE Annie (dir.), *op. cit.*

3.1 L'ÉVOLUTION DE NANTES ET LE RÔLE DE LA MAIRIE

LA QUESTION DE L'HYGIÈNE ET DE LA SALUBRITÉ

A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, l'hygiène et les problèmes posés par les logements insalubres deviennent de plus en plus importants. Dans *Nantes au XIX^{ème} siècle, statistique, topographique, industrielle et morale*, les médecins Ange Guépin (1805-1873) et Eugène Bellamy (1808-1861) établissent en 1835 des liens entre la mortalité et le degré de pauvreté ou de richesse d'un quartier, donc les classes sociales qui y vivent¹.

De plus, Nantes continue de se munir d'industries dans la lignée du XVIII^{ème} siècle avec l'implantation de manufactures, d'usines² et de chantiers navals sur la Prairie aux Ducs. La classe ouvrière s'entasse à proximité et l'arrivée du chemin de fer à Nantes en 1852 accentue le phénomène. Quant au centre historique, il souffre de sa vétusté alors que les quartiers de l'ouest en sont épargnés car plus modernes.

L'acteur phare de cette époque est Henri Driollet (1805-1863). Appelé à Nantes par le maire, Ferdinand Favre (1779-1867), il devient architecte-voyer de la ville en 1837. Il est notamment chargé du plan de la ville et de l'architecture. Il est préoccupé par la lutte contre l'insalubrité et incite la ville à prendre des mesures hygiénistes. A partir de la loi du 3 avril 1850, des commissions des logements insalubres sont formées. Leur rôle est d'interdire les logements inhabitables à cause de mauvaises conditions et de prescrire des améliorations. De plus, les expropriations sont désormais possibles sur l'ensemble des parcelles des quartiers jugés insalubres et plus seulement sur les portions destinées à devenir publiques³.

Henri Driollet s'investit totalement dans la résolution du problème posé par l'ancienne ville close à partir des années 1853. Après une phase d'étude reprenant les propositions de percées ponctuelles de la commission des logements insalubres, il produit un grand plan d'aménagement de type « haussmannien » avec la percée de grandes voies pour optimiser le système urbain. Il est adopté par le conseil municipal le 3 avril 1860. Trois principaux axes articulent le projet. Deux d'entre eux doivent être ouverts d'est en ouest :

1. BONAMY Eugène, ANGE Guépin, *Nantes au XIX^{ème} siècle : statistique, topographique, industrielle et morale*, Nantes, Université de Nantes, 1981.

2. A cette époque, l'industrie nantaise est « structurée autour de quatre pôles principaux : le raffinage de sucre, la métallurgie dont la construction navale, les filatures et l'industrie textile, le secteur agro-alimentaire (salaison et conserverie). » qui sont complétés par les industries chimiques à la fin du XIX^{ème}.

« Rapport de présentation : cahier 1. Intérêt historique et patrimonial », 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

3. BIENVENU Gilles, *Nantes plans commentés*, Nantes, Memo, 1994.

l'un depuis la cathédrale jusqu'à l'Erdre et l'autre en prolongement de la rue du Calvaire, depuis la place de l'Écluse jusqu'à la gare en passant au nord du Château. Le dernier grand axe, nord-sud, doit prolonger la rue de Strasbourg (alors toute de Rennes) depuis la place du Port Communeau jusqu'à la Loire. Une vaste esplanade est projetée à leurs intersections.

Cependant, après le décès de Driollet en 1863, le plan est réduit par décret en 1864 et seule une partie de ce plan ambitieux et coûteux se concrétise. Les principaux travaux réalisés correspondent à l'ouverture de l'axe nord-sud et au prolongement de la rue de l'évêché depuis la Cathédrale jusqu'à la nouvelle voie.

En parallèle, les réseaux modernes arrivent à Nantes avec notamment en 1837 la construction d'une usine à gaz et l'arrivée en 1855 du service des eaux. Ce dernier est symbolisé par la construction d'une fontaine monumentale sur la place Royale qui est conçue par Driollet et inaugurée en 1865¹. De même, les tramways se développent avec le premier tramway à air comprimé en 1879. Un vaste réseau de tramways s'étend et perdurera jusqu'à sa disparition après la Seconde Guerre Mondiale.

La ville porte son regard vers sa périphérie, ses usines et son centre historique, là où les problèmes de logement et d'hygiène sont les plus urgents. Les quartiers ouest de la fin du XVIII^e siècle restent en retrait des préoccupations car la population qui les peuple, non ouvrière, et leur caractère relativement récent les prémunissent contre ces questions. L'avant-guerre est marqué par l'achèvement des boulevards de ceinture en 1898 (projetés dès 1870 d'après le *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur*) et l'annexion des communes de Chantenay et de Doulon en 1908².

ENTRE-DEUX-GUERRES : LE COMPLEMENT DE LA LOIRE

Après la Première Guerre Mondiale, contrôler le développement de la ville afin de diriger des travaux cohérents à l'échelle urbaine revient dans les préoccupations municipales. La réalisation d'un plan est initiée en 1918 et est reprise un an seulement après, quand la loi Cornudet impose aux villes de plus de 10 000 habitants de produire un « Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement »³. Pour ce faire, un service municipal est créé sous la

1. BIENVENU Gilles, BODET François, DARIN Michaël, HALGAND Marie-Paule, *Nantes*, Paris, Institut français d'architecture (IFA), collection : Portrait de ville, 1996.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

3.1 L'ÉVOLUTION DE NANTES ET LE RÔLE DE LA MAIRIE

direction des architectes Etienne Coutant (1875-1963) et Camille Robida (1880-1938). Ils seront remplacés en 1932 par l'architecte-urbaniste George Sébille (1870-1962). Le plan est revu plusieurs fois, la version finale est livrée en 1935 suite à une enquête publique mais n'est pas approuvée par le ministère. Ce plan n'aboutit donc pas.

Les travaux principaux de cette époque concernent la gestion du fleuve et de l'Erdre, son affluent, et s'étendent sur plus de vingt ans. En effet, le port de Nantes, que Saint Nazaire supplante peu à peu, souffre d'un manque de tirant d'eau. L'espoir est de le sauver en permettant aux bateaux de remonter le fleuve. Les bras de la Loire entre les anciennes îles Feydeau et l'ensemble Gloriette-Prairie de la Madeleine sont alors comblés. Ces travaux permettent notamment d'enterrer la ligne de chemin de fer qui emprunte la rive nord de la Loire selon un projet dont l'étude débute en 1931. Sa livraison complète se fait en 1961. Au même moment, l'Erdre est détournée dans un tunnel souterrain appelé Saint-Félix et passant sous les cours Saint-Pierre et Saint-André, de 1926 à 1934¹.

Ces travaux sont vécus comme un véritable traumatisme pour les Nantais qui ont l'impression qu'on « assassine » le fleuve². La physionomie du centre-ville est complètement bouleversée avec la libération de vastes espaces à investir à la place des cours d'eau. Cependant, le quartier Graslin et les deux rues étudiées restent encore en marge des grands travaux menés par la mairie.

SECONDE GUERRE MONDIALE ET RECONSTRUCTION

Les dégâts subis par Nantes lors de la Seconde Guerre Mondiale sont immenses, tant dus aux bombardements anglo-américains qu'au départ des Allemands qui font alors sauter les ponts et les quais les 11 et 12 août 1944. La ville doit faire face à sa reconstruction : 11% des immeubles situés le périmètre délimité par les boulevards sont sinistrés à plus de 75%, 17 % le sont de 25 à 75%, 17 % à moins de 25 %³. Ainsi, près de la moitié du parc bâti est atteinte. La ville gagne cependant l'opportunité de revoir son organisation et son développement à long terme. Pour ce faire, il lui faut rapidement un plan d'aménagement à suivre.

1. PSMV, art. cit.

2. BIENVENU Gilles, BODET François, DARIN Michaël, HALGAND Marie-Paule, *op. cit.*

3. BIENVENU Gilles, *op. cit.*, 1994.

Parmi tous les bombardements auxquels Nantes est exposée entre 1939 et 1944, deux dates ont marqué les esprits et symbolisent le traumatisme des habitants : les bombardements américains des 16 et 23 septembre 1943. Le centre-ville, la gare, les chantiers navals et l'est de la ville sont durement touchés. De nombreux immeubles sont gravement endommagés dont certains emblématiques comme le magasin Decré qui s'effondre. Le 4 novembre 1943, la ville est déclarée sinistrée. Elle doit alors établir un plan de reconstruction et d'aménagement.

Le projet est lancé par les services techniques de la mairie de Nantes en 1943. Cependant, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, fondé le 16 novembre 1944, prend la décision de nommer dans les villes sinistrées des architectes extérieurs pour mener cette reconstruction. L'Etat confie donc le projet à Michel-Roux Spitz, architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux. Son plan reprend les études de Coutan et Robida pendant l'entre-deux-guerres et celles menées par les services techniques de la mairie. Il est présenté une première fois aux Nantais en décembre 1945¹ lors d'une exposition au musée des beaux-arts (FIGURE 3.E) puis de nouveau du 16 au 28 juin 1947 dans le cadre d'une enquête publique. La version finale est approuvée par le conseil municipal le 18 juillet 1947 et adoptée par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme le 27 août 1948.

Les enjeux du plan sont multiples. Dans un premier temps, il faut loger les habitants et reconstruire les immeubles détruits. De nombreuses cités sont ainsi établies. C'est également l'occasion de revoir la circulation en centre-ville, d'autant plus que la voiture est de plus en plus présente. Trois axes majeurs sont identifiés : la rue du Calvaire, le quartier du Marchix en remplacement du quartier insalubre et le quai de la Fosse. Les travaux réalisés sont néanmoins beaucoup moins importants que ceux projetés : d'après le PSMV sont principalement exécutés l'élargissement de la rue du Calvaire, la percée de la rue de Budapest, la percée de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue du Bâtonnier Guinaudeau².

Le centre-ville subit d'immenses dommages durant les bombardements, notamment ceux de septembre 1943. Dans le secteur étudié, les deux grandes places, Royale et Graslin, sont touchées, ainsi que la rue Crébillon et une grande partie de la rue du Calvaire est complètement détruite. Le *Plan de reconstruction et d'aménagement*, toujours en vigueur jusqu'à la publication du POS et du PSMV en 1981, dirige les travaux qui y sont effectués.

1. Plan de Reconstruction avec en rose ce qui est reconstruits et en gris ce qui est conservé ou reconstruits « à l'identique ».

Services de l'Urbanisme de la Ville de Nantes, Ville de Nantes, *Projet de reconstruction et d'Aménagement*, 1945, A.M.N., 1 Fi 972.

2. PSMV, art. cit.

3.1 L'ÉVOLUTION DE NANTES ET LE RÔLE DE LA MAIRIE

DISPARITION DE L'INDUSTRIE ET CRÉATION DU PSMV

A l'échelle globale de Nantes, la période contemporaine est marquée par les crises économiques successives dans les années 1970 et la disparition progressive des grandes usines. Les chantiers navals, représentatifs de tout un pan de l'histoire nantaise, ferment définitivement en 1987. De nombreuses friches industrielles sont à reconquérir et font l'objet de grandes opérations urbaines, telles que le quartier Madeleine Champs-de-Mars ou l'île de Nantes.

A une échelle plus réduite, le centre-ville fait l'objet d'un traitement particulier. Le 22 mars 1972, le Secteur Sauvegardé de Nantes est créé par arrêté. Il s'étend sur une superficie de 126 hectares et comprend aussi bien le centre historique de la ville - des cours Saint-André et Saint-Pierre jusqu'au cours des 50 Otages - que l'île Feydeau et l'extension ouest de la ville débuté fin XVIIIème siècle - Graslin, Cambronne et Sanitat - ainsi que la place Delorme et la rue du Calvaire, reconstruite après la Seconde Guerre Mondiale.

Ce n'est pas le *Plan Local d'Urbanisme* qui s'applique dans le Secteur Sauvegardé mais le *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur*. Plus complet, sa première version est confiée à Robert Joly. Il est publié en 1980 et approuvé le 21 octobre 1983. Cependant, son plan réglementaire est appliqué à l'avance dès 1976. Ses objectifs sont multiples mais se concentrent principalement sur trois points. Premièrement, la gestion et la mise en valeur du patrimoine : protéger le bâti ancien tout en supprimant les constructions qui sont jugées parasites. Différents niveaux de protection sont ainsi définis. Ensuite, l'aménagement des espaces publics - places, rues et cours - pour le rendre aux piétons à travers une politique à long terme regroupant voies piétonnes, transports publics et parkings. Dernièrement, les recommandations architecturales et urbaines à suivre pour les nouveaux projets¹.

Les différentes révisions qu'il subit en 1998, 2008 et 2007 le mettent à jour, le questionnent et l'approfondissent. Les orientations sont actualisées, le bilan de leurs actions est dressé et de nouvelles perspectives sont ouvertes. Ainsi, le traitement des espaces publics et des places évolue au cours des différentes versions. De nouveaux documents viennent enrichir l'ensemble avec par exemple l'identification précise des dates du bâti grâce à une approche typologique de l'architecture dans la dernière révision (*FIGURE 3.H*).

1. « Rapport de présentation : cahier 2. Gestion du PSMV & Politique urbaine », 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

Les deux rues, Crébillon et Scribe-Rubens, et leurs environs immédiats sont au cœur du Secteur Sauvegardé de Nantes et donc les principes du PSMV s'y appliquent. L'évolution des rues est envisagée à l'échelle de l'ensemble du centre-ville, qui lui-même doit dialoguer avec le reste de Nantes et de la métropole. C'est une logique cohérente et non pas au cas par cas qui garde les notions de patrimoine et de déplacements doux, en particulier piétons, au cœur des préoccupations de la ville.

Le secteur étudié dans ce mémoire (*FIGURE 0.C*) n'a pas toujours été au centre des préoccupations de la ville, dont les défis varient au cours des époques, de la modernisation de l'ancienne ville close à la disparition de l'économie industrielle. Cependant, on remarque qu'au fil des époques et de la croissance urbaine de la Nantes, le quartier Graslin rejoint ce qui est considéré comme le centre, jusqu'à ce que le processus aboutisse par son intégration au Secteur Sauvegardé quand celui-ci est conçu. Il est donc perçu comme une part entière du patrimoine de la ville au même titre que l'ancienne ville close.

Trois époques paraissent primordiales pour comprendre comment les rues et leurs environs évoluent : le début du XIX^{ème} siècle avec l'application des alignements afin de régulariser le nouveau quartier, la Reconstruction avec le traitement des bâtiments détruits et le PSMV depuis 1983 avec une nouvelle gestion des flux et du patrimoine.

3.2. L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU VIAIRE

Entre le plan Coulon (*FIGURE 2.P*) et le cadastre actuel (*FIGURE 3.F*), il est clair que la trame des rues a largement évolué, tant par l'ouverture de nouvelles rues que par l'alignement et la modification de rues existantes. L'analyse historique du contexte urbain de Nantes permet de mettre en lumière les époques auxquelles se sont faites ces modifications et le rôle que la municipalité y occupe.

MIEUX RELIER LE QUARTIER AU RESTE DE LA VILLE

Les deux rues s'inscrivent dans les opérations de la fin du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} qui se construisent à l'ouest de la ville. Les nouveaux quartiers ne sont pas conçus selon un plan directeur général mais correspondent à une suite de projets qui viennent se greffer les uns aux autres en fonction des occasions foncières et des initiatives privées. Il n'y a donc pas de cohérence globale. Dans un premier temps, à travers notamment le plan d'alignement de 1839, la mairie va s'atteler à clarifier l'ensemble du tissu obtenu, notamment en intervenant sur les rues pour permettre une meilleure circulation et optimiser les flux. Les travaux sont multiples : depuis les percées de nouvelles rues quand un axe est grandement désiré pour améliorer l'articulation entre deux quartiers, aux alignements des anciennes rues topographiques et au nivellement du sol.

Un des problèmes principaux que rencontre le quartier Graslin se matérialise par l'immense îlot au nord, entre la rue du Bignon-Lestard et la rue du Calvaire. Pour rejoindre cette dernière depuis la rue Crébillon, seuls deux parcours sont possibles : la rue Franklin, au-delà de la place Graslin, ou les voies tortueuses Chapeau Rouge - Contrescarpe. Le manque d'une rue qui fasse le lien entre ces deux voies en leur centre, coupant l'îlot en deux, se fait cruellement ressentir.

Pourquoi cet îlot a-t-il perduré et n'a-t-il pas bénéficié d'une meilleure conception pendant que se réalisaient les projets ? Il est situé à l'intersection de trois opérations : Graslin, Delorme et la suppression du Couvent des Filles du Calvaire¹ grâce à sa nationalisation après la Révolution. En raison de sa position excentrée, l'îlot n'est pas identifié comme un enjeu principal et les différents intervenants, municipalité et architecte-voyer comme promoteurs privés, se contentent des voies préexistantes et ne revoient pas son organisation. Ainsi, les efforts dans l'entreprise de Graslin se concentrent sur la place qui accueille le nouveau théâtre et les deux rues nouvelles qui la desservent (*FIGURE 2.H*).

1. CRUCY Mathurin, *Plan de la maison et enclos de la ci-devant communauté du Calvaire de Nantes*, 7 frimaire an VI (27 novembre 1797), A.M.N., 1 Fi 351.

De même pour le quartier Delorme avec le boulevard s'étendant vers le nord, les deux rues principales étant la rue du Calvaire et la nouvelle rue Franklin (*FIGURE 2.N*). Lors de l'aménagement du terrain des religieuses, le projet se tourne vers le nord de la rue du Calvaire, l'est et l'ouest mais pas vers le sud (*FIGURE 2.Q*). L'îlot subsiste donc malgré les différents projets.

Au terme des opérations, deux grands axes se développent donc depuis les anciennes fortifications vers l'ouest pour desservir la nouvelle partie de la ville. Ils communiquent entre eux au-delà de la place Graslin par la rue Franklin mais la persistance de l'îlot rend les échanges difficiles dans la partie basse des deux artères. Or, en raison de l'implantation de grands monuments emblématiques dans ces nouveaux quartiers, les flux doivent restés fluides entre les programmes principaux. Parmi ces programmes se trouve notamment le transfert du palais de justice depuis le Bouffay pour s'installer au nord de l'ancien couvent des Filles du Calvaire dans un complexe judiciaire réalisé par les architectes Saint-Félix Seheult (1793- 1858) et Joseph-Fleury Chenantais (1809- 1868) avec une nouvelle prison, une gendarmerie et l'aménagement d'une place¹. S'il est inauguré en 1852, il est déjà à l'étude en 1842 et évoqué dans les archives de voirie de l'ancienne rue du Bignon-Lestard. Ainsi, durant les échanges entre M. Bacqua et le maire concernant ses maisons frappées d'alignement dans la rue Boileau², il est évoqué « la construction prochaine du palais de justice, de la caserne de la gendarmerie et des Prisons »³. La segmentation de l'îlot par l'ouverture de nouvelles voies pour relier les rues Crébillon et Calvaire, avec la rue Scribe-Rubens entre les deux, est donc un problème prégnant de l'époque⁴ que la municipalité va s'atteler à résoudre grâce aux plans d'alignements.

1. BIENVENU Gilles, BODET François, DARIN Michaël, HALGAND Marie-Paule, *op. cit.*
2. A.M.N., 101277 n°192-204.
3. Lettre de Mr Bacqua au maire de Nantes le 16 janvier 1844, A.M.N., 101277 n°194.
4. Dans une lettre échangée entre le préfet et le maire le 1er août 1811, il est évoqué : « Il est constant que les quartiers des hauts Pavés, de Saint Similien, de la route de Rennes et du Calvaire n'ont aucune communication directe avec celui de Graslin » A.M.N. 101277 n°21. (*Annexe 3 - A3.1*)

OUVERTURE ET ÉLARGISSEMENT DE LA RUE BOILEAU 1828-1844

La première action entreprise par la ville est la percée de la rue Boileau dans l'îlot concerné, depuis la rue du Bignon-Lestard¹ jusqu'à la rue du Calvaire en croisant la rue du Chapeau Rouge. Elle se fait dans la prolongation de la partie basse, entre les rues Crébillon et Bignon-Lestard, qui avait été héritée de l'ancien tracé du Merle-Blanc, visible sur le plan de Cacault.

La percée apparaît déjà en 1782 sur le plan proposé par Crucy (*FIGURE 2.H*). Le plan Coulon (*FIGURE 2.P*) montre qu'elle n'est cependant pas réalisée. Comme on l'a vu dans la partie précédente, la ville ne veut pas engager de lourds travaux d'expropriation, à l'exception des artères principales comme les rues Jean-Jacques Rousseau et Crébillon. Or, cette partie du quartier est située hors des terrains du promoteur. La municipalité conserve donc la rue ancienne sans entreprendre initialement la percée projetée. Elle y revient plus tard, une fois que la question est devenue incontournable.

Dans un premier temps, la partie basse et ancienne de la rue est soumise aux alignements du projet dessiné par Crucy en 1782. Par exemple, la maison dite d'Aignan, à l'angle des rues Crébillon et Boileau² et appartenant à la ville, est alignée suivant le plan détaillé de Crucy de 1788. (*FIGURE 3.I*) On observe que la rue doit prendre une largeur de 20 pieds, soit 6,1 mètres, bien moindre que la rue Crébillon avec ses 30 pieds. De plus la maison de Sieur Dubois, située au milieu, est en avancée et provoque un rétrécissement fort de la rue qui persiste encore sur le plan d'alignement de 1839. L'alignement se fait lentement au coup par coup.

La percée apparaît de nouveau sur le plan d'alignement intermédiaire rendu en 1818 par Peccot. Contrairement à d'autres projets, la ville n'attend pas l'approbation de la version finale avant d'entreprendre les travaux puisque les acquisitions nécessaires commencent en 1827, la percée étant réalisée de 1828 à 1844³. Par rapport au plan de 1788 de Crucy, la largeur prévue est dorénavant de dix mètres, y compris sur la portion ancienne (*FIGURE 3.J*), sans doute en raison de l'importance qu'elle doit prendre pour les flux du quartier.

1. Actuelle rue Scribe-Rubens.
2. Appelées alors respectivement « rue du Gouyon » et « rue du Merle-Blanc ».
3. PIED Edouard, *Notices sur les rues de Nantes*, [1906], Nantes, La Découverte, 1995

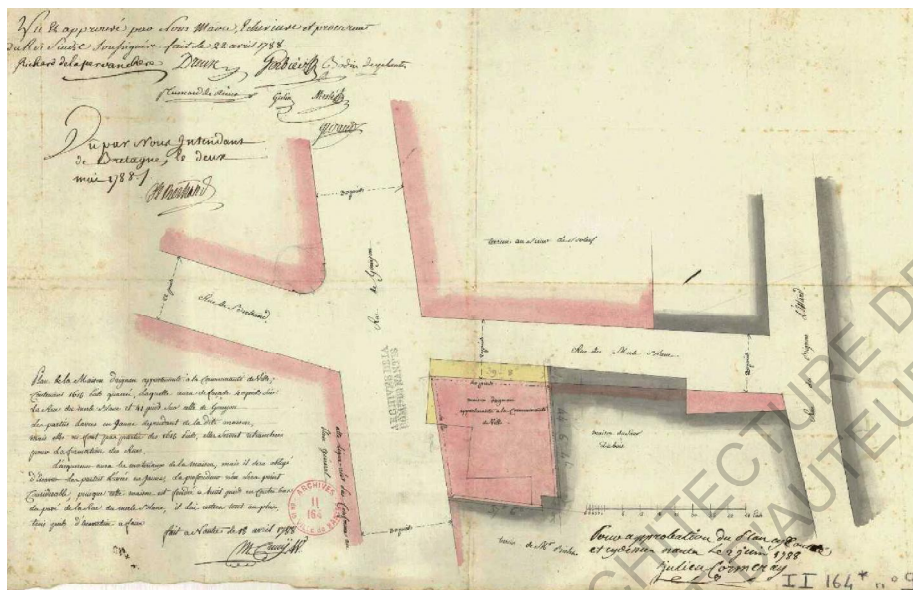


FIGURE 3.I — Plan du bas de la rue Boileau (Merle-Blanc) entre les rues Crébillon (de Gouyon) et Scribe-Rubens (Bignon-Lestard) en 1788
 CRUCY Mathurin, *Plan de la maison d'Aignan, à l'angle des rues du Merle Blanc et de Gouyon*, par Crucy, 18 avril 1788, A.M.N., II 164* n°9.

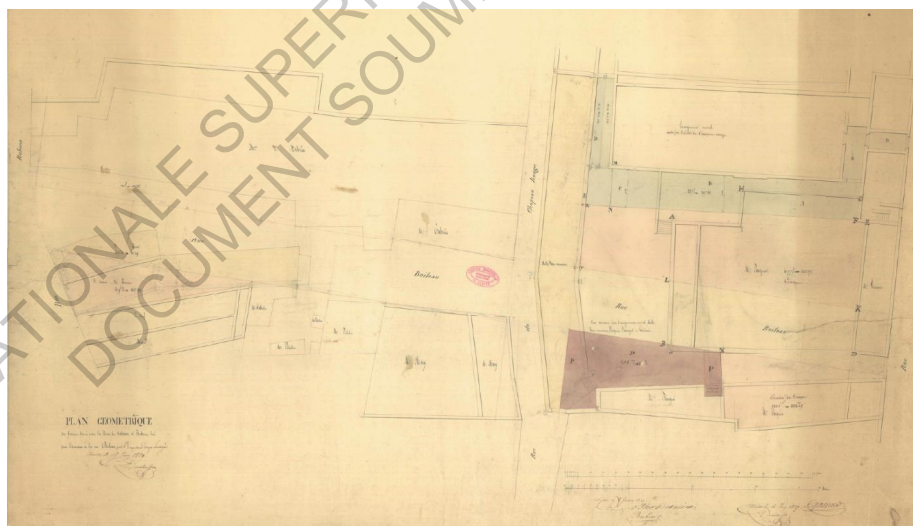


FIGURE 3.J — Plan d'ouverture de la rue Boileau entre les rues Scribe-Rubens (alors Rubens) et du Calvaire en 1829
 DEMOLON Jean-François, *Plan géométrique des terrains situés entre les rues du Calvaire et Rubens, lié pour l'ouverture de la rue Boileau*, 1829, A.M.N., 1 Fi 344.

3.2 L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU VIAIRE

Lorsque la version finale du plan d'alignement est approuvée en 1839, on observe que la partie haute de la rue est presque parfaitement alignée et qu'il ne reste à détruire que le bâtiment donnant sur la rue du Calvaire pour finir la percée¹. Cependant, dans la partie basse, la très large saillie déjà visible sur le plan de Crucy de 1788 est toujours présente. Cela témoigne des différences entre la percée et l'alignement. En effet, ce dernier se caractérise par son aspect lapidaire : tant qu'aucune modification n'est effectuée sur les constructions, elles demeurent à leurs emplacements, en saillie ou en retrait par rapport à la ligne voulue.

L'alignement du bâtiment dans la partie entre rue Crébillon et rue Scribe-Rubens se fait en 1844 comme en témoignent les lettres échangées en 1844 entre M. Bacqua, propriétaire du terrain, et le maire².

Le premier axe de respiration dans l'îlot est donc réalisé plus de quarante ans après sa projection initiale dans le plan du quartier Graslin dressé par Crucy en 1782. Il illustre bien la volonté de la ville d'améliorer la trame viaire entre les nouveaux quartiers de Nantes. De plus, le caractère tortueux des voies anciennes est perçu comme un obstacle à la circulation et les alignements s'efforcent de lui donner progressivement, avec plus ou moins de succès, un tracé rectiligne plus large. Les traces anciennes disparaissent parfois sous les multiples transformations qui les affectent au cours des époques.

PERCER UNE RUE À L'ARRIÈRE DU THÉÂTRE

La question d'une deuxième percée dans l'îlot se pose au même moment mais, contrairement à la rue Boileau, le projet sera bien plus laborieux avant de trouver une expression partielle par l'ouverture de la rue Jean-Jacques Rousseau.

S'il n'apparaît dans aucun des plans pour les quartiers ouest de la ville³, il est évoqué dans les dossiers de voirie dès 1811.

En effet, le Sieur Secourt souhaite effectuer des travaux sur son terrain au 48 rue Rubens⁴. Or, celui-ci est situé sur un projet de percée de rue qui l'affecte comme en témoigne la lettre échangée entre le préfet et le maire le 1er août 1811 : « établir sur la propriété des communications entre le quartier

1. Section T feuille 7 du plan d'alignement de 1839. A.M.N., 1 Fi 894.

2. A.M.N., 1O1277 n°192-204.

3. Ce sont les trois quartiers Graslin, Calvaire et Delorme.

4. Situé dans la partie de l'ancienne rue du Bignon-Lestard aujourd'hui nommé Scribe.

Graslin, du Calvaire et du cours du Peuple. »¹ Il ne peut donc pas réaliser ses travaux et doit les différer. En fait, la percée est conçue dans le cadre du nouveau plan d'alignement dont l'étude débute en 1808². Le problème se pose de nouveau en 1820 et 1833, cette fois-ci pour la maison du numéro 60³ et les travaux sont autorisés à condition que le rez-de-chaussée ne soit pas consolidé, conformément à l'instruction ministérielle de 1816. Les difficultés que rencontre M. Secourt sur les terrains qui sont soumis à de grands projets de percée illustre la nécessité, obtenue par Gourlier en 1835, de les réduire à titre indicatif pour éviter de placer les propriétaires dans l'embarras sur une durée indéterminée.

L'objectif de cet aménagement est de prendre en compte les flux des habitants des quartiers alentours vers celui de Graslin en raison de son importance, incarnée par le théâtre. Toujours dans la lettre du 1er août 1811, il est noté :

« Le rétablissement de la salle de spectacle et la construction des salles de bal et de concert dans la partie nord, amèneront de tous les points de la cité une foule d'habitants, et la grande quantité de voitures que les établissements attirent, nécessite des débouchés facile. »⁴

Un premier projet est visible sur la proposition de Peccot en 1819. C'est une large place rectangulaire à l'arrière du théâtre, aussi large que la place Graslin, avec l'ouverture de trois voies. La première, dans l'angle nord de la place, prolonge le boulevard Delorme à la nouvelle place tandis que la seconde marque l'axe longitudinal et rejoint la rue du Calvaire. La dernière, symétrique de la première, récupère le carrefour de la rue du Chapeau Rouge, élargie pour l'occasion, et de la future rue Boileau (FIGURE 3.K).

Dans la version finale du plan d'alignement, la place est réduite à un simple hémicycle, pendant de celui de la Place Graslin. L'intérieur de l'îlot est alors découpé par la rue projetée dans l'axe longitudinal tandis que la rue du Chapeau Rouge est prolongée jusqu'à la rue Franklin, au-delà de la rue Lekain. L'intersection de ces deux nouvelles voies est seulement traitée par des pans coupés (FIGURE 3.K).

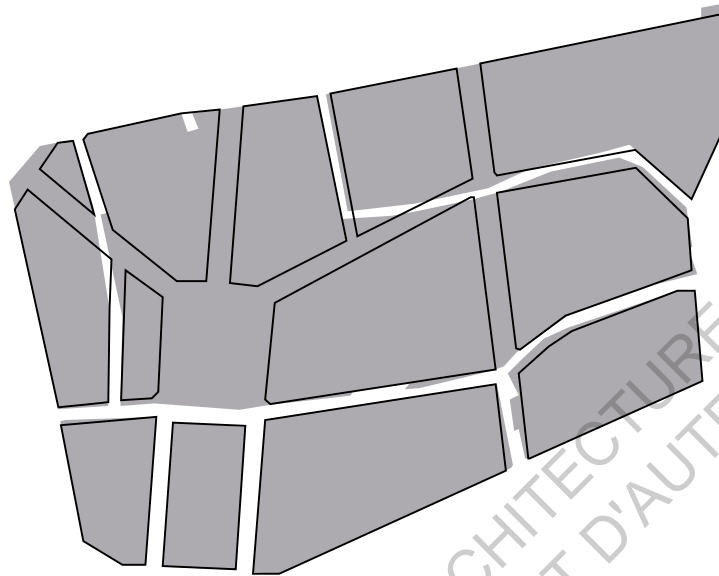
1. A.M.N., 101277 n°21. (Annexe 3 - A3.1)

2. « Les constructions qu'il méditait ne pouvaient être que provisoires ou conditionnelles puisqu'elles étaient subordonnées à l'exécution d'un plan projeté pour l'embellissement de la ville et la commodité de ses habitants. » *Ibid.*

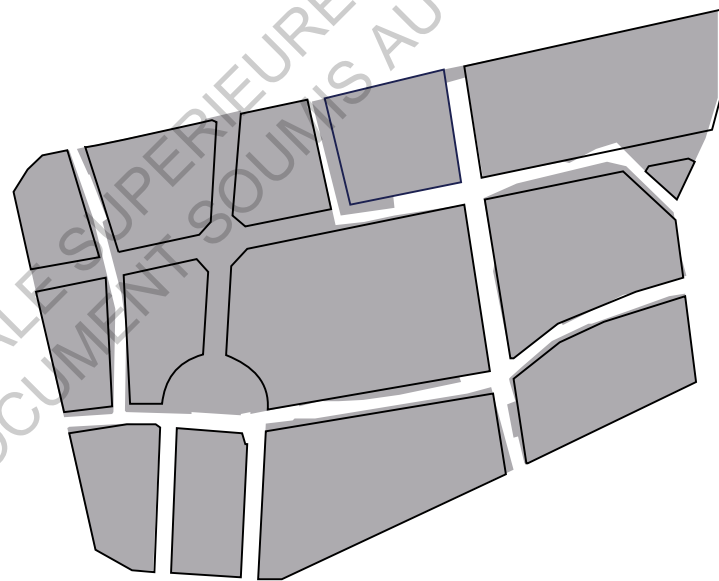
3. A.M.N., 101277 n°40-42 pour l'année 1820 et A.M.N., 101277 n°109-111 pour l'année 1833.

4. A.M.N., 101277 n°21. (Annexe 3 - A3.1)

3.2 L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU VIAIRE



Plan d'alignement intermédiaire de Peccot (1819) : une place rectangulaire



Plan d'alignement finale (1839) : une place en hémicycle
On remarque que la rue Boileau a déjà été percée sur toute sa longueur, à l'exception encore du débouché sur la rue du Calvaire.

FIGURE 3.K — Recomposer l'îlot : les plans d'alignements de 1818 et 1839

Le projet n'est jamais réalisé. Si les raisons exactes restent inconnues, on peut supposer que ces travaux n'étaient que secondaires à une époque où la ville commence à se préoccuper des logements insalubres. En dépit de l'importance du théâtre Graslin, les problèmes de desserte de la ville médiévale sont bien plus urgents, comme le témoigne le plan Driollet de 1860. Les fonds de la mairie ont sans doute été mobilisés pour réaliser les percées de l'ancienne ville close, repoussant le vaste projet à une date ultérieure.

La date à partir de laquelle la ville ne cherche plus à réaliser le projet n'est pas connue non plus. Cependant, le projet de magasin de décors du théâtre Graslin, associé à un atelier de peinture et de menuiserie et au commissariat du cinquième arrondissement, est projeté à l'arrière de la salle de spectacle en 1897¹. Si plusieurs propositions se succèdent avant la réalisation en 1928, elles témoignent néanmoins que l'ouverture d'une place n'est plus d'actualité.

RESTRUCTURER L'ÎLOT AU XXÈME SIÈCLE

La segmentation de l'îlot qui demeure entre les rues Boileau, du Calvaire, Lekain et Scribe se fait autrement, à partir de la rue du Chapeau Rouge et d'un passage privé qui permettaient de desservir l'intérieur de l'îlot.

Ce passage s'ouvre dans les années 1840 sous le nom de Passage de Raymond², d'après le nom de son architecte³. Il se compose de trois sections qui forment des angles malcommodes et relie les rues Lekain, du Chapeau Rouge et Scribe. Il change de nom à la fin du XIXème siècle et devient le Passage des Ecoles en référence à l'École des Apprentis de la Société Industrielle créé en 1830⁴.

Les bombardements de septembre 1943 de la Seconde Guerre Mondiale sont à l'origine d'une profonde transformation des voies. En effet, les îlots au nord du secteur sont très touchés, en particulier ceux donnant sur la rue du Calvaire. Celle-ci, définie comme un des principaux axes futurs de Nantes

1. Anonyme, *Propriété Le Cornue, rue Scribe, avant projet de construction d'un magasin de décors, avec atelier de peinture et de menuiserie, Poste Sapeurs-Pompiers et Commissariat de police du 5ème arrondissement*, 1897, A.M.N., 1 Fi 1788.

2. S'il n'est pas visible sur le cadastre de 1835 (FIGURE 3.A), il apparaît sur le plan Amouroux de 1849. (FIGURE 3.B)

3. PIED Edouard, *op. cit.*

4. *Ibid.*

3.2 L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU VIAIRE

par le projet de Reconstruction, est élargie de 9 mètres à 25 mètres¹. A son intersection avec la rue Boileau est également aménagée une nouvelle place, la place des Volontaires-de-la-Défense-Passive. Cependant, dans les faits, la rue n'est pas élargie sur toute sa longueur : une partie des immeubles du haut de la rue, correspondant aux immeubles non entièrement détruits, est sauvée de la démolition².

C'est également l'occasion de reprendre l'organisation de l'îlot. D'abord, la rue Molière est prolongée en 1948 de l'autre côté de la rue Scribe, mais seulement jusqu'au passage privé et non jusqu'à la rue du Calvaire. Cette partie prend le nom de rue de la Fontaine. Ensuite, parallèlement aux travaux de la rue du Calvaire, la rue du Chapeau Rouge est prolongée jusqu'à la rue Lekain de 1953 à 1967³. Un creux triangulaire s'ouvre alors en haut de la rue Jean de la Fontaine, entre le tracé du passage privé et du prolongement de la rue du Chapeau Rouge. Les voies rentrent dans le domaine public et le passage Préaubert prend le titre de rue en 1970 alors que la partie du passage couverte portant le nom de Passage des Ecoles reste privée⁴.

La trame urbaine que prennent les voies situées entre les rues Crébillon et du Calvaire s'explique donc par une longue histoire de transformations appliquées au grès des opportunités et des préoccupations de la ville. Aujourd'hui, le PSMV préconise de récupérer un alignement sur la rue Jean de la Fontaine dans la continuité de son débouché sur la rue Scribe, en faisant notamment disparaître l'ancien Passage des Ecoles⁵.

La superposition des époques dans le bâti des îlots découle en partie de l'évolution des voies et du percement de nouvelles rues. Les îlots de part et d'autre de la rue du Calvaire sont reconstruits en majorité suite aux bombardements de 1943 et la rue du Chapeau Rouge est alors alignée. Le long de la rue Boileau se retrouvent plutôt des bâtiments datant de 1830 à 1920, ce qui correspond à sa percée et à la construction des parcelles.

1. Projet de Michel Roux-Spitz et de son adjoint Yves Liberge. Le plan d'ensemble de la rue est réalisé par Liberge en janvier 1948, les travaux commençant en mars 1951 suite à l'approbation du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

2. La mairie choisit de conserver des immeubles dont l'état ne justifiait pas la démolition.

3. Acquisitions des immeubles par la ville. A.M.N., 1374W n°397-400.

4. Notice « Préaubert (rue) », (s.d.), A.M.N., [en ligne]. (pages consultées le 5 février 2018). <<https://catalogue-archives.nantes.fr>>

5. « Pièce n°2-2 : Plan réglementaire », 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

Les saillies qui existent aujourd'hui sont les vestiges des anciens tracés : ce sont les bâtiments initiaux qui n'ont pas été reconstruits et donc qui ont échappé aux nouveaux alignements. Ainsi, à l'angle des rues Contrescarpe et Chapeau Rouge, le pincement de l'espace public (FIGURE 3.H) est dû à la conservation d'un immeuble de faubourg précédant la construction du quartier Graslin. Les limites de l'alignement dans le contrôle de la ville sont claires : action ponctuelle qui n'intervient qu'en cas de reconstruction, la continuité de la rue est rarement atteinte. Cependant, l'avantage pour la municipalité est que l'alignement s'effectue aux frais de chaque propriétaire, ce qui explique également qu'il soit appliqué tandis que les percements ne se sont pas tous exécutés.

L'équivalence entre le caractère d'origine et le caractère de linéarité des rues s'atténue au cours des époques, les rues anciennes tendant à s'aligner. Elles peinent néanmoins à devenir des droites parfaites et des indices de leur caractère topographique perdurent, à moins que la municipalité ne mène de larges travaux pour les aligner brutalement.

De plus, l'alignement entre rue nouvelle et rue ancienne ne se fait pas de la même façon. Sur la première, la construction de chaque terrain s'aligne avec ses voisins tandis que dans la seconde, en raison des saillies et retraits présents dans la bordure de face, l'alignement doit parfois attendre plusieurs décennies. Il n'est pas toujours atteint.

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

3.3. LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

L'objectif est désormais de déterminer dans quelle mesure les deux rues sont touchées par les transformations évoquées précédemment. En effet, nous avons vu comment les rues nouvelles et anciennes du quartier évoluaient dans leur globalité, mais demeurent les questions de l'impact exact sur les rues Crébillon et Scribe-Rubens en particulier et de la manière dont l'uniformisation s'est produite.

Tout d'abord, une opposition directe entre les deux rues réside dans la durée de l'alignement : la rue Crébillon obtient son alignement définitif assez rapidement, en 1828¹, tandis qu'il n'est jamais atteint pour la rue Scribe-Rubens. D'ailleurs, sur le plan d'alignement de Peccot de 1819, le seul alignement proposé dans la rue Crébillon concerne l'angle avec la rue de Guérande et n'a plus lieu d'être en 1839 dans la version finale du plan.

Pour analyser l'évolution des rues, je me suis intéressé aux archives, notamment aux dossiers de voirie. J'ai ainsi pu accéder aux documents concernant la rue Crébillon de 1791 à 1828 (série 10480 aux Archives Municipales de Nantes) et la rue Scribe-Rubens de 1791 à 1883 (série 101277). Cependant, en raison de la fermeture des archives de septembre 2017 à août 2018, je n'ai pas pu consulter les dossiers de voirie des années suivantes. J'ai donc cherché à compléter les résultats obtenus grâce aux différents plans et documents auxquels j'ai pu avoir accès afin de retracer une chronologie la plus précise possible.

ALIGNEMENT ET NIVELLEMENT DE LA RUE ANCIENNE

Plusieurs étapes sont importantes dans l'alignement que connaît la rue Scribe-Rubens. La première concerne la période qui suit la construction des quartiers et l'établissement du plan d'alignement. C'est une époque importante avec l'ouverture de la rue Boileau. La deuxième correspond à la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle avec l'alignement d'une importante partie de la rue Scribe. Enfin, la dernière s'étend de l'application du PSMV jusqu'à aujourd'hui.

Comment se conçoit l'alignement qu'il faut lui donner ? On remarque d'abord que la ville ne cherche jamais à rendre la rue parfaitement rectiligne. Il lui faudrait mettre en place de très lourds travaux d'expropriation et son attention se porte sur les problèmes plus pressants. Le rôle de cette rue ne restant que

1. Article « Contrescarpe (rue) », PIED Edouard, *op. cit.*

secondaire, la municipalité préfère assurer des retouches progressives grâce à l'alignement plutôt que d'y investir massivement ses fonds. La méthode employée est donc une mise à l'alignement afin de l'élargir et un nivellement afin d'en faciliter le parcours. L'alignement ne se fait pas d'une seule droite sur toute sa longueur mais par tronçons. La rue conserve ainsi des traces de son caractère tortueux.

Dans un premier temps, Ogée fils, architecte-voyer, propose dans une note adressée au maire en 1822¹ d'élargir la rue entre 21 et 24 pieds, ce qui correspond à 7 et 8 mètres environ. En effet, selon lui, en tant qu'axe secondaire il n'est pas nécessaire de lui donner une largeur de 30 pieds (9,1 mètres) qui correspond à celle de la rue Crébillon, voie principale. Le rôle viaire moins important de la rue justifie une moindre largeur. De plus, la flexibilité de cet élargissement permettrait, selon Ogée fils, de mieux composer avec le tissu existant tout en ne se percevant pas à l'œil du passant en raison du caractère tortueux de la rue. Ces propositions sont partiellement suivies comme cela se voit sur le plan d'alignement de 1839 (*FIGURE 3.A*) : la partie de la rue comprise entre les rues Boileau et Contrescarpe² doit prendre une largeur de 8 mètres tandis qu'elle est fixée à 10 mètres pour le reste entre la rue Boileau et la rue Racine³.

Sur le même plan, et déjà visible sur la version de Peccot de 1819, le tracé de l'alignement suit un principe simple : récupérer un maximum de linéarité sans tout sacrifier à la droite, avec des parallèles de chaque côté des rues, l'écartement correspondant à la largeur souhaitée. La mise en pratique de cet alignement n'est cependant pas aisée et, à de multiples reprises dans les archives de voirie, le maire va décrire avec bien plus de précision que pour la rue Crébillon comment il est obtenu. En effet, dans la rue nouvelle, l'alignement a déjà été fourni en amont pour les propriétés à construire⁴ et, en cas de reconstruction, il suffit de suivre l'ancien emplacement de la façade. Cependant, dans nombre de procès verbaux de la rue Scribe-Rubens, la méthode pour obtenir l'alignement de la parcelle est détaillée avec parfois même un plan explicatif joint. Ainsi, lorsque le Sieur Barthe demande en 1844

1. A.M.N., 101277 n°46. (*Annexe 3 - A3.2*)

2. Correspondant aujourd'hui à l'entièreté de la rue Rubens.

3. Correspondant aujourd'hui à la rue Scribe.

4. Lorsque Mme Souhuigaray demande en 1815 l'autorisation de construire sur son terrain non bâti à l'angle entre la rue Crébillon et la ruelle Régnier, l'alignement a déjà été marqué : « en me conformant aux alignements qui ont déjà été donnés, et qui sont indiqués par le mur de clôture qui referme ce petit terrain. »

A.M.N., 10480 n°15.

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

l'alignement pour faire construire son terrain au 39 rue Rubens, un extrait du plan général est annexé avec la réponse du maire¹. Il est précisé dans le rapport de l'architecte-voyer Rabineau que « l'alignement demandé est une ligne droite partant du mur neuf contigu vers le théâtre et passant à 10,00 mètres² en avant de la maison sise à l'angle nord sur la rue Boileau. » L'alignement de la rue ancienne et tortueuse est bien plus complexe à appliquer que celui de la rue nouvelle où il suffit généralement de suivre la continuité des maisons voisines.

Tout comme c'était le cas de la percée de la rue Boileau ou du projet d'ouverture d'une rue derrière le théâtre, les travaux de la rue Scribe-Rubens de cette époque visent à améliorer la circulation dans le quartier Graslin, entreprise d'autant plus importante que le quartier rayonne dans la ville par son théâtre et attire des foules toujours plus larges. Au-delà des percements sus-cités, il faut également améliorer le passage des flux dans les rues tortueuses et en particulier donc dans la rue Rubens³. Un premier outil d'action réside dans l'alignement et le second correspond au nivellement.

Contrairement à la rue Crébillon dont les travaux de nivellement ont été effectués par la mairie en amont de sa construction, les tracés anciens posent des problèmes avec des pentes élevées ou déséquilibrées, brusquement fortes puis plus faibles. Des premiers travaux d'excavation et de pavage avaient été effectués à la fin du XVIII^e siècle⁴ mais, comme en témoigne la lettre d'Ogée fils, ils ne sont pas suffisants. Le nouveau nivellement et le repavage à neuf de la rue Scribe-Rubens s'effectuent en plusieurs temps : d'abord une première partie en 1842-1843⁵, puis la portion entre les rues Contrescarpe et Boileau en 1845-1846⁶ et enfin le tronçon compris entre la rue Molière et la rue Lekain en 1857⁷.

1. A.M.N., 101277 n°239.

2. Largeur prise par la rue Rubens.

3. Dans sa note écrite en 1822, Ogée fils remarque : « [...] la grande pente de la rue Rubens et à son peu de largeur doivent faire réfléchir sur l'incommodité qu'elle présente aujourd'hui pour la circulation publique et sur son degré d'utilité dans l'avenir. » A.M.N., 101277 n°46. (*Annexe 3 - A3.2*)

4. A.M.N., 1012775 n°5-6.

5. A.M.N., 101277 n°186-187.

6. A.M.N., 101277 n°287-321.

7. Mairie de la ville de Nantes, *Voirie communale : pavage et nivellement des rues Corneille et Rubens : enquête. Raccordement des voies adjacentes*, 1857, A.M.N., 6 Fi 206.

Cependant, ces travaux ne se font pas sans heurts. Au-delà d'éventuelles réclamations, la rue ancienne peine à récupérer un nivellement correct, problème qui se cristallise à son intersection avec la rue Boileau. D'abord, les propriétaires de la partie actuellement dénommée rue Rubens réclament un nouveau nivellement de la rue Boileau en 1846 car ils ne sont pas satisfaits par celui qui vient d'être fait dans leur rue : ils veulent faire « abaisser tout au moins la pente dangereuse et si rapide de la rue Boileau, ce qui heureusement en outre permettrait de diminuer la butte de la rue Rubens. »¹ L'administration s'y refuse à moins que tous les propriétaires du quartier ne le demandent et ne s'engagent à renoncer à toute indemnité, ce qu'elle estime improbable vu que les difficultés rencontrées lors du premier nivellement de la rue Boileau étaient déjà dues à ces fameux propriétaires.

Le nivellement des rues Boileau et Rubens dans les années 1840 est sans aucun doute à mettre en relation avec le projet de nouveau palais de justice. En effet l'axe qui y mène depuis la rue Crébillon est composé de la rue Boileau et de la rue de la Fayette : les flux sont amenés à fortement augmenter². Cette fréquentation attendue rend d'autant plus importante la disparition de tout obstacle, notamment des marches devant la maison Dobrée à l'angle des rues Boileau et Rubens.

En effet, suite aux nivellements de ces deux rues, la veuve Dobrée demande l'autorisation d'abaisser le sol du rez-de-chaussée de la maison sise au 7 rue Rubens³. Le maire n'autorise le chantier qu'à la condition que les marches qui existent sur les chaussées des deux rues soient complètement supprimées. Il finit cependant par accepter un compromis proposé par la veuve qui argumente que toutes les supprimer lui porterait un grave préjudice⁴. Tout élément qui encombre la voie publique est donc amené à disparaître afin de la libérer et de favoriser la circulation dans un quartier qui prend de plus en plus

1. Pétition des propriétaires (MM. Bacqua, Bernard et Caillaud) adressée au maire le 14 mai 1846. A.M.N., 101277 n°302.

Réponse du maire le 12 juin. A.M.N., 101277 n°305.

2. Toujours dans la pétition des propriétaires : « depuis surtout les grands travaux de la tenue Bruneau [emplacement de construction du nouveau palais de justice] qui amèneront bientôt de plus en plus une circulation très active dans la rue Boileau. » A.M.N., 101277 n°302.

3. Pétition adressée au maire le 28 mai 1849. A.M.N., 101277 n°353.

Réponse du maire le 9 juin 1849. A.M.N., 101277 n°361.

4. Le maire accepte le compromis car la situation s'améliore : suppression de toutes les marches de la rue Boileau et de trois ou quatre rue Rubens.

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

d'importance.¹ Les marches sont particulièrement interdites : le procès verbal pour nivellement du 37 rue Rubens stipule fermement que « il ne pourra être placé aucune marche en saillie. »²

A la fin du XIX^{ème} siècle, des immeubles plus larges sont construits dans la portion entre les rues Boileau et Molière de la rue Scribe³ et réunissent ainsi plusieurs parcelles. Ils ont en moyenne quatre à six travées, bien plus que dans le tissu de faubourg traditionnel. La rue, respectant l'alignement prescrit, devient droite sur cette portion, d'où son profil actuel déjà étudié dans la première partie. En témoigne le plan Demoget de 1877 (*FIGURE 3.C*) et la mise à l'alignement de la rue Scribe et l'expropriation des numéros 7, 8, 9 et 11 suite au décret d'utilité publique du 1^{er} mai 1899⁴.

Les problèmes rencontrés durant le nivellement des rues illustrent que chacune d'entre elles ne peut être travaillée indépendamment des autres et qu'il faut prendre garde à ne pas nuire à l'une en améliorant l'autre. La forme actuelle de la rue Scribe-Rubens résulte donc du fait que certains bâtiments n'ont jamais été reconstruits. Ce sont ces derniers qui continuent de percer à travers les façades alignées actuelles : les immeubles plus contemporains sont allés chercher l'alignement, les plus anciens restent en saillie ou en retrait sur l'espace public. Ainsi, l'angle de la rue Scribe avec la rue Franklin est marqué par un pincement aux numéros 28 et 30 avec une largeur qui ne fait plus que 7,6 mètres d'écart alors que le reste de la portion en possède à peu près dix. Tous les autres bâtiments sont d'après guerre d'après la classification typologique du PSMV et ont respecté l'alignement déjà prescrit en 1839 tandis que les numéros 28 et 30 n'en ont jamais eu l'occasion ou la nécessité.

1. Dans la réponse du maire à la veuve Dobrée en 1849, il est dit : « en raison de l'importance que va prendre ce quartier par la construction du palais de justice. ». A.M.N., 101277 n°361.

2. A.M.N., 101277 n°363.

3. Ils apparaissent datés de 1860 à 1920 sur le plan typologique du PSMV.

4. Mairie de la ville de Nantes, *Mise à l'alignement de la rue Scribe (décret d'utilité publique du 1^{er} mai 1899) : offres faites pour l'acquisition des immeubles expropriés par jugement du 17 octobre 1899*, 1899, A.M.N., 6 Fi 3170.

LE PSMV ET LE BÂTI : LA POLITIQUE DU PATRIMOINE SUPPLANTE L'ALIGNEMENT

S'il persiste aujourd'hui des bâtiments qui n'ont toujours pas respecté les alignements de 1839 dans la rue Scribe-Rubens, il convient de se demander ce que prescrit le PSMV. Il s'applique en effet au Secteur Sauvegardé en général et donc en particulier au secteur étudié dans le cadre de ce mémoire.

On remarque que les alignements prescrits aujourd'hui ne suivent pas du tout la même logique qu'en 1839 (*FIGURE 3.G*). En effet, aucun alignement ne vient provoquer le recul d'un bâtiment existant si celui-ci devait être reconstruit, contrairement à la logique appliquée jusqu'alors. Dans le cas de l'exemple à l'angle des rues Franklin et Scribe vu précédemment, plutôt que d'imposer un recul des façades en avancée par rapport à leurs voisines, ce sont ces dernières qui doivent s'avancer. Plus qu'un caractère rectiligne, désormais la ville recherche une continuité afin de faire disparaître les saillies, mais pas par leur recul. D'après le rapport de présentation du PSMV initial :

« La doctrine de base en matière de constructions neuves s'est donnée pour principe la disparition des "dents creuses", c'est-à-dire la construction d'immeubles adossés aux pignons aveugles, de manière à les faire disparaître. »¹

Cependant, ce n'est pas partout le cas. Si on considère l'angle des rues Scribe et Rubens, on remarque qu'il y a un décalage entre l'immeuble construit par Henri Vié père en 1910 et celui à l'angle des rues Contrescarpe et du Chapeau Rouge. Ce dernier est en saillie à ses deux extrémités. Si la logique déterminée précédemment était la seule à s'appliquer, les deux bâtiments de part et d'autre devraient être avancés pour récupérer une continuité de façade. Ce n'est le cas que dans la rue du Chapeau Rouge, et on ne cherche pas à obtenir une droite mais juste une continuité. Il en va de même pour la légère saillie dans la rue Boileau, entre l'immeuble à l'angle de la rue Crébillon et celui à l'angle de la rue Scribe : aucun alignement de prescrit pour faire disparaître la saillie. Quelle est donc la stratégie adoptée dorénavant par la ville ?

Une des missions du PSMV est la protection et la mise en valeur du patrimoine dans le Secteur Sauvegardé. Dans cette optique, ont été définis par la ville des époques et des bâtiments qui représentent plus ou moins d'intérêt et qu'il est donc plus ou moins important de conserver. Une échelle de protection a été établie afin de respecter les constructions jugées dignes et de permettre les modifications des autres. Plusieurs types de protection se dessinent alors (*FIGURE 3.G*). En noir, les monuments classés ou inscrits aux Monuments

1. « Rapport de présentation : cahier 2. », *op. cit.*, p. 6.

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

Historique comme le théâtre Graslin. En gris très foncé, les protections de type A dont l'altération est interdite. En gris foncé, les protections de type B dont l'altération est soumise à conditions. En gris clair, les immeubles libres de modifications. En jaune ceux à démolir.

On remarque immédiatement que, dans le secteur étudié, les prescriptions d'alignement ne concernent que des bâtiments qui sont postérieurs à la Seconde Guerre Mondiale, c'est-à-dire les bâtis de la Reconstruction et contemporains ou dénaturés. Le PSMV autorise donc la révision de ces constructions¹ et protège les autres. Les alignements sont donc désormais secondaires par rapport à la préservation du patrimoine.

Considérer le bâti ancien comme riche d'intérêt n'est pas l'apanage du PSMV. Ainsi, à la Reconstruction, le plan définit des architectures à conserver et restaurer et d'autres à remplacer (FIGURE 3.E). La place Royale, très touchée avec la moitié des bâtiments détruits sur son pourtour, est reconstruite « à l'identique » c'est-à-dire en respectant globalement l'élévation de Crucy mais avec quelques modifications. Par exemple, les fenêtres sont élargies à l'entresol et les toits se munissent de lucarnes pour éclairer les combles. De l'autre côté du spectre, la rue du Calvaire est complètement modifiée, son architecture et sa largeur originelles disparaissent. Cette différence se retrouve dans les rues étudiées. Ainsi, l'ancienne maison Graslin, à l'angle des rues Crébillon et Molière, est rebâtie en conservant néanmoins la façade qui participe à l'ordonnancement de la place Graslin. Dans la rue Scribe-Rubens, les îlots à l'ouest sont complètement recomposés. La pointe à l'angle des rues Scribe et Racine est reconstruite pour participer à l'ordonnancement de la nouvelle place obtenue par la destruction de l'immeuble entre les rues Marivaux et Anizon².

Si la rue Crébillon est ainsi épargnée par les aménagements successifs de la ville, au contraire de la rue Scribe-Rubens, c'est que, d'une part, son caractère rectiligne ne justifiait pas de changer d'implantation et qu'ensuite ses immeubles datent d'une même époque. La cohérence du bâti de la rue Crébillon est reconnue par le PSMV puisqu'il lui attribue un ordonnancement sur tout le front bâti entre les rues Molière et Boileau alors qu'il n'était pas imposé par la ville, les terrains faisant partie de la propriété de Graslin. L'influence directe des élévations de Crucy sur les bâtiments construits à la même époque donne une unité au quartier.

1. D'où le cas de l'angle en saillie entre les rues Rubens, Contrescarpe et du Chapeau Rouge : l'alignement est prescrit seulement dans la rue du Chapeau Rouge car les deux autres bâtiments sont plus anciens.

2. La place Paul Emile Ladmirault est donc aménagée dans une dent creuse obtenue suite aux bombardements, elle est bien postérieure à l'établissement du quartier Graslin.

Il n'y a que très peu de modifications entre les recommandations premières du PSMV et celles actuelles, comme on peut le voir en comparant les plans de 2017 avec ceux de 1993. Cependant, l'alignement proposé en 1993 pour retrouver le caractère pré-Reconstruction des façades de la rue du Calvaire disparaît. Le PSMV reconsidère les périodes incluses dans le patrimoine : avec le passage du temps, les époques plus récentes gagnent l'affection des habitants et font désormais partie du paysage, on ne peut plus les supprimer comme avant.

L'espace architectural de la rue est donc passé d'une vision d'optimisation de la circulation et d'harmonisation du bâti par la reconstruction des façades et la création de droites grâce aux alignements, à la conservation de l'héritage bâti, en reconnaissant l'intérêt d'époques différentes. Le caractère tortueux des rues n'est également plus nié ni sacrifié.

Comment les flux ont-ils évolué pour que l'espace de la rue n'ait plus à les optimiser ?

LE PSMV ET LES FLUX : L'ESPACE RÉINVESTI PAR LE PIÉTON

Ce processus prend racine à la Reconstruction : la rue Crébillon n'est plus considérée comme une des artères majeures de Nantes car deux autres axes est-ouest lui sont préférés : le quai de la Fosse, le long de la Loire, et la rue du Calvaire qui est élargie pour l'occasion. La rue Crébillon perd de son importance et occupe une place moindre dans la trame viaire, même si elle concentre toujours plus de flux que la rue Scribe-Rubens. Son rôle primordial était notamment mis en avant par la ligne de tramway, inaugurée le 15 août 1907¹, qui l'empruntait depuis la place Royale puis remontait par la rue Franklin. Tous ses tramways, surnommés le « péril jaune » en raison de l'encombrement des rues et des dangers qu'ils posaient, disparaissent dans les années 1960 et sont remplacés par des autobus : le dernier tramway roule en 1958.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la voiture s'est accaparée tous les espaces publics de la ville : elle s'infiltré dans les dents creuses et occupe les vastes espaces libérés par le comblement des bras de la Loire et le détournement de l'Erdre de l'entre-deux-guerres. Les parkings et les places de stationnement investissent le moindre espace et le piéton est en retrait (*FIGURES 3.1 ET 3.M*). La place Paul Emile Ladmirault, occupée par des voitures, illustre encore aujourd'hui ce phénomène.

1. RAULT Jean-Pierre, *Nantes le tramway*, Montreuil-Bellay, CMD, 1996.

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

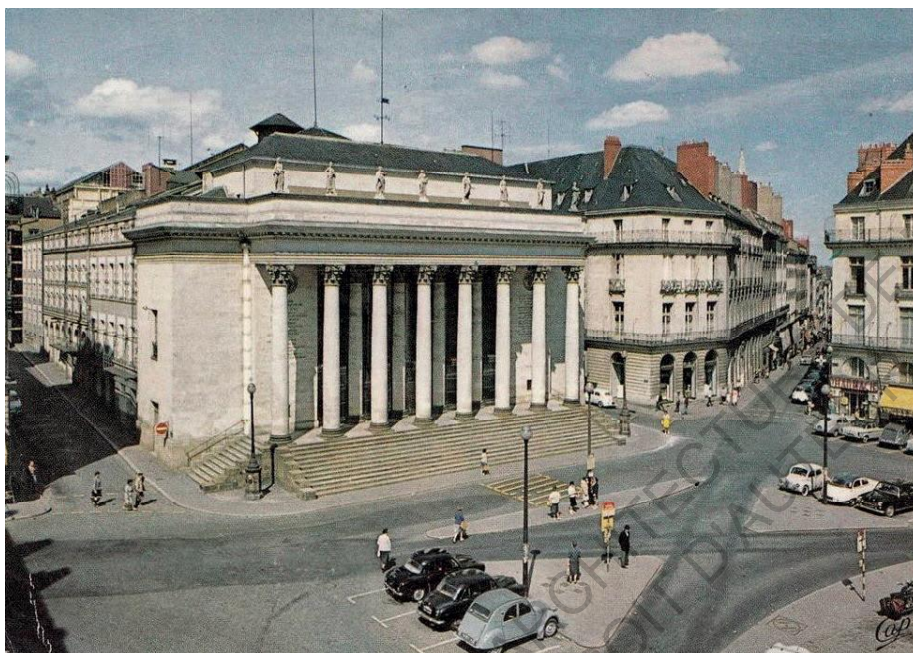


FIGURE 3.L — La place Graslin en 1975
Disponible sur <http://nantesdantan.free-h.net>



FIGURE 3.M — La place Paul Emile Ladmirault aujourd'hui
Un parking occupe tout l'espace.

Un des objectifs fixés par le PSMV est ainsi de rendre la ville au piéton et de mettre fin à l'hégémonie incontestée de l'automobile. Avant même sa publication officielle en 1980 et son approbation en 1983, des mesures sont prises et un premier plan de circulation est appliqué dans les années 1970¹.

Les premières voies piétonnes se développent ainsi en centre-ville, d'abord dans le secteur du Bouffay puis autour de la place Royale avec les rues Scribe, Rubens, Contrescarpe. Au même moment, plusieurs parkings se construisent à proximité de ses nouveaux espaces piétons afin de permettre leur desserte : les parkings Decré, Neptune et Graslin. Ce dernier restructure l'arrière de l'îlot entre les rues Scribe, Jean de la Fontaine, du Chapeau Rouge et Lekain.

La politique du PSMV est envisagée à long terme avec l'aménagement d'une longue promenade piétonne suivant « l'épine dorsale » depuis la Cathédrale jusqu'au cours Cambronne et comprenant les places majeures (Maréchal Foch, Saint-Pierre, Piloni, Royale et Graslin)². Le PSMV n'ambitionne pas de la mettre en place dès les années 1980 mais entame des travaux sur un temps long car il faut prévoir en amont les installations nécessaires à ce changement : redéfinir les cheminements automobiles et préparer les mentalités et les usages. Ainsi, si dès les années 1970, la rue Crébillon doit devenir piétonne, il faudra attendre plusieurs décennies avant la réalisation du projet. Contrairement à la rue Scribe-Rubens, de part son statut urbain, elle ne peut être immédiatement traitée : trop de voitures l'empruntent encore.

Pour drainer les flux automobiles du centre-ville, les transports en commun sont développés à partir des années 1980 avec notamment le retour du tramway, moderne cette fois-ci : la première ligne ouvre en 1958, la deuxième en 1992 et la troisième en 2000. Les cours sont réaménagés à cette occasion avec la circulation des voitures limitée à deux voies, le reste étant dédié aux piétons, aux cyclistes et au tramway. Les pistes cyclables sont étendues, le chronobus est lancé en 2003, suivi par le Busway en 2006 et de nouveaux parkings sont construits en couronne du Secteur Sauvegardé tels que celui de Saint-André. L'espace piéton peut alors être étendu avec les ensembles Barillerie-Marne-Verdun, Orléans, place Royale et place Graslin³.

1. « Rapport de présentation : cahier 2. Gestion du PSMV & Politique urbaine », 8 mars 2017, *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

2. *Ibid.*, p. 64.

3. *Ibid.*

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

La rue Crébillon fait désormais partie du secteur piétonnier, comme prévu par la première version du PSMV qui date de plus de trente ans. L'évolution du traitement de son sol témoigne de son intégration progressive.

Les premiers travaux ont lieu durant l'été 1985 et la rue est inaugurée le 3 septembre. Les deux trottoirs et la chaussée font chacun trois mètres de large et sont recouverts de dalles de granit beige. L'architecte Bernard Barto conçoit également à cette occasion le mobilier urbain avec l'installation des portiques en verre. La circulation des piétons est ainsi favorisée avec l'élargissement des trottoirs, même si la rue ne leur est pas encore entièrement dédiée. L'aménagement pose néanmoins problème : la démarcation du ressaut n'est pas assez forte et les personnes malvoyantes tombent tandis que les dalles de la chaussée centrale sont arrachées par les autobus. En 1997, de nouveaux travaux sont réalisés, la partie centrale est bitumée à l'exception des intersections avec les autres voies qui restent en granit.

Enfin, à partir du 2 juin 2008, les voitures ne peuvent plus emprunter la rue Crébillon le samedi après-midi et elle devient définitivement piétonne le 1er octobre 2012.

L'aire piétonne est mise à exécution en plusieurs étapes et la rue Crébillon ne correspond qu'à une période tardive. Son rôle supérieur aux autres voies et toujours persistant dans la circulation des flux n'est cependant pas nié comme en témoignent les travaux de 2017 et 2018.

A CHAQUE RUE SA RÉPUTATION ?

Au cours des décennies, la réputation des rues a évolué, les confrontant souvent l'une à l'autre.

Tout d'abord, le nouveau quartier Graslin rayonne sur toute la ville. Dans une lettre échangée entre le maire et le préfet en 1811, il est dit que « l'on peut considérer aujourd'hui [le quartier Graslin], sinon comme le centre du moins comme le plus Beau de la ville. »¹ En sont vantées « la beauté et la régularité » comme modèle moderne sur lequel s'inspirer.

Le Passage Pommeraye, inauguré en 1843, illustre l'aura que le quartier dégage (FIGURE 3.N). Construit à l'initiative privée de Louis Pommeraye (1806-1850) et de son associé Charles Guilloux, il s'inspire des passages couverts parisiens pour relier la rue de la Fosse à la rue Crébillon avec trois étages permettant de franchir un dénivelé de 9,40 mètres. Les architectes qui le

1. Lettre entre le maire et le préfet échangée le 1er avril 1811 dans le cas des terrains de Secourt. A.M.N., 101277 n°21. (Annexe 3 - A3.1)



FIGURE 3.N — Entrée du Passage Pommeraye sur la rue Crébillon
Descendre de la rue Crébillon à la rue de la Fosse : le choix du Passage Pommeraye et non de la rue ancienne (rue du Puits d'Argent).

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

réalisent sont Jean-Baptiste Buron et Hippolyte Durand-Gassel (1806-1888), les sculpteurs sont Jean-Baptiste De Bay (1802-1862) et Guillaume Grootaers (1816-1882)¹. Le passage participe à la réputation prestigieuse et bourgeoise du quartier car il propose une promenade reliant deux grands lieux des classes sociales supérieures : la Bourse et la Théâtre.

En 1852 est ouverte une galerie latérale au passage Pommeraye donnant sur la rue du Puits d'Argent par le nouveau propriétaire, le baron Henri Baillardel de Lareinty (1824-1901). La ruelle Régnier, auparavant tortueuse et malcommode en raison de son origine précédant la construction du quartier, avait été alignée peu auparavant², devenant à cette occasion une rue, et fait le lien entre la nouvelle galerie à la rue Crébillon.

Le rôle de la rue Crébillon y est ainsi primordial puisqu'elle représente le quartier bourgeois avec sa rigueur architecturale et son caractère parfaitement rectiligne. Lieu emblématique, de nombreux dossiers de voirie y font référence en vantant ses mérites. Elle représente le luxe et les bonnes mœurs.

La rue Scribe-Rubens quant-à-elle souffre dans un premier temps de la comparaison avec sa voisine. Elle a en effet perdu toute importance au profit de la rue Crébillon. Comme le remarque Ogée fils, « depuis l'établissement de la rue Crébillon, la rue Rubens a perdu beaucoup de son importance » car elle n'est plus la voie qui rejoint les faubourgs à la ville³. La rue nouvelle draine les flux et l'ancienne voie du Bignon-Lestard ne sera pas la rue desservant l'ouest visible sur le plan d'embellissement de Ceineray en 1761 qui lui avait donné la largeur attribuée par la suite à la rue Crébillon, 30 pieds soit 9,1 mètres.

Ensuite, elle a mauvaise réputation au sein d'un quartier réputé, notamment en raison des maisons de prostitution. Déjà en 1835, Guépin et Bellamy notent la présence d'une cinquantaine de prostitués dans la rue Scribe-Rubens⁴. Les propriétaires vont lutter contre les maisons closes comme illustrent les échanges entre M. Bacqua et la municipalité de 1843 à 1845⁵. L'affaire vaut la peine d'être relatée.

1. BIENVENU Gilles, BODET François, DARIN Michaël, HALGAND Marie-Paule, *op. cit.*

2. En 1838 d'après PIED Edouard, *op. cit.*

3. Note d'Ogée fils de 1822 sur l'élargissement à donner à la rue Rubens. A.M.N., 101277 n°46. (*Annexe 3 - A3.2*)

4. BODINIER Jean-Louis, BRETEAU Jean, Article « Prostitution », dans AMOUROUX Dominique, CROIX Alain, GUIDET Thierry et GUYVARCH Didier (dir.), *Dictionnaire de Nantes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

5. A.M.N., 101277 n°188-204 et 207-229.

Auguste Xavier Bacqua, docteur médecin et propriétaire d'une maison en saillie sur l'espace public rue Boileau, entre les rues Rubens et Crébillon¹, souhaite y faire construire un nouvel immeuble. Dans un premier temps, il demande à la municipalité s'il est possible de modifier l'alignement prévu sur le plan de 1839 afin que la propriété mitoyenne qu'il possède et conserve à l'angle de la rue Crébillon ne soit pas affectée et que ses terrains perdent moins de surface. Il s'engagerait, en échange, à refuser toute indemnité et à faire disparaître les trois maisons closes collées les unes aux autres depuis l'angle de la rue Rubens aux numéros 25, 23 et 21. Ses propos sont particulièrement virulents :

« disparition probable des trois maisons de prostitution qui déshonore ce beau quartier. »²

« éloignerait de ce quartier central les ignobles maisons de prostitution où il se passe des orgies de jour et de nuit qui font le désespoir des voisins. » et « purger probablement de ces Bouges infâmes qui désolent les voisins. »³

Les propriétaires de la rue cherchent donc à se débarrasser de ces maisons qui nuisent à la réputation de la rue. Ils ne sont pas les seuls puisque Driollet, architecte-voyer, écrit le 19 janvier 1843 dans son rapport au maire sur la proposition de Bacqua : « maisons dont la disparition serait un véritable bienfait pour le quartier »⁴. Si Bacqua n'obtient pas la modification d'alignement souhaitée, il rachète quand même les trois baraques en bois et en chassent les prostitués. En 1844, la troisième baraque en bois, au numéro 19, s'écroule et il lui est ordonné par la mairie de la démolir et de s'aligner. Il en profite pour faire de même avec la dernière. Il construit alors sur sa propriété rue Boileau et à l'angle de la rue Rubens au numéro 25, ce qui correspond à l'immeuble daté entre 1830 et 1860 par le PSMV à l'angle des rues Rubens et Boileau. Les maisons de prostitution de cette partie de la rue ont donc disparu suite à l'action d'un propriétaire⁵.

1. C'est la fameuse maison « du Sieur Dubois » présente sur le plan de la maison d'Aignan dressé par Crucy en 1792. A.M.N., II 164* n°9.

2. A.M.N., 101277 n°192.

3. A.M.N., 101277 n°194.

4. A.M.N., 101277 n°188.

5. On note que Mr Bacqua n'a pas démoli l'immeuble qui donnait sur la rue Crébillon. Il existe encore aujourd'hui, ce qui explique la légère saillie dans cette portion de la rue Boileau entre le bâtiment datant des années 1840 et celui construit avec le quartier Graslin.

La mauvaise fréquentation de la rue atteint un tel point que les propriétaires de la partie basse profitent des importants travaux d'alignement déjà effectués et ceux de nivellement projetés pour demander le 16 mars 1846 au maire de changer de nom :

« Les soussignés en vous adressant un premier remerciement vous seraient doublement reconnaissants si un nouveau nom venait remplacer un grand nom sans doute, mais flétri trop longtemps et qui n'a jamais été prononcé dans le quartier qu'avec dégoût et éloignement. Le nouveau baptême que nous demandons, c'est le nom Derlon [correspond à d' Erlon] si cher aux Nantais et au Pays tout entier. Ce nom seul changera de nombreuses répugnances dont nous sommes victimes et appellera dans notre rue une population meilleure¹ et toute nouvelle et dédommagera ainsi les propriétaires de leurs sacrifices. »²

Le maire ne donne pas suite à leur pétition, argumentant que le nom Rubens doit demeurer à Nantes, que la « fâcheuse influence » associée à la rue ne peut pas être transmise à une autre qui serait renommée et que cette réputation disparaîtra de toute façon une fois le problème résolu. De manière presque ironique, c'est cette portion de la rue qui garde l'appellation du XIX^{ème} siècle tandis que le nom Scribe est attribué à la partie haute en 1867, à peine 20 ans après la pétition.

Les maisons closes de la rue n'ont pas toutes disparues pour autant : la Grande Maison, dédiée à une clientèle aisée, projette des films pornographiques à partir des années 1931³. Si je ne connais pas la date de fermeture exacte de la dernière maison close de la rue, il est certain que suite à la loi Marthe du 13 avril 1946 qui met fin aux maisons de tolérance, les dernières de la rue Scribe-Rubens, s'il en restait, ont disparu. La rue ancienne gagne petit à petit la réputation de ses voisines bourgeoise, jusqu'à faire partie du « quartier Graslin » et non plus d'un « faubourg du Bignon-Lestard » indépendant, coincé entre les trois grands projets qui la cernent : Graslin, Delorme et Calvaire. Les lieux aux mœurs plus légères se sont déplacés vers la périphérie au fur et à mesure que les rues autour du théâtre devenaient plus respectables et s'intégraient au nouveau centre de Nantes, à l'ouest du centre médiéval historique.

1. La rue était donc mal habitée.
2. Pétition pour le changement de nom. A.M.N., 101277 n°297. ([Annexe 3 - A3.3](#)) Réponse du maire. A.M.N., 101277 n°304. ([Annexe 3 - A3.4](#))
3. BODINIER Jean-Louis, BRETEAU Jean, art. cit.

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS

La rue Scribe-Rubens cherche de plus une identité propre plus respectable au sein du quartier et la trouve avec l'installation des activités plus populaires : de nombreux cinémas s'installeront en son sein ou dans ses environs, à l'ombre du Théâtre, lui donnant avec les rues voisines une véritable dynamique et un caractère particulier pendant tout le XXème siècle. Le livre *Les lumières de la ville : Nantes et le cinéma* détaille la vie de ces lieux¹. Il n'en demeure aujourd'hui que le Katorza, fondé par Salomon Kétorza et remplaçant le café concert Ellysée Graslin en 1920, les autres s'étant éteints les uns après les autres. Le Colisée au 32 rue Scribe, inauguré le 12 décembre 1957 et fermé en avril 1988, accueille aujourd'hui une boîte de nuit. Le Palace au 8 rue Scribe, devenu Ariel en 1969 et fermé en 1989, n'est plus qu'un magasin de chaussures. Ce sont de simples boutiques qui occupent l'ancien Olympià à l'angle des rues Scribe et Franklin, ouvert le 7 octobre 1931 et fermé en juin 1995. A proximité se trouvaient le Club (1958 - 1976), rue du Calvaire, ainsi que l'Apollo (1908 - 2003) et le Racine (1976 - 2003) dans la rue éponyme.

Tué par les complexes en périphérie et le Gaumont du centre-ville, l'âge d'or des cinémas nantais et de la rue Scribe prend fin, ne laissant que des échos de son passage : les façades marquent encore le paysage architectural du quartier (*FIGURES 3.P ET 3.Q*). L'activité de jour comme de nuit qu'ils incarnaient perdure tant bien que mal à travers les bars, les restaurants, les boîtes de nuit et bien sûr le Katorza.

La rue Scribe est donc marquée dans son histoire par une population bien plus populaire que la rue Crébillon et reste aujourd'hui encore un lieu de rencontre et d'activité.

1. AUMONT Yves, DAGUIN Alain-Pierre, *Les lumières de la ville : Nantes et le cinéma*, Nantes, L'Atalante, 1989.



FIGURE 3.P — L'ancien Ariel, 8 rue Scribe
Le bâtiment accueille aujourd'hui un magasin de chaussures.

3.3 LA RUE CRÉBILLON ET LA RUE SCRIBE-RUBENS



FIGURE 3.Q — L'ancien Colisée, 32 rue Scribe
Si le bâtiment est occupé aujourd'hui par une boîte de nuit, l'enseigne témoigne encore de son histoire.

Trois époques se distinguent particulièrement dans l'évolution des rues Crébillon et Scribe-Rubens et de leurs environs.

La première correspond au début du XIX^{ème} siècle avec de nombreux travaux pour optimiser le transit à la fois dans le quartier en général et dans ces rues en particulier. En effet, le théâtre Graslin donne au quartier une forte attractivité et de nouvelles percées sont nécessaires pour le relier au reste de la ville, notamment au quartier du Calvaire. Les traces du faubourg de la rue ancienne sont peu à peu gommées pour lui donner une image plus proche de la rue nouvelle : élargissement, alignement et nivellement pour une circulation sans obstacle. Cependant, l'état initial de la rue, les ambitions de la mairie et ses moyens d'agir ne suffisent pas à faire disparaître le caractère tortueux de la rue ancienne.

La Reconstruction est une période de profondes transformations pour le centre-ville en raison de l'ampleur des dégâts qu'y ont fait les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale. La municipalité en profite pour réviser les flux principaux et aménager de nouveaux espaces plus larges comme la rue du Calvaire ou la place Paule Emile Ladmirault. Les deux rues n'ont pas le même statut aux yeux des autorités comme le montrent les interventions : la rue Crébillon, dont l'architecture est associée aux deux grandes places qui la délimitent, est conservée tandis que la rue Scribe-Rubens, hétéroclite par ses bâtiments d'époques variées, ne cesse d'évoluer.

Il faut attendre le *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur* de Nantes pour que soit reconsidéré le caractère propre de l'ancienne rue du Bignon-Lestard et que son bâti soit jugé digne d'intérêt malgré sa diversité. Dorénavant, on ne cherche plus à faciliter à tout prix les flux en faisant table rase du passé mais au contraire à faire ressortir le patrimoine et la richesse historique du quartier dans un espace public rendu au piéton. Ce n'est pas seulement l'héritage médiéval et celui du XVIII^{ème} siècle qui sont considérés : les périodes postérieures sont également reconnues.

La logique a donc été la suivante : rejeter le caractère ancien et topographique de la rue Scribe-Rubens pour la mettre au niveau de la rue Crébillon, remarquable par sa modernité et sa rigueur au sein du quartier neuf. Malgré cette politique, la rue ancienne résiste autant dans son tracé que dans son architecture et ses activités. Les différences actuelles des deux rues ont donc persisté en dépit d'une volonté de faire disparaître la rue ancienne derrière une linéarité parfaite à l'image de la rue nouvelle. Le processus a pris fin à la fin du XX^{ème} siècle quand le patrimoine a été reconnu supérieur à la logique des flux et de l'alignement.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

Nous sommes partis d'une simple observation : si la rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens sont très proches géographiquement¹, elles ne présentent pas les mêmes caractéristiques, autant par le traitement de la chaussée que par le bâti. Or, en étudiant de plus près le XVIIIème siècle, on se rend compte qu'elles n'ont pas la même origine : la rue Scribe-Rubens reprend une ancienne voie de faubourg, la rue du Bignon-Lestard, tandis que la rue Crébillon n'existait pas, sous aucune forme que ce soit². Elle a été tracée *ex nihilo*. Ce double constat nous a amené à nous poser la question suivante : leur état actuel, oppositions comme similitudes, provient-il de la différence entre une rue nouvelle et une rue ancienne ?

Il apparaît rapidement que ce n'est pas un seul mais trois traits précis qui caractérisent ces rues : leur caractère d'origine, leur linéarité et leur rôle urbain. Ainsi, la rue Scribe-Rubens est ancienne, tortueuse et secondaire tandis que la rue Crébillon est nouvelle, rectiligne et primaire. L'enjeu était alors de déterminer quelles étaient les relations entre les différents caractères : sont-ils indépendants les uns des autres ? L'origine est-elle la cause ou la conséquence des deux autres ? L'étude historique a permis de comprendre comment tous ces éléments se sont mutuellement influencés et quel impact ils ont eu l'évolution des deux rues.

Les différents caractères sont en fait interconnectés les uns aux autres mais le rapports de force n'est pas le même dans les deux cas. La rue Crébillon étant un axe majeur du nouveau quartier, elle doit être rectiligne. La tracer *ex nihilo* est un moyen efficace afin d'obtenir une droite parfaite. La rue Scribe-Rubens est ancienne, elle est donc tortueuse. Par conséquent, elle ne peut

1. Toutes les deux font en effet partie du centre-ville de Nantes, du quartier Graslin, à quelques mètres à peine l'une de l'autre (FIGURE 0.C).

2. Voir plan Cacault de 1756-1757 (FIGURE 2.B).

occuper qu'un rôle secondaire dans la trame urbaine. Dans le premier cas, c'est le rôle urbain qui détermine la forme que doit prendre la rue et donc son origine. Ce rapport est inversé dans le second cas : l'origine est responsable de la forme et donc du rôle urbain moins important.

L'histoire de Nantes permet d'expliquer cette relation inversée. Nantes au XVIII^e siècle est une ville marchande en pleine croissance. Elle est confrontée à un problème primordial : faciliter les flux. Si les différents projets d'embellissement¹ proposent tous de transformer le réseau viaire de la ville ancienne en le rationalisant, les réalisations sont lentes en raison de la complexité des opérations : il faut exproprier les propriétaires sur un parcellaire étroit et très dense².

L'entreprise de Graslin présente une aubaine inespérée. Située à l'ouest de l'ancienne cité close sur des terrains peu construits, la ville va pouvoir y définir les principes qui vont orienter ses aménagements futurs. La forme choisie est la suivante : un réseau plus régulier de rues larges et droites qui se rencontrent sur de larges places qui manquent tant à la ville ancienne. Le nouveau quartier représente alors l'image que Nantes veut se donner, une ville moderne et ouverte sur l'extérieur, en opposition à son tissu médiéval.

Cependant, ces ambitions sont limitées par la question plus pragmatique des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Les travaux de viabilisation sont très lourds et les expropriations nécessaires à l'ouverture de nouvelles artères sont coûteuses. Un compromis est trouvé : les rues principales incarneront l'idéal recherché et les voies secondaires reprennent des tracés anciens³, avec toutes leurs caractéristiques (irrégularités, discontinuités, coudes...).

Au terme de l'opération de Graslin, la rue Crébillon est le trait d'union entre les deux nouvelles places de la ville tandis que la rue Scribe-Rubens reste en marge : elle ne débouche sur aucune place mais sur les fronts bâtis des rues Contrescarpe et Racine. L'enjeu ne réside dorénavant plus dans la rue nouvelle - elle sera très peu modifiée au cours des siècles - mais dans la rectification de la rue ancienne. Cette dernière doit en effet tendre le plus possible vers le modèle incarné par la rue Crébillon. Sont traitées son étroitesse et son irrégularité, tant dans le front bâti qu'au sol, afin de faciliter la circulation

1. Ce sont les projets de Vigny en 1755 (*FIGURE 2.B*), Rousseau en 1760 (*FIGURE 2.D*) et Ceineray en 1761 (*FIGURE 2.F*). Seul celui de Ceineray est appliqué.

2. Par exemple, l'élargissement de la place du change pour en faire un espace ouvert au croisement de deux axes principaux respectivement nord-sud et est-ouest, projeté sur les trois projets d'embellissement, n'est jamais réalisé.

3. A l'exception des rues Grétry, Suffren, Rameau et Santeuil qui, implantées sur les terrains de Graslin, peuvent être percées droites sans avoir recours à l'expropriation. Elle se retrouvent donc rectilignes alors que ce sont des voies secondaires.

dans un quartier qui devient de plus en plus important. Les modes d'actions principaux de la municipalité sont le nivellement et l'alignement. Cependant, à cause du caractère lapidaire de ce dernier, les défauts de la rue ancienne persistent tant que les bâtiments ne sont pas réparés. Ainsi, si le caractère tortueux de la rue, caractéristique d'une voie topographique, est rejeté par une ville qui voudrait le faire disparaître, il subsiste tout de même.

La fin du XX^{ème} siècle voit cependant émerger de nouvelles préoccupations. Si les flux sont toujours au cœur des transformations, ils ont changé de nature et deviennent piétons. Il n'est alors plus nécessaire de détruire l'existant pour suivre les alignements et faire disparaître saillies et retraits. Désormais, c'est la notion de patrimoine qui domine et les qualités à l'architecture hétérogène de la rue Scribe-Rubens sont reconnues. La rue Crébillon n'est plus le modèle de référence sur lequel doivent s'aligner les rues voisines.

La volonté de donner à l'ensemble du quartier une unité n'a pas seulement un impact sur l'alignement et l'architecture : les activités qui s'y produisent et les classes sociales qui s'y retrouvent sont également influencées. La rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens semblent ainsi opposer l'univers bourgeois au monde plus populaire. Dans un premier temps, leur proximité met en exergue leurs différences plutôt que de les gommer : l'une est le lieu de promenade des classes aisées qui viennent « crébillonner » tandis que l'autre est le refuge d'une population de mauvaise réputation. Ainsi, la première se donne à voir tandis que l'autre représente l'envers du décor, la face cachée qui dérange.

A mesure que les années passent et que Nantes s'étend, la rue Scribe-Rubens devient plus respectable tout en conservant des vestiges de son histoire. Elle continue d'abord à s'opposer à sa voisine grâce aux cinémas, pendant plus populaire du théâtre Graslin qui tourne le dos à la rue ancienne. Celle-ci devient alors un lieu de rencontres et d'échanges entre artistes. Cependant, si l'uniformisation architecturale du quartier n'est plus d'actualité avec l'introduction du *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur*, elle continue de se prolonger au niveau des activités : les petites boutiques et les artisans disparaissent progressivement. Dorénavant, la rue accueille les mêmes magasins que le reste du secteur entre les rues Crébillon et du Calvaire. Cette influence n'est néanmoins pas à sens unique : elle progresse dans les deux sens avec l'apparition de magasins plus accessibles rue Crébillon. Les activités de l'ensemble du quartier se sont équilibrées avec l'émergence d'une classe moyenne plus importante.

Ces déductions reposent sur une réflexion générale portant sur les activités emblématiques de chacune des rues. Plusieurs études complémentaires pourraient venir éclairer les transformations sociales qui se sont produites au cours des siècles pour voir s'il y avait effectivement un fossé qui, petit à petit, a disparu. Deux analyses en particulier me paraîtraient pertinentes.

La première serait le relevé des différentes activités et de leurs évolutions à partir des almanachs de commerce, à l'instar de l'ouvrage *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*¹. Il faudrait définir un intervalle de temps, par exemple vingt ans, tout en prenant garde aux différentes époques charnières, telles que le nivellement de la rue Boileau et de la rue Rubens dans les années 1830-1840, l'alignement de la rue Scribe à la fin du XIX^{ème} ou la Reconstruction. En effet, peut-être marquent-elles des ruptures dans les activités avec un embourgeoisement de la rue ancienne. De même, le passage de la Châtelaine, construit en 1961 et reconstruit en 2015, témoignerait d'une dispersion des commerces de la rue Crébillon vers la rue Scribe-Rubens : nouvelle galerie commerciale, elle sous-entend que les passants poursuivent leurs emplettes ou leur promenade de la rue nouvelle vers la rue ancienne (*FIGURE 4.A*). Cette dernière doit donc accueillir des commerces aptes à satisfaire la même clientèle que la rue Crébillon.

La deuxième analyse porterait sur les habitants eux-mêmes. Toujours à croiser avec les dates clés des rues, il faudrait également déterminer quels registres sont pertinents car ils ne fournissent pas les mêmes informations. Par exemple, si le prix du loyer est connu pour ceux de 1809 à 1834, il disparaît ensuite. Seuls le titre et la profession donnent alors des précisions sur la catégorie sociale à laquelle appartient l'habitant.

L'évolution des rues, depuis leur point de départ en 1779 jusqu'à aujourd'hui, mériterait également d'être plus détaillée à travers les permis de construire et les dossiers de voirie. Cependant, comme indiqué précédemment, les Archives Municipales de Nantes ont fermé de septembre 2017 jusqu'à août 2018, et j'ai dû réorienter mes recherches vers d'autres sources. De plus, je suis tributaire des archives : si un événement n'a pas été consigné ou que le document a été perdu, toute trace a disparu. Le travail repose donc sur ce qui a été conservé au cours des siècles et ce qui a nécessité la production de documents. C'est le cas par exemple de M. Bacqua dont les échanges avec la mairie sont très fournis en raison du conflit qui les oppose.

Ce travail m'a donc beaucoup apporté d'un point de vue technique sur la manière d'utiliser les archives, la question de leur production et sur leur évolution au cours du temps. De plus, la méthode inhérente au mémoire

1. DARIN Michaël, MEILLERAIS Odile, SAUDRAIS Philippe, *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*, Paris, Plan Urbain, 1991.

FIGURE 4.A — Le nouveau passage de la Châtelaine, galerie commerciale reliant les rues Crébillon et Scribe-Rubens



Nouvelle façade rue Crébillon du passage de la Châtelaine livré en 2018



Coupe perspective du nouveau passage.
«Ensemble mixte», (s.d.), Entreprise GCC Ouest, [en ligne]. (consulté le 25 avril 2018).
<<http://chatelaine-nantes.fr>>

m'a donné l'occasion de mener une longue analyse et de creuser un sujet en profondeur pour la première fois durant mes études. Non seulement ai-je beaucoup appris sur des thématiques qui m'intéressent, mais j'en ai également appris plus sur moi-même et ma manière de travailler : j'ai tendance à laisser les délais à plus court terme, comme les projets architecturaux de chaque semestre, prendre le pas et à écarter ceux à long terme. Ma méthode de travail a dû évoluer tout au long du mémoire pour pallier ce problème.

Le discours de ce mémoire s'est voulu le plus neutre possible : partir des faits pour en tirer des conclusions, afin de déterminer ce qui est véritablement présent, comment il s'est mis en place et comment il évolue. Cependant, il convient de le mettre en parallèle avec l'expérience que j'ai vécu durant tout ce travail.

Je suis arrivé à Nantes en septembre 2014 suite à mon intégration à l'Ecole Centrale de Nantes. Je n'étais jamais venu auparavant et c'est donc à ce moment précis que j'ai découvert la ville pour la première fois. La vision que je me suis faite des rues n'est donc pas empreinte d'une affection quelconque liée à mon enfance ou à des souvenirs diffus.

La résidence étudiante de l'école est située à côté de l'école, en périphérie de Nantes, au niveau de la route de la Jonelière. Je vivais donc en marge du centre-ville. Je ne m'y rendais que sporadiquement, lorsqu'une soirée y était organisée ou pour faire des courses. Malgré la présence de la ligne 2 du tramway et un trajet en somme assez court - à peine 15 minutes - je le vivais comme une expédition, comme si je pénétrais sur un nouveau territoire, dans une nouvelle ville, plus animée.

Je connaissais la rue Crébillon, impressionnante voir intimidante par son architecture. Comme nombre de Nantais, je l'empruntais pour deux raisons différentes : soit je profitais seulement de son statut privilégié entre deux grandes places emblématiques de Nantes pour aller d'un point A à un point B sans m'y arrêter, soit je venais faire les magasins et m'intéressais donc à ce qui s'y passait. Comme tant d'autres, mes deux axes de références à l'ouest du cours des 50 otages étaient la rue Crébillon et la rue du Calvaire. Le réseau de rues plus étroites entre les deux demeurait flou dans mon esprit. Je n'avais que peu traversé la rue Scribe-Rubens, je n'en garde que de vagues souvenirs d'un cheminement plus à l'ombre et peut être plus intime.

Quand je suis entré à l'ENSA Nantes dans le cadre du double-diplôme, j'ai redécouvert entièrement le centre-ville. J'habitais dedans, en plein milieu, d'abord rue des Halles puis rue de Bréa. Le pôle de vie et d'activité qui avait été jusque-là un point à l'horizon devenait mon univers.



FIGURE 4.B — Micr'home, au débouché de la rue du Puits d'Argent
PIRON Philippe, « Micr'home », (s.d.), Le Voyage à Nantes, [en ligne]. (article consulté le 30 mai 2018) <<https://www.levoyageanantes.fr/etapes/micrhome-myrtille-drouet>>

Pour effectuer mon mémoire, je me suis promené à de nombreuses reprises dans les deux rues, de long en large et en travers, pour me saisir de leur complète nature. Parfois juste pour observer et regarder, sans objectif précis sinon s'imprégner des caractéristiques globales. D'autres fois en m'intéressant à des éléments particuliers comme la végétation ou la chaussée. Au fur et à mesure que je confrontais mes réflexions et mes recherches, je perdais la candeur des premières impressions pour les remplacer par une vision plus rigoureuse et scientifique. Je me suis détaché peu à peu des ambiances ressenties et j'ai adopté un point de vue rationnel. Mon regard se faisait à travers les plans et ma démarche était la suivante « La rue Scribe-Rubens s'élargit au niveau de l'intersection avec la rue Molière, qu'est ce qu'il s'y passe ? ». Je ne découvrais pas, en me promenant, un espace plus large dans lequel se met en scène une statue, ce qui le singularise par rapport à l'espace situé vingt mètres plus tôt.

Ce mémoire est donc une étude qui se veut neutre plus que le récit d'une expérience qui aurait pu être tout aussi enrichissant. D'autres conclusions ou perceptions pourraient en être tirées. Cependant, j'ai renoué avec la dimension plus sensible lors du cours Atelier d'Écriture dirigé par Théo Fort-Jacques. A travers une écriture plus libre que celle du mémoire, j'ai pu retrouver des impressions ou intuitions qui avaient disparu. Ces textes sont disponibles en annexe ([ANNEXE 4](#)). Écrits de manière plus spontanée et libre, ils éclairent d'autres aspects des rues en les replaçant derrière les yeux et la conscience d'un observateur. Le sujet n'est plus alors ce que sont les rues mais comment elles sont perçues et ce qu'elles évoquent chez le narrateur, qu'il soit habitant, habitué ou nouveau venu.

Durant mes recherches, j'ai pu voir les rues se transformer sur elles-mêmes sur de courtes périodes et de manière cyclique avec le passage des heures - matin, après-midi, soir, nuit - , des semaines et des saisons. Des événements s'y sont succédés : marché de Noël, festival de film, exposition temporaire...

J'ai également été témoin des transformations continues des deux rues. Ainsi, depuis le début de mon travail, le passage de la Châtelaine a été reconstruit et livré, de nombreux magasins ont fermé et ont été remplacés, tels que le Quick qui donnait sur la place Graslin. La rue du Puits d'Argent accueille une œuvre intitulée *Micr'home* et réalisée en 2017 dans le cadre du Voyage à Nantes. Conçue par Myrtille Drouet, cette micro-architecture vient se loger au dessus du débouché sur la rue de la Fosse ([FIGURE 4.B](#)). Depuis cette rue, on ne perçoit alors plus l'étroite ouverture de la rue du Puits d'Argent qui rappelle la rue Lekain ou le passage des Ecoles. Finalement, c'est une manière de retravailler la rue ancienne et de traiter les saillies de manière plus subtile que la destruction et la reconstruction.

L'évolution dont parle le mémoire ne cesse donc jamais. L'état des lieux actuels ne correspond alors qu'à une photographie à un instant t d'un processus qui se renouvelle constamment à travers les politiques municipales. Une question se pose alors : quels sont les enjeux de demain, pour l'espace de la rue en général et les rues Crébillon et Scribe-Rubens en particulier ? Que vont-elles devenir ? Quels seront les outils mis en œuvre ?

Le *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur* donne quelques indices sur l'orientation prise par Nantes à l'échelle du centre-ville. Nantes Métropole souhaite devenir un pôle majeur dans le cadre d'une ouverture de la ville sur l'international. Le quartier fait alors partie d'un hypercentre qui doit rayonner sur le reste du territoire par son dynamisme. La ville se redéfinit à une échelle internationale et les quartiers deviennent des blocs compacts afin de faciliter leur approche. Les problématiques urbaines se réfléchissant sur des centaines d'hectares, l'échelle locale perd de son importance. La particularité propre de chaque rue se dilue dans l'image de son quartier, la rue devenant un ensemble avec ses voisines.

La rue est donc une forme en constante transformation, sur de longues périodes, que ce soit à travers son architecture, la façon dont elle est appréhendée ou les situations urbaines qui s'y produisent. Aujourd'hui, l'évolution ne réside plus sur l'opposition entre rue nouvelle et rue ancienne mais sur leur localisation géographique dans la ville selon une logique de quartier.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

	Crébillon		Rubens		Scribe		Scribe-Rubens		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 - Hôtel	1	1,92	0	0,00	1	2,33	1	1,52	2	1,69
2 - Banque	2	3,85	1	4,35	1	2,33	2	3,03	4	3,39
3 - Bijouterie	5	9,62	3	13,04	1	2,33	4	6,06	9	7,63
4 - Alimentaire	1	1,92	2	8,70	2	4,65	4	6,06	5	4,24
5 - Cadeaux	0	0,00	1	4,35	2	4,65	3	4,55	3	2,54
6 - Beauté	2	3,85	1	4,35	4	9,30	5	7,58	7	5,93
7 - Loisirs	1	1,92	0	0,00	5	11,63	5	7,58	6	5,08
8 - Restauration	2	3,85	0	0,00	9	20,93	9	13,64	11	9,32
10 - Prêt à porter	33	63,46	9	39,13	15	34,88	24	36,36	57	48,31
11 - Chaussures	5	9,62	6	26,09	3	6,98	9	13,64	14	11,86
Total commerce	52	100,00	23	100,00	43	100,00	66	100,00	118	100,00
12 - Mur	0		1		1		2		2	
13 - Garages	0		2		1		3		3	
Total autres	0	0,00	3	11,54	2	4,44	5	7,04	5	4,07
Total	52	42,28	26	21,14	45	36,59	71	57,72	123	100,00

TABLEAU A1.1 — Les types de commerce dans les rues

Le pourcentage est calculé sur le nombre de commerces total de chaque rue et non sur le nombre de commerces total de ce type. Exemple : Pour les bijouteries dans la rue Crébillon, le pourcentage vaut 5 divisé par 52 (nombre de commerces de la rue Crébillon) et non 5 divisé par 9 (nombre de bijouteries total sur toutes les rues).

	Nombre		Pourcentage
	Artisanat	Commerces	Artisanat
Crébillon	4	52	7,69
Rubens	2	23	8,70
Scribe	4	43	9,30
Scribe-Rubens	6	66	9,09
Total	10	118	8,47

TABLEAU A1.2 — Les activités d'artisanat des rues

De même que précédemment, le pourcentage est le nombre d'activités d'artisanat sur le nombre de commerces de la rue : 8,7% correspond à 2 divisé par 23 et non à 2 divisé par 10.

	Crébillon		Rubens		Scribe		Scribe-Rubens		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Locale	10	19,23	9	39,13	26	60,47	35	53,03	45	38,14
Régionale	3	5,77	1	4,35	4	9,30	5	7,58	8	6,78
Nationale	13	25,00	3	13,04	1	2,33	4	6,06	17	14,41
Internationale	26	50,00	10	43,48	12	27,91	22	33,33	48	40,68
Total	52	100,00	23	100	43	100	66	100	118	100

TABLEAU A1.3 — Les échelles d'implantation des activités des rues

Le pourcentage est calculé de manière similaire à la précédente. Pour l'implantation nationale dans la rue Crébillon, 25% est donc obtenu en divisant 13 (nombre dans la rue) par 52 (nombre de commerces total de la rue) et non par 17 (nombre de commerces implantés à échelle nationale sur toutes les rues).

ANNEXE 2 :

LES ACTIVITÉS DANS LES ÉTAGES DE LA RUE CRÉBILLON ET DE LA RUE SCRIBE-RUBENS (AU 1ER JANVIER 2018)

		Crébillon	Rubens	Scribe	Scribe et Rubens	Total
Judiciaire	Nb	7	0	2	2	9
	%	77,78	0,00	22,22	22,22	100
Immobilier	Nb	4	0	4	4	8
	%	50,00	0,00	50,00	50,00	100
Santé	Nb	9	1	7	8	17
	%	52,94	5,88	41,18	47,06	100
Financier	Nb	3	1	1	2	5
	%	60,00	20,00	20,00	40,00	100
Architecte	Nb	2	0	0	0	2
	%	100,00	0,00	0,00	0,00	100
Agence de communication	Nb	1	0	1	1	2
	%	50,00	0,00	50,00	50,00	100
Société d'informatique	Nb	4	0	0	0	4
	%	100,00	0,00	0,00	0,00	100
Cabinet de conseil	Nb	1	0	2	2	3
	%	33,33	0,00	66,67	66,67	100
Bureau d'étude	Nb	1	0	0	0	1
	%	100,00	0,00	0,00	0,00	100
Antiquaire	Nb	1	0	0	0	1
	%	100,00	0,00	0,00	0,00	100
Artiste	Nb	0	3	4	7	7
	%	0,00	42,86	57,14	100,00	100
Humanitaire	Nb	0	0	1	1	1
	%	0,00	0,00	100,00	100,00	100
Ecole	Nb	2	2	0	2	4
	%	50,00	50,00	0,00	50,00	100
Total de sociétés	Nb	14	1	8	9	23
	%	60,87	4,35	34,78	39,13	100

TABEAU A2.1 — Les activités dans les étages des rues

Contrairement à l'annexe précédente, les pourcentages représentent le nombre d'activité d'un type dans la rue sur le nombre total de ses activités dans les deux rues. Ainsi, 100% des artistes se retrouvent dans la rue Scribe-Rubens.

ANNEXE 3 :

RETRANSCRIPTION DE DOSSIERS DE VOIRIE

A3.1 — A.M.N. 12O1277 N°21 : LETTRE ÉCHANGÉE ENTRE LE MAIRE DE NANTES ET LE PRÉFET DE LOIRE INFÉRIEUR LE 1ER AOÛT 1811

Cette lettre est écrite dans le cadre de l'autorisation de travaux demandée par le Sieur Secourt sur son terrain situé au 48 rue Rubens : il est soumis à un projet de percée à l'arrière du théâtre Graslin, visible sur les plans d'alignement de 1819 et de 1839.

« M. le Préfet,

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'h[onneur] de m'écrire le 25 avril dans la pétition qui vous a été adressée le 22 par le Sieur Secourt et celle qu'il m'avait présentée le 2 pour obtenir l'alignement d'une maison rue Rubens n°48 et vous m'invitez à donner sur cette pétition un avis motivé, non seulement sur les intérêts communaux mais sur les dispositions réglementaires et obligatoire pour les particuliers.

L'article 1er du Règlement du 6 juin 1743 défend à tous propriétaires de faire bâtir ou réaligner sans en avoir obtenu l'alignement. Cet article a pour but d'empêcher que ne soit portée atteinte aux plans et projets d'embellissement de la ville, et l'arrêt du conseil du 24 avril 1781 permet aux Maires et échevins de faire, sur l'avis de l'architecte et l'approbation de l'intendant, les changements qui seront jugés nécessaires dans l'exécution du plan du quartier graslin, pour rectifier des erreurs ou méprises qui auraient pu être commises dans la direction ou l'alignement des rues, sans qu'il soit besoin de nouvel arrêt à cet effet : c'est à cette faculté accordée à l'[adresse?] locale que l'on doit la beauté et régularité du quartier Graslin qui ne peut être comparé aujourd'hui avec le plan. C'est d'après les dispositions ci dessus que le Sieur Secourt fut invité verbalement à différer sa construction jusqu'à la présentation, présumée prochaine, du nouveau plan général qui vraisemblablement devait établir sur la propriété des communications entre les quartiers Graslin, du Calvaire et du cours du Peuple. Cette invitation se trouvait d'accord avec l'avis qui lui avait été donné, avant qu'il fit l'acquisition de sa maison, et devait lui faire comprendre que les constructions qu'il méditait ne pourraient être exécutées que provisoires ou conditionnelles puisqu'elles étaient subordonnées à l'exécution d'un plan projeté pour l'embellissement de la ville et la commodité des habitants.

En effet il est constant que les quartiers des hauts Pavés, de Saint Similien, de la route de Rennes et du Calvaire n'ont aucune communication directe avec celui de Graslin, que l'on peut considérer aujourd'hui, sinon comme le centre, du moins comme le plus beau de la ville. Le rétablissement de la salle de spectacle et la construction des salles de bal et de concert dans sa partie nord, amèneront de tous les points de la cité une foule d'habitants, et la grande quantité de voitures que ces établissements attirent, nécessite des débouchés faciles : la rue Rubens ne peut en offrir un ; son peu de largeur, sa rapidité et sa jonction dangereuse avec la rue Contrescarpe doit même le faire regarder comme nul. D'un autre côté, la suppression de la rue de la Casserie nécessitera également la construction sur la rue Cornic, de l'arche sèche dans le prolongement de la rue Galilée : ce qui amènera par cette direction les habitants de l'entrepôt, de Gigant et du quartier Graslin pour arriver à l'ancienne ville. Mais pour que les communications soient véritablement utiles et commodes il convient de lier les quartiers Graslin, du cours du Peuple et du Calvaire, par de nouveaux débouchés qui seraient ouverts au nord de la salle spectacle. Ces débouchés sont sollicités depuis longtemps et deviendront indispensables après la reconstruction de la salle de spectacle : J'en ai fait dresser le projet que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation comme devant faire partie du nouveau plan Général. Je vous remets en même temps les pièces qui étaient jointe à votre lettre du 25 avril dernier. »

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

A3.2 — A.M.N. 12077 N°46 : NOTE D'OGÉE FILS, ARCHITECTE-VOYER DE NANTES, SUR L'ÉLARGISSEMENT À DONNER À LA RUE SCRIBE-RUBENS LE 16 FÉVRIER 1822

Ogée fils explique les recommandations qu'il fait pour la rue Scribe-Rubens (alors appelée seulement rue Rubens) et les raisons qui les motivent.

« Note sur l'élargissement à donner à la rue Rubens

Depuis l'établissement de la rue Crébillon, la rue Rubens a perdu beaucoup de son importance ; cependant il faut observer qu'elle se rattache aux projets de percement derrière la salle de spectacle, du prolongement de la rue Boileau jusqu'à la rue du Calvaire et de Bercy, qu'enfin les rues Rubens, Boileau, Crébillon et Molière embrassent un îlot fort étendu. Toutes ses considérations jointes à la grande pente de la rue Rubens et à son peu de largeur doivent faire réfléchir sur l'incommodité qu'elle présente aujourd'hui pour la circulation publique et sur son degré d'utilité dans l'avenir.

Il paraît donc convenable de mettre cette rue en harmonie avec les nouveaux projets ; pour cela, je ne proposerai point de lui donner une largeur constante de 30 pieds, telle que le plan Ceineray l'indique, alors cette rue devait être la seule qui établit une communication de la place royale au quartier Graslin, mais aujourd'hui qu'elle n'est que secondaire, je proposerai d'abord de conserver *sis sim sitis* en l'élargissant de manière à lui donner depuis 21 jusqu'à 24 pieds ; (7 à 8 mètres) cette disposition ayant l'avantage de diminuer la pente actuelle par la facilité qu'on aura de monter la rue, en profitant de l'élargissement donné à tous ses changements de direction ; cet élargissement pourra d'ailleurs s'effectuer sur les maisons les moins importantes, en n'affectant pas de donner partout une largeur égale, mais variable entre les deux limites ci dessus mentionnées ; ces avantages ni seraient point aussi grands, si la rue était droite, et l'on doit tout sacrifier à la commodité publique. Par exemple on pourrait partir de l'alignement projeté sur le nouveau plan dans la partie de la rue comprise entre le n°37 et la rue Molière ; on élargirait la rue dans la partie opposée à ce n°. A l'angle de la rue Boileau, on conserverait l'alignement de la maison nouvellement bâti.

Nantes, le 16 février 1822

Ogée fils »

A3.3 — A.M.N. 12077 n°297 : PÉTITION ADRESSÉE AU MAIRE DE NANTES LE 16 MARS 1846 PAR LES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE RUBENS POUR FAIRE CHANGER LA RUE DE NOM.

Les propriétaires de la rue Rubens profitent des travaux effectués dans ladite rue et dans la rue Boileau pour demander un changement de nom. Ils estiment en effet que leur rue est associée à une mauvaise réputation en raison des maisons closes qui s'y trouvent.

« Monsieur le Maire

A la suite des travaux importants de construction et d'élargissement de la rue Rubens, il a été décidé en conseil et sous votre présidence que cette rue serait nivelée et repavée à neuf.

Les soussignés en vous adressant un premier remerciement vous seraient doublement reconnaissants si un nouveau nom venait remplacer un grand nom sans doute, mais flétri trop longtemps et qui n'a jamais été prononcé dans le quartier qu'avec dégoût et éloignement. Le nouveau baptême que nous demandons, c'est le nom Derlon [correspond à d'Erlon] si cher aux Nantais et au Pays tout entier. Ce nom seul changera de nombreuses répugnances dont nous sommes victimes et appellera dans notre rue une population meilleure et toute nouvelle et dédommagera ainsi les propriétaires de leurs sacrifices.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle nous sommes vos très humbles et obeissants serviteurs

Nantes le 16 mars 1846

M. Bacqua »

Signatures : Caillaud aîné, Galiere, Blon, Barnard, Legros née valin, etc.

**A3.4 — A.M.N. 12077 N°304 : RÉPONSE LE 12 JUIN 1846
DU MAIRE DE NANTES À LA PÉTITION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE
RUBENS POUR CHANGER LE NOM DE LADITE RUE**

Le maire de Nantes décide de ne pas donner suite à la requête des propriétaires de la rue Rubens (A.M.N. 1201277 n°297) et explique sa décision.

« à MM. Bacqua, Caillaud et autres propriétaires riverains de
la rue Rubens

Messieurs,

J'ai pris connaissance de la lettre collective que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 16 mars dernier, pour demander que le nom Rubens porté par la rue où sont situées vos propriétés, soit remplacé par celui d'Erlon, demande fondée sur ce que ladite rue a été en partie mal habitée jusqu'à ce moment.

Le nom que vous proposez de substituer à l'ancien est fort honorable sans doute ; mais celui de Rubens, justement célèbre aussi, est acquis et doit être conservé à Nantes : si on l'enlevait de la rue qui le porte aujourd'hui, il faudrait le replacer dans une autre rue, et si la fâcheuse influence que vous lui supposez existait réellement, vous devez sentir que les habitants de cette autre rue pourraient bien n'être pas flattés de la voir se reporter sur eux. Cette innovation qui ne pourrait d'ailleurs être faite sans difficulté occasionnerais beaucoup me mépris et entraînerais à de graves inconvénients.

Lorsque votre rue sera entièrement purgée des filles qui l'habitaient, il en sera de ladite rue comme de celles qui étaient également mal-habitées autrefois et dont les noms, qui n'ont cependant pas été changés, n'ont porté aucun préjudice aux propriétaires.

Pour tous ces motifs, j'ai l'honneur de vous informer que l'administration ne peut accueillir votre demande.

Quant à l'honorable nom que vous avez indiqué, ils serai beaucoup plus facile de l'attribuer à une nouvelle rue qui n'en a pas encore reçu.

Agréez

Le Maire »

ANNEXE 4 :

ÉCRITURE SENSIBLE SUR LES RUES CRÉBILLON ET SCRIBE-RUBENS

Dans le cadre de l'enseignement « Atelier d'Écriture » dirigé par Théo Fort-Jacques, j'ai retrouvé une approche plus sensible que l'étude menée dans mon mémoire. En effet, pour mener à bien l'analyse des deux rues, j'ai adopté un ton et une posture neutres et très rigoureux. A travers une écriture plus libre, sans restriction, j'ai exprimé mes ressentis sur les deux rues. Ces quatre textes permettent de découvrir la rue Crébillon et la rue Scribe-Rubens sous un autre angle. J'ai, de manière instinctive, associée chacune des rues à une femme.

TEXTE 1 : L'INTERROGATOIRE

Elles sont assises dans une salle sans fenêtre, devant une table. La lumière d'une lampe, seule source de lumière, éclaire leurs visages. Deux femmes. Elles se connaissent bien, elles sont sœurs. A les regarder pourtant, elles ne se ressemblent pas. L'une se tient bien droite, le dos redressé, les jambes collées l'une contre l'autre et les mains calmement posées sur ses genoux. Ses cheveux sont noués en un chignon strict et son visage s'offre sans réserve à la vue. Elle projette un air digne, un peu trop peut-être. C'est presque forcé plutôt que naturel et elle en devient rigide, froide même. La posture de l'autre femme ne pourrait être plus différente, les épaules avachies, le dos épousant tout le dossier de sa chaise. Ses cheveux lui retombent par mèches rebelles sur le visage et projettent des ombres changeantes au rythme de ses respirations. Elle semble plus décontractée, à la limite de la désinvolture, avec une once de mystère derrière ses yeux pétillants.

Malgré leurs différences évidentes, elles sont très proches. Même là, sans si parler ni se regarder, ça crève les yeux. Le confort dont elles font preuve dans une situation si tendue montre qu'elles ont toute confiance l'une en l'autre.

Je dois les faire craquer. Creuser sous cette première couche, fissurer le vernis poli pour faire parler la vérité. Il me faut connaître leur histoire et leur caractère pour découvrir leur potentiel mobile. Je dois réunir toutes les informations nécessaires et retracer le moindre de leurs faits et gestes pour tester leur alibi. L'une est coupable, l'autre innocente. Ou peut être sont-elles complices. Pour l'instant, elles sont unies et se défendent mutuellement. Mais je vais effriter leur assurance et créer des doutes. Appuyer les différences, faire ressortir brutalement les oppositions pour que ce ne soit plus l'une et l'autre mais l'une contre l'autre. Alors, elles se livreront et je saurais.

TEXTE 2 : SOURIRE

Au détour d'une conversation, tout à coup, en réaction à un mot ou même seulement une idée, voilà qu'apparaît un sourire. Ici l'acte social si courant n'est pas anodin. Il cristallise par lui-même toutes leurs différences.

La première femme, toujours droite et digne, porte un sourire gracieux et élégant. Il ne remonte pas pour toucher le haut de ses pommettes, non, il s'arrête à mi-hauteur. Le haut du visage, le front, le nez et les yeux ne bougent pas et la peau reste lisse. Le sourire reste là, au milieu, jamais dans le trop ni dans l'excès - bas ou haut - position exacte pour conserver l'équilibre de l'ensemble. L'harmonie est le maître mot. Mais c'est une harmonie pratiquée, voir factice. Comme si le sourire lui avait été collé sur le visage et qu'il lui avait été ordonné de ne pas bouger. C'est un élément extérieur, alien même, sur un visage humain. Le résultat d'un calcul rigoureux, chaque angle mesuré avec précision, étudié sous les moindres détails puis reproduit jusqu'à devenir instinctif. Machinal. Juste assez haut pour répondre aux codes sociaux. Juste assez bas pour ne pas rencontrer la limite invisible qui introduirait l'imprécision. Une frontière tacite mais absolue.

Simple politesse, il en devient trompeur car il cherche à dissimuler. Les lèvres sont fermement serrées l'une contre l'autre et les dents ne se dévoilent pas. Il y a quelque chose d'emprisonné derrière leurs barreaux, quelque chose de plus spontané et naturel. Mais ici, l'humain, c'est honteux. La vérité ne doit pas se voir ni même se percevoir, le vrai ne doit pas se savoir. Pas un cheveu ne dépasse, pas un seul pli non volontaire. L'image et la façade priment sur tout le reste. Il faut paraître, il faut donner à voir, quitte à ne plus être.

Le sourire de la seconde femme lui mange tout le visage. Rien n'est épargné et tout se transforme. Les coins des yeux se plissent, les paupières s'affaissent légèrement, les fossettes se creusent. Rien n'est plus lisse ni intact, tout s'anime et ondule et prend vie, indépendamment et sans concertation. Ici, le guide, c'est l'émotion. C'est elle qui brille dans ses yeux et qui se cache derrière les angles et courbes, dans l'arche de ses sourcils. Elle se ressent et elle s'exprime sans aucune pudeur ni timidité. Brute et franche. Elle s'échappe de ses lèvres et s'évapore dans l'air. Car aussi vite est-elle venue qu'elle disparaît, libre. Alors les coins retombent, les paupières se redressent et les creux se comblent. Revoilà le visage de départ avant que cet éclat de joie ne le sublime l'espace d'un instant. A y regarder de plus près se distinguent des vestiges qui persistent cependant, des traces qui refusent de disparaître. A la moindre occasion, l'émotion, telle une fée malicieuse, sera prête à refaire surface.

TEXTE 3 : LE MASQUE

C'est un masque sur lequel est représenté dans son entièreté un visage, du menton jusqu'au front, d'une oreille à l'autre. Tout est enveloppé et disparaît derrière lui. Malgré les traits humains dessinés dessus, une impression de malaise se dégage à sa vue. Aucune ride, aucun grain de beauté ni défaut n'est visible à sa surface, il est parfaitement lisse. Il paraît même sévère et ne révèle pas d'expression particulière : les lèvres sont fermées sans être pincées, détendues mais non souriantes. Les sourcils reposent au dessus des yeux sans se soulever ni se froncer. Le masque est complètement neutre, indifférent même. Le visage humain n'est pas capable de demeurer aussi stoïque et désintéressé. Il y a toujours des détails qui trahissent une émotion quelconque, à travers un frémissement du bas des joues ou le plissement des yeux. Mais ici, non. Voici un visage neutre sans genre ni âge. Il se tient là, vide d'émotion, comme une contrefaçon défective de ce qui fait d'une bouche, de deux yeux, d'un nez un visage humain : tous les éléments physiques sont présents mais il manque le mouvement. Il est froid et fixe. On ne peut le qualifier de mort puisqu'il n'a jamais vécu. Autre chose qu'un homme, c'est une figure qui se donne à voir et qui a été créée de toute pièce à partir de rien. Il a été façonné ainsi et le temps n'a pas d'emprise sur lui, il est à jamais figé. Conçu comme tel, il le demeure, hors du temps, hors de l'émotion, hors de l'humain. Alien. Il ignore le monde extérieur, impassible. Non pas qu'il n'en a pas conscience mais parce qu'il n'a aucune emprise sur lui et qu'il ne mérite pas son attention.

Mais qui en est le créateur et qui en est le détenteur ?

Derrière le masqué, une femme. Immédiatement, plusieurs questions se posent. Pourquoi le porte-t-elle ? Cherche-t-elle à se cacher ou cela fait-il partie d'un rite spécifique ? Est-ce un acte volontaire ou lui a-t-on imposé ? Peut-elle le retirer ? L'a-t-elle déjà retiré ? A-t-elle choisi sa forme, l'a-t-elle conçu ? A quoi ressemble-t-elle en dessous ? Est-elle libre ? Qu'est ce qui déborde de cette image ?

A travers cette frontière rigide qui à la fois contient et restreint les émotions de la femme s'échappent des fragments de liberté. Le rythme de sa respiration, le mouvement des yeux, les paroles prononcées sont autant d'outils qui lui permettent de dépasser le carcan imposé par le masque. Son corps peut lui aussi s'exprimer et l'exprimer, grâce à des gestes ou des mimiques, une posture qui signifie quelque chose et dément autre chose.

Cependant, il semble que tant qu'elle a ce masque collé sur la tête, tout le reste est stérile. Elle attend là, immobile, les bras contre le corps et la posture bien droite. Comme si tout le mouvement et la dynamique qui devrait habiter ce corps étaient drainés pour ne laisser qu'une coquille vide, un robot sans énergie ni directive.

Qui est-elle ? Pourquoi cette retenue ?

Et si, derrière cette rigueur et cette image, se cachait quelque chose, un être affranchi de toute limite. A l'origine, peut-être était-elle libre et franche, évoluait-elle au grès d'impulsions propres, personnelles. Elle se faisait et se défaisait selon ses envies : pas en avant, sourire, cheveux dans le vent, roulade et révérence, tresse, doute. Spontanée et instinctive, ne répondant à personne d'autre qu'elle-même. Incontrôlée.

Et puis ils sont arrivés. Les autres, les étrangers. Ceux qui pensent plus qu'ils ne vivent, qui réfléchissent systématiquement avant d'agir. Ils aiment l'ordre et maudissent le hasard. Tout doit être droit. Tout doit être clair. Doit, doit, doit, constamment des obligations et des devoirs qui ne laissent pas la place à la respiration. Alors ils l'ont attrapée. Ils ne pouvaient la laisser seule, elle les dérangeait par ce qu'elle était, par ce qu'elle représentait. Elle n'avait rien vu venir, elle ne les connaissait pas. Jamais ne s'en était-elle préoccupée, ils ne la concernaient pas. Jusqu'à ce qu'ils coupent sa danse. Ils ne l'ont pas détruite, non, cela n'était pas nécessaire, il suffisait seulement de... l'ordonner. Canaliser cette force qui l'animait pour la convertir en quelque chose. Mais pas n'importe quoi, en ce qu'eux voulaient. Elle n'a rien pu faire, elle était impuissante, perdue et désemparée. Personne n'est venue l'aider, la sauver. Après tout, c'est une scène identique à tant d'autres, qui se reproduisaient à l'infini. Dans l'air du temps. Ils ont fait d'elle ce qu'ils souhaitaient et lui ont imposé ce masque pour sceller sa liberté. Ils l'ont dénaturée.

Ne restent de cette impulsivité originelle que des vestiges, des spasmes qui affleurent derrière la prison. Une inspiration plus rapide, un clignement de paupière plus long. Pour découvrir ce qui se cache et réveiller ce qui a été enfoui, il faut creuser, chercher et surtout provoquer : seule une influence extérieure en est capable, elle ne le peut plus d'elle-même. Ils ont tué la spontanéité.

Peut-être au début y avaient-ils des dessins, des spirales et des motifs à la surface du masque, comme si sa nature continuait de s'exprimer. Le crime n'est pas instantané mais progressif, il débute violemment mais ne se résout pas instantanément. Et petit à petit, les détails ont été gommés jusqu'à ce que tout signe distinctif disparaisse.

Ou alors, c'est une succession de masque aux caractéristiques différentes mais tendant vers la neutralité qui se sont succéder, comme si elle avait été apprivoisée ou que ses émotions avaient été anesthésiés. L'impassibilité comme résultat d'un processus. Est-il fini ? Que reste-t-il ?

TEXTE 4 : MISE EN MOUVEMENT

Instant zéro.

Dans une pièce, une femme. Elle a beau être seule, sa présence semble occuper tout l'espace.

Bip, le temps reprend et défile.

La femme ne se tient jamais immobile. Ni droite d'ailleurs. Tantôt debout, tantôt assise voir allongée, elle fait de grands mouvements sans se soucier de quiconque. C'est son espace, il lui appartient, elle en fait ce qu'elle veut. De toute façon, il n'y a personne pour la contredire. Le temps passe, elle ne cesse jamais de se renouveler ni de se transformer. Elle ne subit pas le changement, elle est changement.

Pause. D'un coup une autre femme est présente dans la pièce.

Sur l'image figée, la première femme est en plein action. Elle n'a pas encore remarqué l'intrusion. La nouvelle femme la fixe depuis le bord de la pièce. Bien qu'elle soit là, bien présente physiquement, elle reste en marge. Elle n'a pas d'influence au delà de ses environs immédiats. La pièce n'est pas à elle, ou du moins pas encore.

Bip, l'action continue.

Rapidement, d'une démarche assurée, la seconde femme rejoint la première. Celle-ci la remarque et s'arrête brusquement, surprise et peut être un peu perdue par cette soudaine venue. Elle est rejointe par l'intruse, dont l'aplomb délibéré perturbe l'occupante. Sans qu'un seul mot ne soit prononcé, juste par un échange de regard, les anciens rôles sont brisés et redéfinis en un moment. Après s'être écartées, les femmes se dirigent vers leurs nouvelles positions.

Pause.

Désormais, c'est la deuxième femme qui se tient au milieu de la pièce, posture bien droite et élégante. Elle choisit les règles, c'est elle qui détient le pouvoir. Cet espace, maintenant, c'est le sien. La première femme se situe en marge, en partie dans l'ombre. Elle n'est plus le centre de l'attention mais occupe l'espace qu'on lui permet.

Bip. Les secondes s'écoulent, les minutes défilent, les heures s'entassent.

La nouvelle maîtresse des lieux ne bronche pas. Pas un seul mouvement. Les yeux ne clignent pas, son expression reste impavide. Elle est identique à celle qu'elle était à l'instant précédent. $N+1 = N = N0$. Elle trône. L'occupante initiale, quant à elle, perd peu à peu son entrain. Les gestes se font plus lourds, plus saccadés comme si elle évoluait dans un fluide de plus en plus épais. La présence de l'autre l'étouffe. Cependant, son dynamisme ne disparaît pas complètement mais se réinvente sur lui-même. Sa danse devient plus subtile, plus discrète et restreinte à un espace défini. Elle existe toujours, elle n'est pas figée. Elle devient autre chose.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>FIGURE 0.A</i>	La rue Crébillon	3
<i>FIGURE 0.B</i>	La rue Scribe-Rubens	3
<i>FIGURE 0.C</i>	Périmètre étudié : rue Crébillon, rue Scribe-Rubens et leurs environ	8-9
<i>FIGURE 1.A</i>	Les bâtiments remarquables des deux rues	12
<i>FIGURE 1.B</i>	Extrémités de la rue Crébillon : place Graslin et place Royale	14
<i>FIGURE 1.C</i>	Extrémités de la rue Scribe-Rubens : place Paul Emile Ladmiraut et rue Contrescarpe	15
<i>FIGURE 1.D</i>	Dénivelé des rues Crébillon et Scribe-Rubens	17
<i>FIGURE 1.E</i>	Largeur de la rue Crébillon	18
<i>FIGURE 1.F</i>	Largeur de la rue Scribe-Rubens	18
<i>FIGURE 1.G</i>	Traitements de chaussée	20
<i>FIGURE 1.H</i>	La végétation dans les rues étudiées	23
<i>FIGURE 1.I</i>	Surfaces des parcelles	25
<i>FIGURE 1.J</i>	Datation des bâtiments (d'après PSMV)	25
<i>FIGURE 1.K</i>	Garages rue Scribe-Rubens : 7 rue Rubens et 13 rue Scribe	29
<i>FIGURE 1.L</i>	Types d'activité dans les rues Crébillon et Scribe-Rubens	31
<i>FIGURE 1.M</i>	Les bars de la rue Scribe	31
<i>FIGURE 1.N</i>	La boulangerie Emma au 12 rue Scribe	34
<i>FIGURE 1.O</i>	Échelles d'implantation dans magasins des rues Crébillon et Scribe-Rubens	34
<i>FIGURE 2.A</i>	Plan de Nantes par de Fer en 1716	42
<i>FIGURE 2.B</i>	Projet d'embellissement par Vigné de Vigny en 1755	43
<i>FIGURE 2.C</i>	Détail ouest du plan de Nantes par Cacault en 1756-1757	44-45

<i>FIGURE 2.D</i>	Projet d'embellissement de Nantes par Rousseau en 1760	46
<i>FIGURE 2.E</i>	Détail ouest du plan de Nantes par Lerouge en 1766	47
<i>FIGURE 2.F</i>	Projet d'embellissement de Nantes par Ceineray en 1761-1766	48-49
<i>FIGURE 2.G</i>	Premier projet d'aménagement du quartier Graslin par Ceineray en 1779	50
<i>FIGURE 2.H</i>	Deuxième projet d'aménagement du quartier Graslin par Crucy en 1782	50
<i>FIGURE 2.I</i>	Troisième projet d'aménagement du quartier Graslin par Crucy en 1784	51
<i>FIGURE 2.J</i>	Plan des possessions des Capucins et du Sieur Graslin en 1786	51
<i>FIGURE 2.K</i>	Projet d'aménagement proposé par Graslin en 1785-1786	52
<i>FIGURE 2.L</i>	Projet de place en hémicycle en 1786	53
<i>FIGURE 2.M</i>	Projet d'aménagement du quartier Delorme par Demolon en 1787	54
<i>FIGURE 2.N</i>	Projet d'aménagement du quartier Delormé par Ogée en 1789	54
<i>FIGURE 2.O</i>	Plan de Nantes par Sauzeau en 1789	55
<i>FIGURE 2.P</i>	Plan de Nantes par Coulon en 1795	56
<i>FIGURE 2.Q</i>	Projet d'aménagement des quartiers Delorme et Calvaire Crucy en 1797	57
<i>FIGURE 2.R</i>	Projet de ligne de ponts à Nantes par Perronet en 1778	69
<i>FIGURE 2.S</i>	Évolution du tracé de la place Graslin à travers les plans	75
<i>FIGURE 2.T</i>	Évolution du tracé de la place Royale à travers les plans	80
<i>FIGURE 2.U</i>	Élévation par Crucy de la place Royale	83
<i>FIGURE 2.V</i>	Propriété de Graslin reportée sur plan Sauzeau (1789) à partir du projet de Crucy de 1782	83
<i>FIGURE 3.A</i>	Détail du plan cadastral napoléonien de 1835 avec report du plan d'alignement de 1839	92-93
<i>FIGURE 3.B</i>	Détail du plan de Nantes par Amouroux en 1849	94
<i>FIGURE 3.C</i>	Détail du plan de Nantes par Demoget en 1877	95
<i>FIGURE 3.D</i>	Détail du plan de Nantes par Vincent en 1900	96
<i>FIGURE 3.E</i>	Détail du plan de Reconstruction en 1945	97
<i>FIGURE 3.F</i>	Détail du plan cadastral au 1er janvier 2018 avec report des modifications depuis 1970	98-99
<i>FIGURE 3.G</i>	Extrait du plan réglementaire du PSMV	100-101
<i>FIGURE 3.H</i>	Extrait du plan d'essai de classification typologique du bâti du PSMV	102-103

<i>FIGURE 3.I</i>	Plan du bas de la rue Boileau (Merle-Blanc) entre les rues Crébillon (de Gouyon) et Scribe-Rubens (Bignon-Lestard) en 1788	120
<i>FIGURE 3.J</i>	Plan d'ouverture de la rue Boileau entre les rues Scribe-Rubens (alors Rubens) et du Calvaire en 1829	120
<i>FIGURE 3.K</i>	Recomposer l'îlot : les plans d'alignements de 1818 et 1839	123
<i>FIGURE 3.L</i>	La place Graslin en 1975	135
<i>FIGURE 3.M</i>	La place Paul Emile Ladmiraault aujourd'hui	135
<i>FIGURE 3.N</i>	Entrée du Passage Pommeraye sur la rue Crébillon	138
<i>FIGURE 3.O</i>	Plans d'alignement des propriétés de M. Bacqua rue Boileau et rue Rubens	141
<i>FIGURE 3.P</i>	L'ancien Ariel, 8 rue Scribe	144
<i>FIGURE 3.Q</i>	L'ancien Colisée, 32 rue Scribe	145
<i>FIGURE 4.A</i>	Le nouveau passage de la Châtelaine, galerie commerçante reliant les rues Crébillon et Scribe-Rubens	153
<i>FIGURE 4.B</i>	Micr'home, au débouché de la rue du Puits d'Argent	155

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

AMOUROUX Dominique, CROIX Alain, GUIDET Thierry et GUYVARCH Didier (dir.), *Dictionnaire de Nantes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

AUMONT Yves, DAGUIN Alain-Pierre, *Les lumières de la ville : Nantes et le cinéma*, Nantes, L'Atalante, 1989.

BIENVENU Gilles, *Architecture de la ville et réglementation urbaine : la mise en oeuvre de la réglementation urbaine dans l'architecture de la ville : le cadre réglementaire de la ville de Nantes aux XVIII, XIX, XXème siècles*, Paris, Ministère de la Culture, 1988.

— *Nantes plans commentés*, Nantes, Memo, 1994.

—, BODET François, DARIN Michaël, HALGAND Marie-Paule, *Nantes*, Paris, Institut français d'architecture (IFA), collection : Portrait de ville, 1996.

BONAMY Eugène, ANGE Guépin, *Nantes au XIXème siècle : statistique, topographique, industrielle et morale*, Nantes, Université de Nantes, 1981.

Comité d'experts de l'assemblée de l'Union de Nice, *Classification de Nice. Onzième édition*, 1er janvier 2017, [en ligne]. (consultée le 15 février 2018). <<http://www.wipo.int/classifications/nice/fr>>

Direction Générale à la Cohérence Territoriale (D.G.D.C.T), Département du Développement Urbain (D.D.U) (dir.), *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nantes*, [en ligne]. (consulté le 10 octobre 2017). <<http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/index.html>>

DARIN Michaël, MEILLERAIS Odile, SAUDRAIS Philippe, *Transformations de places à Nantes depuis deux siècles*, Paris, Plan Urbain, 1991.

GOURDON Jean-Loup, *La rue : essai sur l'économie de la forme urbaine*, Paris, L'aube, 2001.

Insee, *Classification des produits français - CPF rév. 2.1*, 1er janvier 2015, [en ligne]. (consultée le 15 février 2018). <<https://www.insee.fr/fr/information/2399243>>

LE PICHON Philippe, ORAIN Arnaud (dir.), *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) : le temps des Lumières à Nantes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

LELIEVRE Pierre, *Nantes au XVIIIème siècle : urbanisme et architecture*, Nantes, Durance, 1942.

Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, *Nomenclature d'Activités Françaises de l'Artisanat - Révision 2*, 2016, [en ligne]. (consultée le 30 mai 2018). <<https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/artisanat/la-nafa>>

PIED Edouard, *Notices sur les rues de Nantes*, [1906], Nantes, La Découvrance, 1995.

RAULT Jean-Pierre, *Nantes le tramway*, Montreuil-Bellay, CMD, 1996.

RENARD Jean (dir.), *Nantes et son agglomération*, Revue Les cahiers nantais n° 33-34, Nantes, Ouest Editions, 1990.

RENOUL M. J.-C., *Graslin et le quartier de Nantes qui porte son nom*, Nantes, Société académique, 1860.

CONTRIBUTIONS ET ARTICLES

Anonyme, « Faire du shopping à Nantes », (s.d.), *nantes.tourisme*, [en ligne]. (page consultée le 5 février 2018). <<https://www.nantes-tourisme.com/fr/shopping-nantes>>
— « Le Parcours en suivant (ou pas) la ligne verte », (s.d.), *Le Voyage à Nantes*, [en ligne]. (page consultée le 27 avril 2018). <<https://www.levoyageanantes.fr/parcours-plan/>>
— « Rue », dans REY Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française (M-Z)*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1993, p. 1847.

Archives Municipales de Nantes, notices « Crébillon (rue) », « Scribe (rue) », « Rubens (rue) », « Préaubert (rue) », (s.d.), A.M.N., [en ligne]. (pages consultées le 5 février 2018). <<https://catalogue-archives.nantes.fr>>

— « La reconstruction de Nantes », septembre 2003, [en ligne]. (document consulté le 17 février 2018). <http://www.archives.nantes.fr/PAGES/EXPO/lareconstruction/publi_journee_patrimoine.pdf>

— « Un nom, une rue, c'est toute une histoire », septembre 2017, A.M.N., [en ligne]. (page consulté le 24 février 2018). <http://www.archives.nantes.fr/PAGES/EXPO/UnNomUneRue_2017>

BIENVENU Gilles, « Les conditions d'élaboration du plan d'alignement de Nantes, 1808 - 1839. Architectes et géomètres », dans LAMBERT-BRESSON Michèle, TERADE Annie (dir.), *Villes françaises dans la première moitié du XIXème siècle. Embellissement, équipement, transformation*, Paris, Éditions Recherches, collection : Les Cahiers de l'Ipraus, 2006.

DEPAULE Jean-Charles, SIDOT Francis, « Rue », dans COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte, TOPALOV Christian (dir.), *L'aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont, 2010, p. 1074-1079.

Direction de la Géomatique de Nantes Métropole, « Nantes : Quartiers et découpage IRIS », mars 2013, [en ligne]. (plan consulté le 5 février 2018). <<http://www.nantes.fr>>

Entreprise GCC Ouest, « Ensemble mixte », (s.d.), [en ligne]. (consulté le 25 avril 2018). <<http://chatelaine-nantes.fr>>

GAUTHIEZ Bernard, « Rue », *Espace urbain : Vocabulaire et morphologie*, Paris, Éditions du patrimoine, 2003, p. 163-164.

Ministère de l'action et des comptes publics, Service de consultation du plan cadastral, « Feuilles HI, HP et HN du département de Loire Atlantique », (s.d.), [en ligne]. (plans générés le 1er janvier 2018). <<https://cadastre.gouv.fr>>

Nantes Métropole, « Aménagement en aire piétonne de la rue Molière. Avis d'appel public à la concurrence. », 23 avril 2018, [en ligne]. (page consultée le 15 mai 2018). <<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/amenagement-en-aire-pietonne-de-la-rue-moliere/ao-7601085-1>>

PIRON Philippe, « Micr'home », (s.d.), *Le Voyage à Nantes*, [en ligne]. (article consulté le 30 mai 2018) <<https://www.levoyageanantes.fr/etapes/micrhome-myrtille-drouet>>

Ville de Nantes, « Un nom, une rue c'est toute une histoire ! », [en ligne]. (consulté le 27 avril 2018). <http://www.archives.nantes.fr/PAGES/EXPO/UnNomUneRue_2017/panneauxExpo/panneaux_expo.pdf>

DOCUMENTS D'ARCHIVES

AMOUROUX Louis, *Plan de Nantes*, 1849, A.M.N., 1 Fi 52.

Anonyme, *Plan des terrains de La Cagassais et du Bouvet*, (s. d.), [1784 ?], A.D.L.A., C 336-4 (cl. ADLA).

— *Propriété Le Cornue, rue Scribe, avant projet de construction d'un magasin de décors, avec atelier de peinture et de menuiserie, Poste Sapeurs-Pompiers et Commissariat de police du 5ème arrondissement*, 1897, A.M.N., 1 Fi 1788.

Archives Municipales de Nantes, *Dossier de voirie, rue Crébillon : 80 pièces*, 16 juillet 1791-27 février 1828, A.M.N., 1O480.

— *Dossier de voirie, rue Rubens : 399 pièces dont 13 plans et 18 titres de propriété*, 12 janvier 1791-23 avril 1883, A.M.N., 1O1277.

CACAULT François, *Plan de la ville de Nantes et de ses faubourgs levé par ordre de MM. les Maire Echevins et procureur du roi syndic de laditte ville*, 1756-1757, A.M.N., II 157* n°6 (cl. AMN).

CEINERAY Jean-Baptiste, *Plan général pour la commodité et l'embellissement de la ville de Nantes (...)*, (s.d.), Musée du Château des ducs de Bretagne, 1766, inv. 972.3.10, (cl. A. Guillard).

— *Plan d'une partie de la ville de Nantes avec les projets approuvés par arrêt du Conseil*, 15 juin 1773, A.M.N., II 164* n°37.

— *Plan de la place Royale*, 28 octobre 1778, A.M.N., II 164* n°7.

— *Plan du quartier Graslin et des rues à ouvrir de la Verrerie à la place du Calvaire*, 6 août 1779, A.M.N., II 164* n°19.

[Coulon], *Plan de la ville de Nantes dressé en l'An III de la République Française*, Musée départemental Dobrée, 1795, inv. 56-5351 (cl. Ch. Hémon).

CRUCY Mathurin, *Plan des rues à ouvrir dans les terrains derrière le Quai de la Fosse à Nantes*, 6 avril 1782, A.D.L.A., C 336-5 (cl. ADLA).

— *Terrain retranché de l'enclos des Reverends PP. capucins pour former les rues publiques [...] les Emplacements qui sont Lavés en Rouge appartiennent à M. Graslin*, 23 septembre 1786, A.M.N., II 164* n° 17 (cl. P. Jean).

— Demolon Jean-François, *Plan d'un projet d'aménagement de la place Graslin*, s.d., [1787], A.M.N., II 164* n° 16 (cl. P. Jean).

— *Plan de la maison d'Aignan, à l'angle des rues du Merle Blanc et de Gouyon*, 18 avril 1788, A.M.N., II 164* n°9.

— *Élévation (et coupe) des maisons à construire sur la nouvelle place Louis XVI*, 15 mai 1788, A.M.N., II 159* n°10.

— *Plan de la place Royale*, 19 avril 1790, A.M.N., 1 Fi 304.

— *Plan de la maison et enclos de la ci-devant communauté du Calvaire de Nantes*, 7 frimaire an VI (27 novembre 1797), A.M.N., 1 Fi 351.

DE FER Nicolas, *Plan de Nantes par de Fer en 1716*, 1716, Musée départemental Dobrée, inv. 56-3287 (cl. CH. Hémon).

DEMOGET Antoine, *Plan de la ville de Nantes*, 1877, A.M.N., 1 Fi 1478-486.

DEMOLON Jean-François, *Plan géométrique des terrains situés entre les rues du Calvaire et Rubens, lié pour l'ouverture de la rue Boileau*, 1829, A.M.N., 1 Fi 344.

LEROUGE George-Louis, *Plan de Nantes avec les changements et augmentations qu'on y a fait depuis 1757*, 1766, A.M.N., 1 Fi 40.

Mairie de la ville de Nantes, *Voirie communale : pavage et nivellement des rues Corneille et Rubens : enquête. Raccordement des voies adjacentes*, 1857, A.M.N., 6 Fi 206.

— *Mise à l'alignement de la rue Scribe (décret d'utilité publique du 1er mai 1899) : offres faites pour l'acquisition des immeubles expropriés par jugement du 17 octobre 1899*, 1899, A.M.N., 6 Fi 3170.

PECCOT Mathurin-Michel, *Plan de la ville de Nantes levé par Peccot, architecte honoraire de la ville*, 1822 [Copie conforme du plan de 1819], A.M.N., 1 Fi 46.

PERRONET Jean-Rodolphe, *Plan du projet fait en 1778 par M. Perronet, premier Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ville de Nantes, 1778*, A.M.N., 1 Fi 41 (cl. P. Jean).

ROUSSEAU Pierre, *Plan de la ville de Nantes et des projets d'embellissement présentés par Mr Rousseau Architecte, 1760*, A.M.N., II 157* n° 13 (cl. Ville de Nantes, Patrick Jean).

Services de l'Urbanisme de la Ville de Nantes, *Ville de Nantes, Projet de reconstruction et d'Aménagement, 1945*, A.M.N., 1 Fi 972.

SAUZEAU Nicolas, *Plan de la ville de Nantes et de ses fauxbourgs levé en 1757 et les augmentations faites jusqu'en 1789 sont lavées en rouge, 1789*, A.M.N., II 157* n° 1 (cl. P. Jean).

[SEHEULT Robert], *Plan des changements et additions à faire au quartier neuf de Nantes*, (s.d.), Musée départemental Dobrée, 1786, inv. 56-3275, (cl. Ch. Hémon).

VIGNÉ DE VIGNY Pierre, *Plan de la ville de Nantes avec les changements et les accroissements par le sieur de Vigny architecte du Roy et de la société Royale de Londres, intendant des Batiments de Mgr le Duc d'Orléans, 1755*, Archives Départementales de Loire-Atlantique, C 325-1-01 et 02 (cl. ADLA).

VINCENT Justin, *Plan de la ville de Nantes, 1900*, A.M.N., 1 Fi 67.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR